



unicef 
pour chaque enfant



**Stratégie 2022-2030
de l'UNICEF pour un
assainissement géré
en toute sécurité**

Table des matières

Table des matières	i
Acronymes	iii
1. Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité	iv
1.1. Quelle est la raison d'être de cette Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité ?	1
1.2. Portée de la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité	6
1.3. Principes de la Stratégie	9
1.4. Collaboration et partenariats pour tirer parti des forces de l'UNICEF	12
2. Piliers de la Stratégie et interventions associées	14
2.1. Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6	15
2.2. Gouvernance et politiques	16
Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?	16
Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?	16
Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?	16
Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?	17
Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?	18
2.3. Financements	18
Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?	18
Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?	19
Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?	19
Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?	20
Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?	20
2.4. Données et suivi	20
Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?	20
Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?	21
Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?	21
Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?	21
Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?	22
2.5. Renforcement des capacités	22
Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?	22
Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?	23
Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?	23
Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?	23
Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?	23
2.6. Innovation	23
Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?	23
Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?	24
Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?	24
Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?	25
Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?	25

3. Stratégies nationales fondées sur les piliers et les axes programmatiques	26
3.1. Élaboration des stratégies nationales	27
3.2. Interventions fondamentales	28
3.3. Axe 1 : Passer de la défécation à l'air libre à un assainissement géré en toute sécurité	29
3.4. Axe 2 : Mise à niveau des installations sanitaires existantes pour passer à un assainissement géré en toute sécurité	33
Pays ou régions au sein desquels de nombreux ménages utilisent des installations d'assainissement non améliorées	33
Pays ou zones dépourvus de système de gestion des boues fécales	35
Pays ou zones où de nombreux ménages utilisent des installations d'assainissement partagées	37
3.5. Axe 3 : Assurer la transition vers un assainissement géré en toute sécurité après une crise humanitaire	39
4. Partenariats en matière de collaboration et d'appui	42
4.1. Collaboration avec d'autres agences de développement	43
4.2. Collaboration avec les universités et les instituts de recherche	45
4.3. Collaboration avec le secteur privé	45
5. Mise en œuvre de la Stratégie Apprentissage et appui au déploiement	49
5.1. Aider les bureaux de pays de l'UNICEF à élaborer des stratégies nationales	50
5.2. Soutien à l'apprentissage	51
5.3. Calendrier des interventions, des cibles et des étapes clés	52
6. Suivi des progrès accomplis	54
6.1. Suivi des progrès mondiaux en matière d'assainissement	55
6.2. Suivi des programmes de l'UNICEF	55
7. Financement de la Stratégie	57
7.1. Donateurs bilatéraux et fondations	58
7.2. Entreprises	58
8. Nouvelle ambition, nouveaux partenariats	59
Annexe A : Approches et interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre	61
Gouvernance et politiques	61
Financements	63
Données et suivi	64
Renforcement des capacités	64
Innovation	65
Annexe B : Outils et ressources	67
Gouvernance et politiques	67
Financements	67
Suivi et évaluation	68
Renforcement des capacités	68
Innovation	68
Annexe C : Suivi des progrès accomplis grâce aux indicateurs stratégiques nationaux et aux indicateurs de la Stratégie	69

Acronymes

CLTS	Assainissement total piloté par la communauté
CWIS	Citywide Inclusive Sanitation
EAH	Eau, assainissement et hygiène
GLAAS	Analyse et évaluation mondiales d'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable
ODD	Objectifs de développement durable
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONG	Organisation non gouvernementale
SWA	Assainissement et eau pour tous
WASH FIT	Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé
WASHPaLS	Water, Sanitation and Hygiene Partnership and Learning for Sustainability



1. Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité



La Stratégie de l'UNICEF pour un assainissement géré en toute sécurité couvrira les huit années de la période allant de 2022 à 2030. Cette stratégie vise à aider les gouvernements à garantir à leurs populations un assainissement géré en toute sécurité et à atteindre la cible des objectifs de développement durable (ODD) liée à l'assainissement.

Grâce à elle, l'UNICEF et ses partenaires aideront directement ou indirectement 1 milliard de personnes à accéder à un assainissement géré en toute sécurité.

1.1. Quelle est la raison d'être de cette Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité ?

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité a été mise au point à la lumière des données probantes indiquant que les progrès vers l'assainissement universel demeurent largement en deçà des objectifs fixés. Répartis de manière inégale d'un pays à l'autre, ces progrès s'avèrent insuffisants pour résorber les inégalités existantes et atteindre les populations les plus vulnérables. En 2020, le Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène estimait qu'environ 3,6 milliards de personnes à travers le monde n'avaient pas accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité, et que le rythme d'augmentation de la couverture des services d'assainissement devrait être multiplié par quatre pour espérer garantir l'accès universel à de tels services d'ici à 2030.

Encadré 1 : L'assainissement est reconnu comme un droit humain et comme une cible prioritaire des ODD

L'assainissement est essentiel à la santé, au développement de l'enfant, ainsi qu'au progrès social et économique. L'accès à un assainissement sécurisé constitue également un droit humain essentiel à la réalisation des droits de l'enfant ainsi qu'au bien-être physique, mental et social de tous les individus. Ce droit a été spécifiquement reconnu par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015. Lors de la même année, les États Membres se sont également engagés en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030, lequel comporte la cible 6.2 des ODD : « D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation à l'air libre, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable ».

Source : UNICEF, *La situation de l'assainissement dans le monde : Un appel pressant à améliorer l'assainissement au profit de la santé, de l'environnement, de l'économie et de la société*. UNICEF et Organisation mondiale de la Santé (OMS), New York (États-Unis), 2020.

Un renforcement important des efforts et des investissements est nécessaire.

En 2018, le Forum politique de haut niveau des Nations Unies a reconnu que la réalisation de l'ODD 6 accusait du retard, en particulier en ce qui concerne la cible 6.2. Face à ce constat, ONU-Eau a mis au point un Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6¹, qui se concentre sur la nécessité d'accélérer les progrès en matière d'assainissement. Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6, qui constitue une composante de la Décennie d'action du Secrétaire général des Nations Unies pour atteindre les ODD d'ici à 2030, est une initiative unificatrice qui vise à produire des résultats rapides et à plus grande échelle.

1 ONU-Eau, *Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable 6*. ONU-Eau, Genève, 2020.

Encadré 2 : Critères définissant un assainissement géré en toute sécurité

D'après la définition retenue par le Programme commun OMS/UNICEF dans le cadre du suivi de la cible 6.2 des ODD, un service d'assainissement géré en toute sécurité suppose l'utilisation d'installations d'assainissement améliorées, qui ne soient pas partagées avec d'autres ménages. Les installations améliorées désignent les installations conçues de manière à éviter tout contact humain avec les excréta. Sont considérées comme telles les toilettes à chasse d'eau manuelle ou mécanique reliées au réseau d'égouts, les fosses septiques ou les latrines à fosse, les latrines à fosse avec dalle (y compris les latrines à fosse avec ventilation), ainsi que les toilettes à compostage. Les excréta peuvent être :

1. Traités et évacués sur site ;
2. Entreposés temporairement, puis vidangés et traités hors site ; ou
3. Transportés avec les eaux usées grâce à un réseau d'égouts, puis traités hors site.

Les pouvoirs publics peuvent définir leurs propres exigences, normes techniques et réglementations en fonction des conditions physiques, sociales et institutionnelles locales.

L'élimination de la défécation à l'air libre constitue l'une des priorités spécifiques de la cible 6.2 des ODD. Au cours des 20 dernières années, les gouvernements et les partenaires de développement ont déployé des efforts considérables pour mettre fin à la pratique de la défécation à l'air libre à l'échelle mondiale. L'UNICEF a joué un rôle clé dans ces avancées, et d'importants progrès ont été réalisés grâce à la Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre (voir l'encadré 3). Non seulement les taux de défécation à l'air libre ont diminué, mais des progrès ont également été accomplis en matière de réduction des inégalités et d'application du principe visant à ne laisser personne de côté. Une transition a également été effectuée d'une approche axée sur les infrastructures à une compréhension améliorée du rôle extrêmement important que jouent les normes sociales et le changement comportemental dans la réalisation de progrès.



Encadré 3 : Expérience et réussites de l'UNICEF en matière de lutte contre la défécation à l'air libre

Pour faire face aux taux toujours élevés de défécation à l'air libre dans de nombreux pays et à la lumière de nouvelles données probantes concernant l'efficacité des approches de l'assainissement fondées sur la demande, l'UNICEF a commencé à mettre en œuvre des mesures collectives d'assainissement total en 2008. Ces mesures étaient axées sur l'élimination de la défécation à l'air libre à l'échelle des communautés, en s'appuyant sur des techniques éprouvées de mobilisation communautaire, marquant ainsi une évolution par rapport aux interventions au niveau des ménages, lesquelles présentaient un mauvais rapport coût-efficacité et ne pouvaient être mises à l'échelle. Toutefois, le fardeau mondial de la défécation à l'air libre a persisté. En 2018, l'UNICEF a donc lancé une Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre, qui décrivait l'axe et les approches programmatiques de l'UNICEF sur la période allant de 2018 à 2021. Cette stratégie identifiait 26 pays fortement touchés, à savoir des pays qui recensaient plus de cinq millions de personnes déféquant à l'air libre ou dans lesquels plus de 50 % de la population pratiquait la défécation à l'air libre en 2018. Les bureaux de pays de l'UNICEF ont alors lancé une série d'actions et d'activités alignées sur cette stratégie, notamment sous la forme de soutien « direct » (à travers des formations et des subventions judicieuses) et « indirect » (pour bâtir un environnement politique et institutionnel favorable aux progrès). Des feuilles de route pour mettre fin à la défécation à l'air libre ont été élaborées avec les gouvernements de tous les pays ciblés dans le cadre de la première stratégie.

La Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre a conduit de nombreux pays à accorder la priorité à l'assainissement et a fourni de nombreux enseignements précieux :

- Cette stratégie a révélé la nécessité d'encourager le leadership et la volonté politique des gouvernements, étant donné que les pays dont le gouvernement a fait de l'assainissement une priorité ont enregistré les progrès les plus importants, mais également la nécessité pour l'UNICEF d'effectuer des choix judicieux, en privilégiant des interventions en amont présentant un pouvoir catalytique.
- Cette stratégie a mis en lumière l'expertise de l'UNICEF en matière de changement social et comportemental, et a prouvé que des interventions bien conçues pouvaient faire évoluer les normes sociales.

- Si l'accent était mis sur l'élimination de la défécation à l'air libre, il était clair que la programmation de l'UNICEF pouvait également amener les personnes abandonnant cette pratique à adopter un niveau de service plus élevé, idéalement des installations d'assainissement gérées en toute sécurité.
- Alors que l'UNICEF intensifiait ses programmes urbains et périurbains, les enseignements tirés de la mise en œuvre de cette stratégie ont montré que le personnel chargé des programmes de pays devait être capable de travailler de manière homogène dans tous les contextes, en tirant parti des forces des programmes classiques en milieu rural tout en s'adaptant aux défis spécifiques de l'environnement urbain, et en développant les compétences particulières requises dans chaque contexte.
- L'expérience a montré que l'élimination de la défécation à l'air libre dans une communauté donnée pouvait ouvrir la voie à d'autres résultats de développement pilotés par la collectivité.
- Cette stratégie a montré que l'UNICEF avait un rôle précieux à jouer dans le renforcement des systèmes de suivi.
- Il est apparu qu'il était possible de mobiliser le secteur privé et de concrétiser les possibilités de retour sur investissement et de création d'emplois qui sont associées à la prestation de services d'assainissement, notamment en matière de traitement et de revalorisation des déchets.
- La Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre a montré que la coordination et la collaboration sont essentielles pour tirer le meilleur parti possible de toutes les possibilités existantes en matière d'appui.
- On a également constaté que de nouvelles compétences devaient être acquises au sein de l'UNICEF et du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH) en général.
- Cette expérience a mis en lumière l'importance d'élaborer et d'utiliser des systèmes de suivi des résultats du travail en amont de l'UNICEF.

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité s'inspire de l'expérience positive de la Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre. Les programmes visant à éliminer la défécation à l'air libre continuent de représenter une part importante du travail de l'UNICEF en matière d'assainissement ; dans de nombreux pays, ces programmes demeurent au cœur de l'action de l'UNICEF en matière d'assainissement et sous-tendent les progrès vers un assainissement géré en toute sécurité.

Toutefois, les données du Programme commun de suivi montrent également que dans de nombreux pays, en particulier ceux d'Afrique subsaharienne, la diminution des taux de défécation à l'air libre ne donne pas lieu à une augmentation de l'accès à des services d'assainissement de base ou gérés en toute sécurité. Au contraire, les données suggèrent que de nombreux ménages remplacent cette pratique par des installations sanitaires

non améliorées ou des services limités partagés avec d'autres ménages, ce qui est insuffisant pour interrompre la transmission des maladies et améliorer la santé de la communauté. Dans de nombreux pays, l'urbanisation rapide et la forte densité démographique des zones urbaines ont créé une situation insoutenable en matière d'assainissement, avec des risques particulièrement élevés pour les enfants (voir l'encadré 4).

Encadré 4 : L'assainissement géré en toute sécurité est essentiel à la santé et au bien-être de l'enfant

Il s'agit d'un fait bien établi que l'exposition aux excréta humains est dangereuse pour la santé humaine, en particulier celle des enfants. En effet, les excréta contiennent toute une série de pathogènes pouvant provoquer des maladies telles que la dysenterie, la diarrhée, le choléra, mais aussi la typhoïde et la poliomyélite. L'impact global des mauvaises conditions d'assainissement sur la santé et le bien-être des enfants n'est pas quantifié. Cependant, les estimations mondiales montrent que les maladies diarrhéiques représentent à elles seules la deuxième cause de décès des enfants de moins de 5 ans dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Le manque d'assainissement entraîne également des infections parasitaires et contribue à la propagation de maladies à transmission vectorielle telles que le trachome ou la filariose lymphatique, dont les vecteurs se reproduisent dans les matières fécales et l'eau contaminée par ces dernières. Les infections à répétition dues à des pathogènes liés à de mauvaises conditions d'assainissement contribuent également au retard de croissance, aux troubles cognitifs et à l'anémie chez les enfants. Le manque d'installations sanitaires sécurisées dans les maisons, les écoles, les lieux publics et les établissements de santé entraîne une diminution des possibilités de jeu et d'éducation, et contribue à l'anxiété et au risque d'agression liés à l'absence d'un endroit sûr où déféquer.

Dans les environnements où les conditions d'assainissement sont mauvaises, les enfants sont exposés à des pathogènes fécaux de multiples manières, par le biais de la consommation d'eau ou de nourriture contaminées ou bien au contact de surfaces, pieds ou mains contaminés. La contamination se produit en cas de défaillances systémiques tout au long de la chaîne d'assainissement : surfaces contaminées dans des toilettes insalubres ; fosses et fosses septiques mal confinées qui fuient dans des conduites d'évacuation ouvertes et des sources d'eau potable ; déversements lors de la vidange des fosses ou débordements causés par des inondations ; traitement non adéquat ou utilisation dangereuse des eaux usées et des boues à des fins de production alimentaire. Pour améliorer la santé des enfants, il est impératif d'identifier et d'éliminer tous ces facteurs pathogènes à l'échelle des communautés, car le choix de ne se concentrer que sur l'un de ces facteurs (par exemple, les toilettes domestiques uniquement) ou sur un sous-ensemble de ménages de la communauté ne produira pas d'avancées tangibles en matière de santé. Un ensemble complet d'interventions est nécessaire pour venir à bout de tous ces facteurs pathogènes. Conformément à son mandat d'obtenir des résultats pour les enfants, l'UNICEF doit se concentrer sur des améliorations durables et progressives de la gestion des matières fécales tout au long de la chaîne des services d'assainissement, ainsi que, à terme, sur la réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité.

Sources :

OMS, *Water, sanitation, hygiene and health: A primer for health professionals*. OMS, Genève, 2019.

OMS, *Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé*. OMS, Genève, 2018.

Prüss-Ustün, A. et al., « Burden of disease from inadequate water, sanitation and hygiene for selected adverse health outcomes: an updated analysis with a focus on low-and middle-income countries ». *International Journal of Hygiene and Environmental Health*, vol. 222, 2019, p. 765-777.

Cumming, O. et al., « The implications of three major new trials for the effect of water, sanitation and hygiene on childhood diarrhea and stunting: A consensus statement ». *BMC Medicine*, vol. 17, 2019, p. 1-9.

Odagiri, M. et al., « Safely Managed On-Site Sanitation: A National Assessment of Sanitation Services and Potential Fecal Exposure in Indonesia ». *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 18, n° 15, 3 août 2021.

Les toilettes partagées par plusieurs familles sont une solution couramment utilisée, en particulier dans les zones urbaines densément peuplées et les zones d'installation informelles. Or, cette solution d'assainissement est classée parmi les services « limités » et ne correspond pas à un service d'assainissement géré en toute sécurité. Cette classification s'explique par des considérations liées au manque d'intimité, de sécurité et de dignité, en particulier pour les femmes et les filles, ainsi qu'à la propreté et à l'entretien, car des toilettes communes mal entretenues exposent souvent les utilisateurs au risque de contact avec des déchets fécaux. Les toilettes communes constituent, au mieux, une solution temporaire, même si elles semblent à court terme incontournables en de nombreux endroits. Les toilettes publiques, quant à elles, construites dans des espaces publics et accessibles à tous, sont toujours nécessaires et demeurent un impératif de santé publique. Toutefois, ces toilettes ne doivent pas représenter l'unique solution d'assainissement des ménages.

La mise en place de services durables dans le secteur de l'assainissement demeure un défi. Par exemple, les données probantes montrent que, dans de nombreuses communautés qui ont été déclarées exemptes de défécation à l'air libre, un « glissement » pouvait se produire et les progrès accomplis pouvaient n'être finalement que de courte durée². De nombreuses toilettes artisanales ne sont pas structurellement durables, si bien que l'effondrement (et l'absence de reconstruction) de telles toilettes apparaît désormais comme un obstacle à l'éradication durable de la défécation à l'air libre. La résilience aux changements climatiques requiert des structures plus robustes, car l'effondrement des latrines est généralement provoqué par des phénomènes météorologiques (par exemple, de fortes pluies). Or, les risques météorologiques sont susceptibles d'augmenter sous l'effet des changements climatiques. La pérennité de l'éradication de la défécation à l'air libre est également compromise par le manque de suivi rigoureux (qui permet, entre autres, de fausses déclarations d'éradication de la défécation à l'air libre) et le manque d'accompagnement. Les systèmes de stockage et de traitement *in situ*, tels que les latrines à fosse et les fosses septiques, peuvent être compromis par une mauvaise conception (liée, par exemple, à des structures d'infiltration ou de décantation non adéquates), une construction de mauvaise qualité, des activités d'exploitation et d'entretien insuffisantes, des dégâts ou des inondations, ou encore l'absence de réglementation appropriée.

Les investissements réalisés dans le domaine de l'assainissement étaient, jusqu'à présent, principalement consacrés à l'élimination de la défécation à l'air libre et constituaient un jalon essentiel vers l'atteinte de la cible 6.2 des ODD. Toutefois, pour avoir encore plus d'impact, les investissements réalisés dans le domaine de l'assainissement doivent s'accompagner d'investissements axés sur le renforcement des systèmes à grande échelle, afin de favoriser le passage à des niveaux de service plus élevés. En outre, les investissements réalisés en faveur de l'assainissement doivent renforcer les marchés de l'assainissement et soutenir des politiques, des activités de suivi et des financements favorables, qui permettent aux ménages d'accéder à ces niveaux de service plus élevés et au secteur privé de contribuer à la prestation de services à long terme. Or, de nombreux pays font face à un manque de volonté et d'engagement politiques en faveur de l'amélioration de l'assainissement, ainsi qu'à un manque de responsabilité institutionnelle. Les discours relatifs à l'assainissement commencent aujourd'hui à évoluer, témoignant d'une ambition accrue d'obtenir des effets durables et complets, sur de multiples fronts, pour les enfants et pour l'environnement.

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité présente les solutions que prévoit de déployer l'UNICEF pour répondre au défi de l'assainissement. Elle se fonde sur la stratégie de l'UNICEF en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène (2016-2030), publiée en août 2016 afin d'orienter l'action de l'UNICEF dans le domaine de l'EAH jusqu'à la fin de l'ère des ODD. La Stratégie énonce que l'UNICEF poursuivra ses efforts visant à éliminer la défécation à l'air libre, tout en travaillant de concert avec les gouvernements et les partenaires pour atteindre un niveau de base de l'accès à l'assainissement pour tous et avancer vers la réalisation progressive de l'assainissement géré en toute sécurité. **L'UNICEF interviendra tout au long de la chaîne de gestion de l'assainissement afin de contribuer à réduire la décharge dangereuse des déchets fécaux dans l'environnement. Cela comprendra la promotion et la prise en charge d'une gamme de technologies et de systèmes allant du confinement à la réutilisation et à l'élimination, mais ce support ne concernera pas, de manière générale, les grands systèmes d'assainissement. L'accent sera mis sur les parties de la chaîne de gestion qui influent spécifiquement sur les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, et qui fournissent le plus grand retour en termes de bienfaits sanitaires et non sanitaires.**

2 Delaire, C. *et al.*, « Can open-defecation free (ODF) communities be sustained? A cross-sectional study in rural Ghana ». *PLoS One*, 7 janvier 2022.

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité est également alignée sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025³, qui insiste sur le renforcement des systèmes et appelle à « **un changement transformateur et systémique** ». Ce Plan stratégique affirme que l'UNICEF « s'attachera à susciter les changements systémiques qui sont essentiels pour que l'on puisse s'attaquer aux causes profondes de la mortalité, de la pauvreté, de la vulnérabilité, de l'inégalité de genre et de l'exclusion parmi les enfants » et s'emploiera à « renforcer les systèmes afin de ne laisser personne de côté. Il s'agira de renforcer les composantes, le fonctionnement, la capacité de réaction et la fiabilité des systèmes » pour obtenir des résultats en faveur des enfants à grande échelle et renforcer leur résilience grâce au renforcement des capacités des systèmes susmentionnés.

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité a été élaborée à la lumière du mandat mondial de l'UNICEF pour les enfants, de l'ambition de la stratégie EAH de l'UNICEF, ainsi que des changements stratégiques formulés dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025. La stratégie constitue essentiellement un guide ou une compilation d'approches et d'interventions conçues pour tirer parti de l'expérience de l'UNICEF en matière d'assainissement, y compris en ce qui concerne l'élimination de la défécation à l'air libre, et faire en sorte que la réalisation progressive d'un assainissement universel et géré en toute sécurité reçoive l'attention délibérée et soutenue qu'elle requiert au sein de l'UNICEF, conformément à la stratégie EAH de l'UNICEF et aux ODD.

Ce document servira de guide aux bureaux de pays pour effectuer la transition vers des niveaux plus élevés

de services d'assainissement et définir la stratégie de l'UNICEF dans les pays où l'organisation est présente. La réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité est un objectif qui prendra de nombreuses années à atteindre, sachant que, dans de nombreux pays, l'élimination de la défécation à l'air libre constituera une première étape essentielle de ce processus. La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité sera donc mise en œuvre de différentes manières par les différents bureaux de pays, selon le contexte local. Cette stratégie vise à inspirer, encourager et motiver les bureaux de pays à atteindre des résultats communs. La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité a également pour objectif de guider l'UNICEF dans ses partenariats avec d'autres acteurs du secteur, sous la direction des pouvoirs publics.

1.2. Portée de la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité concerne l'**assainissement au sein des ménages**. L'assainissement est également essentiel dans les institutions, telles que les établissements de santé et les écoles, et les principes de gestion en toute sécurité des excréta tout au long de la chaîne d'assainissement sont les mêmes. Les interventions de l'UNICEF dans ces institutions sont présentées en détail dans d'autres stratégies complémentaires de l'UNICEF. De même, la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité n'inclut pas l'hygiène des mains ni la gestion de l'hygiène menstruelle, ces aspects étant abordés dans des stratégies distinctes (voir l'encadré 5). Les stratégies présentées ici se posent en complément de ces efforts parallèles, qu'elles cherchent à appuyer.

3 UNICEF, *Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025*. UNICEF, New York (États-Unis), 2021.



Encadré 5 : Stratégies complémentaires de l'UNICEF

L'assainissement dans les établissements de soins de santé : La stratégie de l'UNICEF relative à l'assainissement dans les établissements de soins de santé est intégrée dans l'**Outil d'amélioration de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène dans les établissements de santé (WASH FIT)**, un outil de gestion fondée sur les risques destiné aux établissements de soins de santé et couvrant les principaux aspects des services EAH. L'outil WASH FIT repose sur une méthode itérative visant à améliorer les services EAH. Sa visée ultime est d'améliorer la qualité des soins et les résultats en matière de santé, grâce à une diminution du nombre d'infections, à une utilisation accrue des services, ainsi qu'à une meilleure productivité et à une plus grande confiance du personnel de santé.

Assainissement dans les écoles : L'UNICEF a mis au point une stratégie pour la mise à l'échelle des services EAH dans les écoles. Cette stratégie se fonde sur des programmes catalytiques et facilitateurs axés sur les services EAH en milieu scolaire, dans un environnement favorable, en particulier dans les zones marginalisées. Un guide d'amélioration progressive des programmes EAH en milieu scolaire, « L'approche trois étoiles pour l'EAH en milieu scolaire », a été mis au point. L'UNICEF s'appuiera sur ce guide pour contribuer à faire évoluer la manière dont les écoles, les communautés, ainsi que les décideurs au sein des gouvernements et des organismes d'appui perçoivent les programmes EAH en milieu scolaire. En accordant la priorité aux mesures les plus cruciales pour atteindre les objectifs, l'approche trois étoiles aide les écoles à se concentrer sur les interventions essentielles pour répondre aux besoins des enfants, qui peuvent être satisfaits et reconnus une étoile à la fois. Parallèlement, elle propose une feuille de route claire pour que tous les établissements scolaires d'un pays répondent

aux normes nationales, et pour que tous les enfants bénéficient de conditions saines et favorables à l'hygiène dans les écoles. Elle encourage l'action locale et le soutien des communautés, et ne dépend pas des ressources du système éducatif ou d'organismes de soutien extérieurs.

Hygiène : L'UNICEF élabore actuellement une stratégie holistique en matière d'hygiène, qui englobera à la fois l'hygiène des mains et la santé et l'hygiène menstruelles. Cette stratégie devrait être achevée d'ici à la fin de l'année 2022. Par ailleurs, l'UNICEF fournit à ses bureaux de pays des orientations poussées au sujet de l'**hygiène des mains**, qui fait partie intégrante des programmes EAH de l'UNICEF. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 inclut pour la première fois des produits relatifs à l'hygiène. Ainsi, l'hygiène des mains fait désormais l'objet d'un suivi au niveau mondial, grâce à l'établissement annuel de rapports. L'UNICEF est l'un des partenaires fondateurs de l'initiative « Hand Hygiene for All » (L'hygiène des mains pour tous), qui vise à encourager la mise en œuvre de programmes d'hygiène à grande échelle pilotés par les gouvernements. Autre nouveauté, le **domaine de la santé et de l'hygiène menstruelles** a également été intégré aux produits du Plan stratégique pour la période 2022-2025 et fait désormais l'objet d'un suivi grâce à l'établissement annuel de rapports. Les **orientations de l'UNICEF en matière de santé et d'hygiène menstruelles** visent à renforcer la qualité et l'exhaustivité du soutien de l'organisation dans ce domaine, afin de favoriser la réalisation des objectifs de l'UNICEF relatifs à l'EAH, au genre et au développement des adolescents. Ces orientations ont été formulées à l'intention des spécialistes ou des coordonnateurs de l'UNICEF pour l'EAH, l'éducation, la santé et les questions de genre au sein des bureaux de pays qui travaillent avec leurs partenaires à l'élaboration de programmes de santé et d'hygiène menstruelles.



La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité couvre **l'intégralité de la chaîne des services d'assainissement** et détaille l'ensemble des conditions à remplir pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité, de la collecte à l'élimination ou à la revalorisation, en passant par le confinement, l'évacuation et le traitement (voir l'encadré 6). La stratégie mettra également l'accent sur l'assainissement résilient au climat, sachant que le plan stratégique de l'UNICEF accorde une attention particulière à la prise en compte des changements climatiques⁴.

La stratégie porte sur l'assainissement **rural et urbain** et couvre également les **services d'assainissement dans les lieux publics**. Les installations d'assainissement dans les lieux publics (tels que les centres de transport et les marchés) sont en effet essentielles pour garantir un environnement propre et hygiénique, même s'il ne s'agit pas des installations principales utilisées par les ménages. Concernant l'assainissement à l'échelle des ménages, une attention particulière est accordée à **l'élimination des excréta des enfants**. Les recherches montrent en effet que les excréta des enfants de moins de 3 ans sont moins susceptibles d'être éliminés en toute sécurité que ceux de la population générale⁵, alors même que l'exposition aux matières fécales des enfants peut s'avérer plus risquée que l'exposition aux matières fécales des adultes.

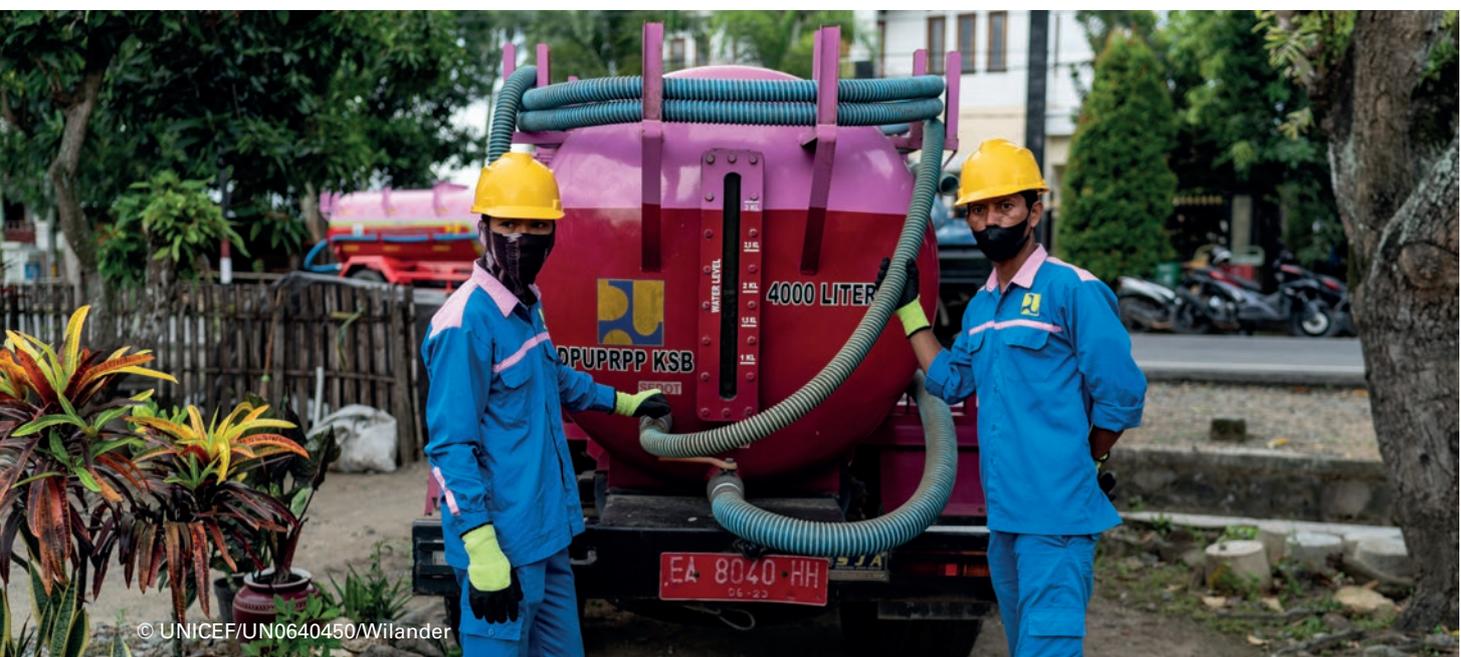
La stratégie encourage les bureaux de pays de l'UNICEF à se saisir des possibilités existantes pour inclure l'assainissement dans les plans de relèvement post-catastrophe, de manière à **optimiser les liens entre action humanitaire et développement**. Toutefois, elle ne couvre pas la question de l'assainissement dans les installations humanitaires temporaires telles que les camps de réfugiés (ces aspects étant aussi couverts dans d'autres stratégies). La stratégie ne couvre pas la gestion des déchets solides ni l'évacuation des eaux pluviales, bien que certaines interventions dans ce domaine puissent s'avérer hautement complémentaires aux interventions d'assainissement (les déchets solides pouvant bloquer les conduites d'évacuation et les égouts). Les bureaux de pays peuvent donc choisir d'intégrer des programmes axés sur ces problématiques.

Cette stratégie abordera l'assainissement du point de vue de **la demande** (changement comportemental) et du point de vue de **l'offre** (assainissement fondé sur le marché).

La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité est conçue de manière à être pertinente et applicable dans tous les contextes programmatiques de l'UNICEF. Tous les bureaux de pays de l'UNICEF seront encouragés à adopter la stratégie et à concevoir des programmes d'assainissement alignés sur celle-ci. Tous les bureaux de pays seront également tenus de contribuer au suivi des progrès réalisés au titre de la stratégie.

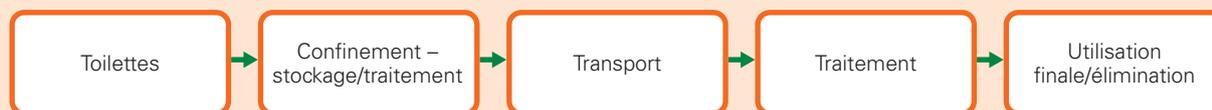
4 UNICEF, *Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025*, UNICEF, New York (États-Unis), janvier 2022.

5 Groupe de la Banque mondiale, Programme pour l'eau et l'assainissement, « *Management of Child Feces: Current Disposal Practices* ». Banque mondiale, Washington, 2015.



Encadré 6 : La chaîne des services d'assainissement

La chaîne des services d'assainissement couvre les différentes étapes d'un système d'assainissement sûr : la réception (dans des toilettes sûres), le confinement (et le traitement *in situ*, le cas échéant), la vidange, le transport, le traitement, puis l'élimination ou la revalorisation en toute sécurité.



Les matières fécales sont souvent gérées de manière inadéquate tout au long de la chaîne d'assainissement. La gestion des effluents est particulièrement problématique, sachant que les effluents contaminés (en provenance des fosses septiques, par exemple) sont souvent déversés dans des conduites d'évacuation des eaux pluviales, voire directement dans le sol.

Enfin, **la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité repose sur une vision ambitieuse visant à étendre l'action de l'UNICEF**. Cette stratégie permettra à l'UNICEF de pleinement exploiter ses capacités pour remplir son mandat consistant à garantir la pleine réalisation des droits de tous les enfants.

1.3. Principes de la Stratégie

Dans le cadre de la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité, l'UNICEF **renforcera les capacités d'initiative** et de leadership des gouvernements, et aidera ces derniers à remplir leur rôle de garants de la réalisation du **droit humain à l'assainissement** tout en s'assurant de **ne laisser personne de côté**. D'autres acteurs peuvent participer en tant que partenaires ou responsables de la mise-en-œuvre mandatés par les gouvernements. L'UNICEF renforcera les capacités des gouvernements à gérer et à optimiser ces relations.

Cette évolution s'inscrit dans la **continuité de la transition de l'UNICEF vers une approche de renforcement des systèmes**, qui consiste à soutenir la consolidation des politiques, des stratégies, de la planification et de la réglementation, ainsi que l'élaboration de stratégies en faveur d'un financement durable de l'assainissement. Aux niveaux national et local, cette approche comprend la planification fondée sur les risques, la coordination et le suivi, afin d'obtenir des résultats équitables et durables, à grande échelle. De nombreux programmes de pays de l'UNICEF soutiennent déjà ces composantes de renforcement des systèmes, dont la stratégie encourage la poursuite et la mise à l'échelle.

La stratégie mettra également l'accent sur la mobilisation du **secteur privé** aux niveaux local et international, tout en s'attachant à encourager l'**innovation** afin de combler les lacunes en matière de services et de produits.

Conformément à son rôle dans le suivi du secteur EAH à l'échelle mondiale et à son mandat en tant qu'organisme responsable, avec l'OMS, du suivi de la cible 6.2 des ODD, l'UNICEF soutiendra, dans le cadre de cette stratégie, **un suivi solide, l'établissement de rapports transparents, ainsi que l'utilisation de données et d'éléments de preuve** au service de la prise de décisions.

La stratégie reflète **l'engagement de l'UNICEF en faveur de l'action climatique** et le rôle de premier plan que joue l'organisation au sein du système des Nations Unies dans le cadre de la lutte contre les effets des changements climatiques sur le secteur EAH, notamment grâce à ses efforts visant à favoriser un assainissement résilient aux changements climatiques, y compris en matière de réduction des risques de catastrophe.

Conformément à son engagement en faveur d'une **culture de l'apprentissage**, l'UNICEF s'attachera à renforcer ses capacités internes, à former son personnel à de nouvelles compétences, ainsi qu'à documenter et à diffuser les connaissances.

En tant que membre de la coalition ONU-Eau, l'UNICEF est engagé en faveur du Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6. La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité fait écho à ce cadre.

Encadré 7 : L'assainissement : un droit humain

En juillet 2010, l'Assemblée générale a adopté une résolution qui reconnaît le droit à l'eau potable et à l'assainissement comme un droit humain essentiel à la pleine jouissance de la vie et de tous les autres droits humains. En septembre 2010, le Conseil des droits de l'homme a confirmé la reconnaissance de ce droit, en précisant que ce dernier découle du droit à un niveau de vie suffisant.

Le droit à l'assainissement garantit à chacun un accès physique à des installations sanitaires sûres, hygiéniques, sécurisées, socialement et culturellement acceptables, et qui garantissent l'intimité et la dignité, à un coût abordable, dans tous les domaines de la vie. Il convient de noter que ce droit ne concerne pas seulement le droit à des toilettes, mais aussi le droit de ne pas subir de conséquences néfastes liées aux excréta et aux eaux usées d'autres personnes.



Encadré 8 : Principes des programmes d'assainissement de l'UNICEF au titre de la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité

Adopter une vision ambitieuse et agir à grande échelle

- Soutenir des solutions holistiques et globales qui transforment le secteur et créent une dynamique nouvelle, grâce à des évolutions politiques et de gouvernance dirigées par les gouvernements.
- Plaider pour que l'assainissement soit considéré comme un bien public, exigeant des investissements publics ainsi qu'une supervision et une gouvernance de la part du gouvernement, et plaider pour le financement intégral du secteur de l'assainissement.
- Viser un assainissement à l'échelle des districts, des villes et des pays, en veillant à ce que des solutions soient mises en place tout au long de la chaîne des services d'assainissement.
- Tirer parti de la présence de l'UNICEF dans plus de 100 pays, notamment dans de nombreux contextes fragiles.

Accorder une attention particulière à la qualité, à l'équité et à l'inclusion

- Plaider en faveur de solutions d'assainissement pour tous (populations rurales ou urbaines, pauvres ou non pauvres, hommes ou femmes, enfants, personnes handicapées, personnes déplacées et réfugiées), conformément à l'engagement de l'UNICEF de ne laisser personne de côté.
- Adopter un assainissement sensible au genre, encourager le leadership des femmes dans le secteur de l'assainissement, et réduire l'impact disproportionné qu'ont de mauvaises conditions d'assainissement sur les femmes et les filles.
- Encourager la mobilisation, la participation et l'influence communautaires, et favoriser une approche axée sur les droits humains.
- Aider les gouvernements à répartir équitablement les ressources publiques et à concevoir, le cas échéant, des subventions intelligentes et durables, fondées sur des données probantes.

Rechercher des solutions résilientes, écologiques et durables

- Envisager l'assainissement comme une composante de l'économie circulaire.
- Adapter les approches de prestation de services d'assainissement dans une perspective de résilience aux changements climatiques, et percevoir l'assainissement comme essentiel à l'atténuation des changements climatiques ainsi qu'à l'adaptation à ces derniers.

- Favoriser les solutions naturelles.
- Appuyer la réduction des risques de catastrophe, en particulier dans le contexte des changements climatiques.

Travailler aussi bien dans les contextes humanitaires que de développement

- Tirer parti de l'expérience de l'UNICEF dans les contextes humanitaires et de développement.
- Aider les gouvernements à s'émanciper des interventions d'urgence axées sur le court terme au profit de solutions de développement axées sur le long terme, et intégrer l'assainissement dans les efforts de reconstruction à la suite d'une catastrophe.

Travailler avec toutes les parties prenantes

- Tirer parti de l'expertise, du leadership et des partenariats de l'UNICEF au sein du système des Nations Unies.
- Collaborer avec les pouvoirs publics et la société civile, les donateurs, les banques de développement, les organisations non gouvernementales (ONG), le milieu universitaire et le secteur privé (à tous les niveaux), et défendre des solutions coordonnées et collaboratives, assorties de responsabilités claires.
- Utiliser son pouvoir fédérateur pour réunir les parties prenantes du secteur, qu'il s'agisse d'autres partenaires de développement ou des ministères, à tous les niveaux du gouvernement, et encourager la responsabilité mutuelle.
- Faire preuve d'ouverture pour ce qui est d'apprendre des autres et de partager les connaissances et l'expérience de l'UNICEF à grande échelle.

Sélectionner des interventions qui soient en accord avec l'avantage comparatif de l'UNICEF, son mandat pour les enfants, ainsi que sa position privilégiée de partenaire direct des gouvernements.

- Tirer parti de l'influence de l'UNICEF en tant qu'organisme de mise en œuvre et conseiller politique expérimenté dans de multiples secteurs (santé, éducation, nutrition, EAH), ainsi que de son mandat de protection des enfants et de satisfaction de leurs besoins fondamentaux.
- Énoncer en toute transparence les questions et les domaines qui ne sont pas du ressort de l'UNICEF, et rechercher activement des partenariats avec d'autres organisations travaillant sur les problématiques qui ne relèvent pas de l'engagement et de l'avantage comparatif de l'UNICEF.
- Agir en tant qu'organisation apprenante et acquérir de nouvelles compétences au sein de l'UNICEF.

1.4. Collaboration et partenariats pour tirer parti des forces de l'UNICEF

Dans le cadre de la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité, l'UNICEF s'attachera à tirer parti de son mandat institutionnel d'obtenir des résultats pour les enfants, tant dans les contextes humanitaires que de développement, en restant fidèle à son engagement de ne laisser personne de côté⁶. L'organisation abordera l'assainissement comme une partie intégrante du cycle de l'eau, essentielle à la résilience aux changements climatiques ainsi qu'à la biodiversité, et comme une priorité en matière d'équité et d'inclusion.

À cette fin, l'UNICEF s'attachera à renforcer son expertise et ses capacités là où cela s'avère nécessaire, **sans pour autant chercher à couvrir tous les domaines du secteur de l'assainissement**. L'UNICEF travaillera avec un large éventail de partenaires, en recherchant la collaboration, les partenariats et les alliances avec d'autres partenaires de développement, le milieu universitaire et les organisations du secteur privé

aux capacités différentes et complémentaires. L'objectif principal est de remplir le mandat de l'UNICEF, qui est de protéger les droits des enfants et d'aider à répondre à leurs besoins fondamentaux, que ce soit directement ou en collaboration avec d'autres organisations.

Les bureaux de pays de l'UNICEF sont encouragés à déterminer les interventions les plus stratégiques pour l'UNICEF dans leur contexte particulier, à définir clairement les domaines ne relevant pas de la compétence de l'UNICEF, et à collaborer avec d'autres acteurs menant à bien des interventions similaires. Par exemple, la plupart des bureaux de pays de l'UNICEF n'ont pas participé activement à la gestion et à la réforme des services publics d'approvisionnement en eau ou d'assainissement, alors que d'autres organisations sont très actives dans ce domaine. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un domaine dans lequel le personnel de l'UNICEF est tenu d'acquérir d'importantes capacités, il est utile d'en comprendre les bases pour collaborer efficacement avec d'autres parties prenantes et pour identifier les aspects sur lesquels l'UNICEF peut apporter son soutien.

6 UNICEF, « A Guidance Note for Leaving No One Behind ». UNICEF, New York (États-Unis), 2021.



Encadré 9 : Soutien de l'UNICEF en matière d'assainissement résilient aux changements climatiques, d'adaptation et d'atténuation

L'assainissement résilient aux changements climatiques désigne les systèmes, les services et les comportements d'assainissement capables de survivre, de fonctionner ou de se rétablir rapidement face à divers chocs climatiques, stress chroniques ou variations saisonnières, en garantissant que les matières fécales sont confinées en toute sécurité tout au long de la chaîne d'assainissement, sans contaminer l'environnement. Il faut pour cela qu'une évaluation des risques pesant sur les systèmes et les services ait été réalisée afin d'identifier les risques climatiques, et que ces risques aient été intégrés dans la conception, le choix du site et des technologies, les systèmes de gestion et les systèmes opérationnels, ainsi que les comportements. **Il est important de noter qu'un système d'assainissement « géré en toute sécurité » n'est pas nécessairement résilient aux changements climatiques, et inversement.** Pour appuyer les programmes de pays de l'UNICEF, des critères spécifiques ont été élaborés afin de déterminer si un service ou système d'assainissement est résilient aux changements climatiques. Ces critères sont les suivants :

- Une analyse des risques a été réalisée afin d'identifier les impacts potentiels des phénomènes climatiques et météorologiques extrêmes, et des mesures préventives ont été intégrées (infrastructures surélevées dans les zones inondables, planification de la sécurité sanitaire de l'assainissement, etc.).
- Les services d'assainissement sont conçus pour être fiables à tout moment et résilients à la fois aux variations saisonnières (c'est-à-dire pendant la saison sèche) et aux phénomènes climatiques extrêmes (c'est-à-dire pendant les sécheresses ou les inondations), ou capables de se rétablir rapidement après un tel phénomène.
- Des plans d'urgence (ainsi que les capacités associées) sont en place afin d'intervenir face aux crises tout en veillant à minimiser les interruptions de services.
- Partout où cela est possible, des solutions naturelles ou à faibles émissions de carbone sont mises en place afin de contribuer à la réduction des émissions (biogaz, par exemple), au traitement efficace des eaux usées, ainsi qu'à la revalorisation des eaux usées, des effluents et des boues.

L'adaptation est le processus qui consiste à modifier les systèmes d'assainissement afin de les rendre résilients aux chocs climatiques actuels ou prévus. Il s'agit notamment d'améliorer la conception, l'emplacement et le fonctionnement des services d'assainissement. Concrètement, cela peut consister à surélever et à sceller les latrines dans les zones inondables, à réduire la consommation d'eau des systèmes d'assainissement dans les zones sujettes à la sécheresse, ou encore à réutiliser les eaux usées.

L'atténuation désigne les mesures visant à réduire ou à prévenir les émissions de gaz à effet de serre par les systèmes d'assainissement, par exemple grâce à la réduction des émissions directes et indirectes le long de la chaîne des services d'assainissement ou à l'intégration de technologies renouvelables.

L'UNICEF transforme actuellement ses programmes afin d'instaurer un assainissement résilient aux changements climatiques, conformément à la priorité stratégique accordée par l'UNICEF à ces derniers. Les programmes de l'UNICEF en matière de résilience aux changements climatiques sont axés sur les mesures suivantes :

- Encourager et aider les gouvernements à intégrer l'assainissement résilient aux changements climatiques dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN), leurs plans nationaux d'adaptation, ainsi que d'autres politiques, plans et programmes pertinents au niveau national, afin de s'assurer que l'assainissement figure parmi les axes stratégiques des mesures de lutte contre les changements climatiques, ainsi que d'attirer et de mobiliser des financements consacrés à l'action climatique dans le secteur de l'assainissement.
- Renforcer les cadres de suivi et d'établissement de rapports en matière de résilience aux changements climatiques.
- Générer des données probantes et des connaissances au sujet de l'assainissement résilient aux changements climatiques et de l'atténuation des changements climatiques au sein du secteur de l'assainissement (en milieu urbain et rural).

Le déblocage de financements pour l'action climatique constituera un domaine d'intérêt au cours de la période couverte par la stratégie. Il s'agira notamment de comprendre les particularités des différents fonds mondiaux disponibles et de déterminer la manière de positionner l'assainissement dans les plans nationaux de lutte contre les changements climatiques.

De plus amples informations sont disponibles sur la page [SharePoint de l'UNICEF sur la résilience aux changements climatiques dans le secteur EAH \(lien interne\)](#).



2. Piliers de la Stratégie et interventions associées



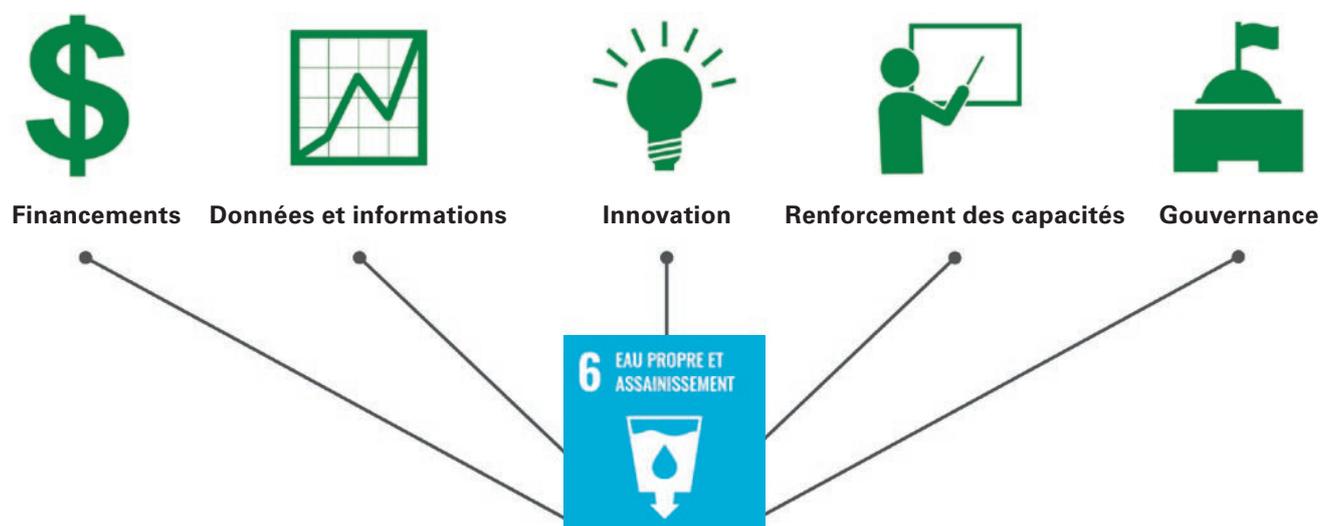
2.1. Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6

Le Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'ODD 6⁷ identifie cinq facteurs d'accélération susceptibles de favoriser la réalisation de cet ODD :

- 1. Gouvernance** : Faire de l'ODD 6 l'affaire de tous grâce à une collaboration intersectorielle et transfrontalière, une répartition des rôles claire, l'implication des parties prenantes, ainsi que des institutions efficaces et inclusives.
- 2. Financements** : Optimiser les financements consacrés à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement, en particulier pour les pays et les communautés disposant de faibles ressources financières.
- 3. Données et informations** : Renforcer la confiance en produisant, en validant, en normalisant et en échangeant des données pour favoriser la prise de décision, les mesures incitatives et la responsabilité.
- 4. Renforcement des capacités** : Mettre l'accent sur des capacités humaines et institutionnelles inclusives, à tous les niveaux, afin de réaliser l'ODD 6.
- 5. Innovation** : Utiliser et mettre à l'échelle des pratiques, des technologies et des mécanismes de financement innovants, notamment des technologies accessibles dans les zones rurales et les communautés marginalisées.

Ces cinq facteurs d'accélération fournissent un cadre précieux pour réaliser des progrès accélérés et coordonnés dans le domaine de l'assainissement. La Stratégie est alignée sur ces cinq facteurs. **Chaque facteur d'accélération constitue un « pilier » de la stratégie, associé à différentes approches programmatiques.** La nature collaborative du Cadre d'accélération est reprise dans cette stratégie, puisque l'action de l'UNICEF reposera sur une logique de partenariat, de collaboration et de mobilisation de ressources. Ces piliers sont étroitement liés et interdépendants, ce qui peut entraîner un chevauchement des actions entreprises au titre de chacun d'eux. Un travail sur les facteurs d'accélération doit s'opérer à plusieurs niveaux du gouvernement, y compris aux échelons national et local.

Les sections suivantes décrivent différentes approches et interventions de mise en œuvre pouvant être adoptées par l'UNICEF, les interventions prioritaires étant indiquées en gras. **Toutefois, il convient de souligner que ces interventions doivent être choisies en tenant compte du contexte, de l'historique des interventions menées en matière d'assainissement, des points d'entrée appropriés, des priorités du gouvernement, des capacités du bureau de pays et des chances de réussite propres à chaque pays.** L'approche de mise en œuvre et les interventions prioritaires devront être déterminées à la lumière d'une compréhension approfondie du contexte local, notamment les niveaux de capacité et les ressources disponibles, et de l'avantage comparatif de l'UNICEF. Dans le cadre de cette stratégie, l'UNICEF sera ouvert à l'utilisation de divers outils, méthodes et approches élaborés par l'UNICEF ou par ses partenaires.



7 ONU-Eau, *Cadre mondial d'accélération de la réalisation de l'objectif de développement durable n° 6*. ONU-Eau, Genève, 2020.



2.2. Gouvernance et politiques

Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?

La prestation de services EAH durables et efficaces dépend non seulement de l'état des infrastructures, mais aussi de systèmes institutionnels, politiques, de gouvernance, réglementaires et de gestion financière complexes. Historiquement, l'assainissement a bénéficié d'une attention particulièrement faible dans de nombreux pays à revenu faible et intermédiaire, et n'a suscité que très peu d'intérêt politique. Par conséquent, de nombreux pays ne disposent pas de politiques et d'institutions solides dans le domaine de l'assainissement. En 2019, il a été estimé que sur plus de 100 pays étudiés, seulement deux tiers disposaient d'une politique officiellement approuvée concernant l'assainissement rural ou urbain. Moins de la moitié d'entre eux avaient approuvé et chiffré des plans fondés sur ces politiques. En outre, cinq pays seulement avaient chiffré des plans assortis de ressources financières et humaines suffisantes en matière d'assainissement urbain, et trois seulement en matière d'assainissement rural. La moitié seulement des pays étudiés disposaient de normes nationales concernant la gestion des boues fécales⁸. Les dispositifs de gouvernance et de partage des responsabilités entre ministères nationaux et collectivités locales sont souvent peu clairs, tout comme les flux budgétaires et les mandats de prestation de services.

Les systèmes de gouvernance et de financement doivent être clairement définis dans les politiques. Ces systèmes doivent également être coordonnés et alignés entre eux, afin de garantir la durabilité des institutions et des ressources disponibles à l'appui de la prestation de services d'assainissement. La complexité institutionnelle et le manque de clarté dans la répartition des rôles et des responsabilités représentent fréquemment un obstacle à la mise en place d'un environnement favorable sur le plan des politiques, de la réglementation et des investissements. Dans bien des cas, il est possible de tirer des enseignements de l'expérience dans le secteur de l'eau, qui a bénéficié historiquement d'une meilleure structuration politique, réglementaire et institutionnelle.

L'assainissement doit être défini comme un service public essentiel qui relève de la responsabilité des gouvernements, lesquels peuvent être tenus de rendre des comptes à cet égard. Cela ne signifie pas que les

gouvernements doivent jouer le rôle de prestataires de services : ce rôle peut être délégué au secteur privé ou à d'autres acteurs. Toutefois, c'est aux gouvernements qu'incombent l'autorité et la responsabilité ultimes de veiller à ce que les services soient bien fournis. Les gouvernements doivent mettre en place des institutions chargées de coordonner et de réguler les activités des pouvoirs publics à différents échelons, des prestataires de services, du personnel du secteur de l'assainissement, ainsi que des utilisateurs des services.

Une bonne gouvernance repose sur un leadership qui accorde la priorité à l'assainissement, que ce soit au niveau national ou au niveau local.

Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?

Un environnement politique solide, capable de produire des solutions d'assainissement gérées en toute sécurité, durables et équitables pour tous.

Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?

Le mandat de l'UNICEF inclut les activités de plaidoyer en faveur de politiques d'assainissement permettant de protéger les enfants. En tant qu'organisme des Nations Unies jouant un rôle de premier plan dans le domaine de l'assainissement (notamment en tant qu'organisme dépositaire chargé de suivre les progrès accomplis vis-à-vis de la cible des ODD relative à l'assainissement), l'UNICEF peut mettre à profit son pouvoir fédérateur et ses compétences en matière de coordination pour réunir différentes parties prenantes. En tant que conseiller de confiance des gouvernements et des principaux partenaires du secteur EAH, l'UNICEF peut appuyer la mise en place d'un mécanisme national formel multipartite, piloté par les pouvoirs publics et destiné à améliorer le secteur EAH, en particulier en ce qui concerne l'assainissement. L'UNICEF est bien placé pour être à l'initiative de réunions de coordination du secteur, d'examen sectoriels conjoints ou d'autres plateformes similaires réunissant de multiples parties prenantes. L'UNICEF a joué un rôle de premier plan dans la réalisation d'examen sectoriels conjoints et a participé à des approches sectorielles. L'UNICEF soutient le mécanisme de redevabilité mutuelle du partenariat Assainissement et eau pour tous (SWA) et encourage les gouvernements à prendre des engagements dans le cadre de ce partenariat ou d'autres alliances.

8 OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène : rapport sur la situation mondiale en 2019*. OMS, Genève, 2019.

L'UNICEF préconise des approches et des idées nouvelles permettant d'impulser une évolution des politiques. L'UNICEF dispose d'une expérience en matière de renforcement des institutions et des responsabilités institutionnelles, d'identification de porte-paroles et d'ambassadeurs, ainsi que de renforcement du leadership, et peut offrir des ressources et une assistance sur ces sujets. La portée mondiale de l'UNICEF et ses liens avec d'importants organismes des Nations Unies constituent également un avantage majeur. L'UNICEF peut tirer parti de sa taille, de sa portée et de son mandat pour mener des actions de plaidoyer aux niveaux national et mondial, promouvoir un renforcement des capacités à grande échelle, et assurer la coordination entre les différents secteurs et acteurs.

L'UNICEF a apporté une contribution indéniable pour l'élimination de la défécation à l'air libre, en défendant des approches nouvelles concernant le changement social et comportemental ainsi que l'assainissement fondé sur le marché.

L'engagement de l'UNICEF en matière de planification urbaine représente une contribution précieuse au discours politique sur l'assainissement. D'après le manuel de l'UNICEF sur la prise en compte des besoins des enfants dans la planification urbaine (en anglais, *Handbook on Child Responsive Urban Planning*)⁹, étant donné que la plupart des enfants grandissent désormais en milieu urbain, et que l'environnement urbain constitue un facteur déterminant de leur développement, il est essentiel d'adapter l'urbanisation aux besoins des enfants. Si les environnements urbains sont planifiés de manière à répondre aux besoins des enfants, ils favoriseront non seulement le développement de ces derniers, mais aussi l'épanouissement des générations futures amenées à y vivre. L'assainissement est pris en compte dans les orientations de l'UNICEF relatives à la planification urbaine, lesquelles soulignent que des infrastructures déficientes et de mauvaise qualité pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et la gestion des déchets entraînent des taux de mortalité et de morbidité accrus chez les enfants. Le manuel suggère que, dans le cadre de la promotion d'un environnement urbain plus adapté aux enfants, l'UNICEF devrait plaider pour l'intégration d'emplacements dédiés à l'assainissement, et pour l'inclusion d'infrastructures vertes et de systèmes d'assainissement décentralisés, le cas échéant.

Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?

Les bureaux de pays identifieront les interventions qui favorisent le leadership, définiront et renforceront les capacités institutionnelles, appuieront l'élaboration des politiques, et soutiendront et encourageront la coordination. Une liste complète des interventions possibles est fournie en annexe A.

Les mesures catalytiques prioritaires sont les suivantes :

- Aider les gouvernements à clarifier les responsabilités et à identifier les lacunes et les chevauchements dans les mandats relatifs à l'assainissement tout au long de la chaîne de prestation de services, afin de désigner un organisme chef de file pour le secteur de l'assainissement, en utilisant des outils tels que WASH BAT, le cas échéant.
- Soutenir et organiser les consultations avec les parties prenantes pour favoriser le consensus et mener des actions en faveur d'un assainissement géré en toute sécurité.
- Encourager le plaidoyer et le dialogue ministériel en faveur d'un assainissement géré en toute sécurité.
- Soutenir l'élaboration d'objectifs nationaux pour la mise en place progressive de services d'assainissement gérés en toute sécurité.
- Veiller à ce que la politique et la stratégie du gouvernement soient orientées vers la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité, qu'elles prennent en compte l'ensemble de la chaîne d'assainissement (y compris la gestion des boues fécales), qu'elles englobent à la fois les systèmes d'égouts et les systèmes de gestion *in situ*, et qu'elles énoncent clairement que les solutions d'assainissement *in situ* constituent des technologies acceptables.
- Soutenir les gouvernements pour qu'ils intègrent des approches durables sur le plan environnemental et résilientes aux catastrophes et aux changements climatiques dans les politiques, les plans, les budgets, les systèmes et les services d'assainissement aux niveaux national et infranational, notamment en intégrant l'assainissement résilient aux changements climatiques dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation.

9 UNICEF, *Shaping urbanization for children: A handbook on child-responsive urban planning*. UNICEF, New York, 2018.

Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?

- Les **lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique** publiées par le Conseil des ministres africains sur l'eau (CMAE) proposent un guide détaillé, étape par étape, pour l'élaboration de politiques au moyen d'un processus consultatif.
- L'**outil WASH BAT** de l'UNICEF peut être utilisé pour clarifier les responsabilités institutionnelles, en proposant par exemple une répartition claire des rôles entre les ministères, les organismes de réglementation et les services publics.
- L'UNICEF et le Partenariat mondial pour l'eau proposent un guide pratique, étape par étape, pour tenir compte des enjeux climatiques dans chaque politique pertinente au niveau national.
- L'OMS a mis au point des directives complètes sur l'assainissement et la santé.
- L'initiative Citywide Inclusive Sanitation (CWIS) de la Banque mondiale propose des ressources en matière de politiques.
- L'Organisation internationale du Travail (OIT), WaterAid, l'OMS et la Banque mondiale ont réalisé une évaluation conjointe de la situation des agents de l'assainissement, assortie de recommandations visant à apporter des améliorations.
- L'Association des régulateurs de l'eau et de l'assainissement d'Afrique orientale et australe a publié une étude visant à cartographier les cadres réglementaires et les mécanismes de suivi de l'approvisionnement en eau en milieu urbain et rural, ainsi que de la prestation de services d'assainissement dans l'ensemble des 55 pays du continent africain.

Tous ces éléments figurent en annexe B, ainsi que d'autres outils et ressources.



2.3. Financements

Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?

Le coût estimé de l'instauration d'un assainissement universel géré en toute sécurité est considérable. Une étude de l'UNICEF datant de 2020¹⁰ a estimé que la réalisation de la cible de l'ODD liée à l'assainissement (ODD 6.2) devrait coûter 105 milliards de dollars des États-Unis par an entre 2017 et 2030 (dont 36 milliards de dollars É.-U. pour assurer un assainissement de base et 69 milliards supplémentaires pour assurer un assainissement géré en toute sécurité)¹¹. Or, il convient de noter que dans la plupart des régions, ce montant représente moins de 1 % du produit régional brut, sachant que les données indiquent systématiquement que l'assainissement présente des avantages supérieurs aux coûts.

Les données nationales des pays à revenu faible et intermédiaire montrent que l'essentiel des financements du secteur de l'assainissement proviennent aujourd'hui des ménages. Toutefois, il existe un besoin urgent d'obtenir des investissements plus importants dans l'ensemble de la chaîne d'assainissement, y compris dans les infrastructures de confinement, d'évacuation, de traitement, et de revalorisation ou d'élimination des déchets. Des investissements coordonnés et pilotés par les gouvernements, comprenant des plans chiffrés et des lignes budgétaires dédiées, sont nécessaires. Les gouvernements doivent reconnaître l'assainissement comme un **bien public** dans lequel il leur est impératif d'investir. Ce mouvement a déjà eu lieu dans de nombreux pays à revenu élevé, mais s'avère également nécessaire dans les pays à revenu faible et intermédiaire.

Il est essentiel de clarifier les sources et les instruments de financement pouvant être mobilisés, ainsi que la contribution de chaque entité aux investissements dans le domaine de l'assainissement. Le financement de l'action climatique (adaptation aux changements climatiques et interventions en cas de catastrophe, par exemple) représente une possibilité, à condition que son utilisation soit planifiée avec soin et formulée de manière stratégique. Le secteur de l'assainissement doit mieux tirer parti des flux de financement consacrés à l'action climatique.

10 Hutton, G. et Varughese, M., *Global and Regional Costs of Achieving Universal Access to Sanitation to Meet SDG Target 6.2*. UNICEF, New York, 2020.

11 OMS et ONU-Eau, *Systèmes nationaux d'appui à l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène : rapport sur la situation mondiale en 2019*. OMS, Genève, 2019.

Le recours au financement de l'action climatique nécessite un dialogue politique avec l'autorité compétente au niveau national, généralement le ministère des finances ou de l'environnement. Cette autorité peut avoir besoin d'aide pour comprendre le rôle de l'assainissement dans l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de ces changements, ainsi que la pertinence de ce secteur dans le cadre du financement de l'action climatique. Il est nécessaire d'aider l'autorité compétente à définir ses contributions déterminées au niveau national ainsi que son plan national d'adaptation aux changements climatiques. L'intégration de l'assainissement dans ces documents constitue un prérequis essentiel à l'obtention de financements conséquents au service de l'action climatique.

Les politiques doivent préciser explicitement les actions à financer, le calendrier, la manière dont seront utilisés les fonds publics, ainsi que la manière dont seront coordonnés les financements. Les gouvernements doivent estimer les coûts relatifs à l'instauration d'un environnement favorable à long terme, notamment en ce qui concerne le renforcement et le maintien des capacités institutionnelles et réglementaires, ainsi que l'application des règles.

Il existe de multiples sources de financement pour l'assainissement, notamment les taxes décaissées par le biais des budgets publics, les transferts provenant de donateurs extérieurs, ainsi que les redevances d'utilisation. Les financements liés à la revalorisation constituent également une source de revenus, dont la part est faible à l'heure actuelle, mais qui pourrait revêtir une importance significative à l'avenir. Les gouvernements et les prestataires des services ont la possibilité de mobiliser des fonds supplémentaires au moyen de divers instruments financiers ou de capitaux remboursables, par exemple en empruntant à des banques de développement ou des banques commerciales, en émettant des obligations ou en ayant recours à d'autres mécanismes. Les montants empruntés sont compensés plus tard, généralement sous la forme de taxes ou de redevances. Les ménages et les prestataires de services ont également la possibilité de recourir, à petite échelle, à des capitaux remboursables, grâce à des mécanismes de microfinance.

Le choix des mécanismes financiers les plus efficaces suppose de comprendre les coûts de l'assainissement, ainsi que les différentes sources de financement et instruments disponibles. Si les coûts totaux de l'assainissement ne peuvent être couverts, les gouvernements seront dans l'incapacité de desservir l'ensemble de la population ou de garantir la pérennité des services, ou les deux. Les gouvernements doivent réfléchir à des modalités de financement qui tiennent compte de considérations liées à l'inclusion et à l'accessibilité financières, en établissant des stratégies

de financement inclusives ou des mécanismes de soutien aux ménages fondés sur des subventions ou sur des dispositions permettant d'échelonner le paiement des raccordements ou le remboursement des investissements en capital. L'utilisation de fonds publics est souvent dégressive, et les fonds utilisés de manière non optimale le sont en raison de dysfonctionnements sectoriels. Les flux financiers profitent souvent à certaines catégories de population ou à certaines zones géographiques (par exemple, l'assainissement raccordé au réseau d'égouts dans les zones formelles des villes) au détriment d'autres (par exemple, les établissements ruraux et urbains informels). Il convient de trouver des solutions à ce problème, afin de garantir un accès équitable aux services.

Les gouvernements qui cherchent à encourager les investissements du secteur privé dans l'assainissement doivent mettre en place un environnement réglementaire solide, assorti de règles claires et transparentes, pour permettre aux acteurs du secteur privé d'évaluer les risques et de générer des flux financiers fiables et suffisants pour couvrir leurs investissements. Les gouvernements doivent également renforcer leurs capacités en matière de gestion financière et de supervision des contrats.

Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?

Un secteur de l'assainissement entièrement financé et financièrement viable, capable de fournir à tous des services abordables et gérés en toute sécurité.

Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?

L'UNICEF dispose d'une expérience pour faire valoir l'assainissement en tant que bien public et pour souligner le besoin d'équité dans les flux financiers orientés vers le secteur de l'assainissement. L'UNICEF collabore régulièrement avec les gouvernements pour les aider à suivre les flux financiers liés au secteur EAH, en utilisant la méthodologie TrackFin élaborée par l'OMS afin de suivre le financement du secteur. De nombreux bureaux de pays ont soutenu l'élaboration de synthèses budgétaires afin de plaider pour un assainissement géré en toute sécurité. L'UNICEF dispose également d'une expérience dans la création de possibilités d'accès aux financements pour les personnes vulnérables, en particulier grâce au recours à la microfinance et aux fonds autorenouvelables. Le travail de fond que mène l'UNICEF en matière de politiques sociales, notamment grâce à l'utilisation de transferts monétaires conditionnels et inconditionnels, est pertinent et précieux, tout comme son expérience en matière de plaidoyer fondé sur des données probantes en faveur de solides politiques sociales et d'investissements publics dans des secteurs clés, tels que celui de l'assainissement, au service de la protection des enfants.

Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?

Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent appuyer les stratégies de financement, la définition des tarifs et des subventions, les dispositifs de microfinance et les fonds renouvelables, ainsi que le suivi des flux financiers du secteur EAH. Une liste complète des interventions possibles est fournie en annexe A.

Les interventions catalytiques prioritaires sont les suivantes :

- Accompagner les gouvernements dans l'élaboration de stratégies nationales de financement de l'EAH intégrant l'assainissement géré en toute sécurité et prévoyant des dispositions destinées à étendre les services d'assainissement aux personnes pauvres et marginalisées ainsi qu'aux personnes qui se trouvent dans des conditions difficiles et qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour accéder à l'assainissement.
- Aider les gouvernements à mobiliser des ressources et à attirer des financements pour l'assainissement provenant d'autres niveaux du gouvernement ou de sources externes, telles que des donateurs, des banques de développement, des ONG ainsi que des fonds destinés à l'aide humanitaire et à la réduction des risques de catastrophe.
- Accompagner les gouvernements dans l'élaboration de stratégies visant à stimuler les investissements privés dans le secteur de l'assainissement (partenariats public-privé, etc.).
- Contribuer à l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources nationales, notamment en établissant des redevances ou des frais d'utilisation reflétant les coûts de l'assainissement.
- Aider les gouvernements à comprendre les obstacles rencontrés par les ménages en matière d'accessibilité financière et de financement, puis à concevoir des subventions bien ciblées et « intelligentes » destinées à soutenir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi qu'à proposer des crédits aux ménages souhaitant réaliser des investissements à petite échelle dans l'assainissement, en collaboration avec des instituts de microfinance.
- Soutenir les systèmes publics de surveillance financière afin de quantifier les investissements dans le domaine de l'assainissement (toutes sources confondues), d'établir des niveaux de référence et d'utiliser le plus efficacement possible les fonds publics consacrés à l'assainissement.

Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?

- L'OMS a mis au point les comptes EAH ainsi que la méthodologie TrackFin.
- La Banque mondiale a entrepris une analyse des avantages économiques de l'assainissement.
- Le partenariat Assainissement et eau pour tous a mis au point à l'intention des ministres des finances un manuel intitulé *Eau et assainissement : des pistes pour améliorer l'efficacité des investissements publics*. En outre, ce partenariat organise des réunions régulières entre ministres des finances afin de discuter des enjeux en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement.
- La Banque mondiale a publié des documents sur les tarifs en vigueur et les subventions disponibles dans le secteur EAH.
- L'UNICEF a mis au point une formation sur le financement du secteur EAH.
- Il existe de nombreuses ressources sur le financement de l'action climatique.

Tous ces éléments figurent en annexe B, ainsi que d'autres outils et ressources.



2.4. Données et suivi

Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?

De solides systèmes de suivi sont nécessaires pour faciliter l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité. Le manque de données représente actuellement un obstacle majeur à la réalisation d'améliorations progressives dans le secteur de l'assainissement. La collecte, la validation, la normalisation et le partage de données permettent d'établir une relation de confiance entre les groupes de parties prenantes. Lorsque davantage de données sont disponibles, il est possible de réaliser une ventilation et une analyse plus approfondies, ce qui permet de mieux faire ressortir les groupes vulnérables, marginalisés ou défavorisés. Lorsque des données et des systèmes d'information cohérents sont mis à la disposition des groupes de parties prenantes et par-delà les frontières, la prise de décisions s'en trouve améliorée et la responsabilité renforcée. En favorisant une plus grande transparence, les données et le suivi contribuent à réduire la corruption, tout en permettant aux gouvernements de superviser la prestation des services publics.

De meilleurs systèmes doivent être mis en place afin de permettre un suivi efficace ainsi que des estimations plus fiables de l'assainissement géré en toute sécurité. Des capacités sont nécessaires pour comprendre et contextualiser l'assainissement géré en toute sécurité dans différents contextes. Les gouvernements ont besoin d'être accompagnés dans l'établissement de leurs objectifs nationaux, dans le renforcement des données à leur disposition (qu'il s'agisse des sources de données ou des méthodes de collecte), ainsi que dans l'exploitation de ces données aux fins de la définition des politiques et de l'affectation des fonds, de l'élaboration de stratégies, de l'intégration d'objectifs d'assainissement géré en toute sécurité dans les plans de développement nationaux ou infranationaux, ainsi que du suivi des performances. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les capacités de gouvernements en matière de conception de systèmes de suivi, de méthodes de collecte de données, d'analyse, d'utilisation d'outils d'inspection, de diagnostic et de planification.

Des recherches doivent également être menées afin de fournir les informations et les données dont ont besoin les gouvernements pour prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes concernant les investissements consentis et les approches adoptées dans le secteur EAH. Il existe un besoin urgent d'identifier des moyens de suivi et d'établissement de rapports au sujet de l'assainissement résilient aux changements climatiques.

Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?

Un suivi renforcé, mené par le gouvernement, des progrès accomplis vers la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité, tout au long de la chaîne d'assainissement, axé sur l'identification des risques d'exposition et le suivi de l'élimination des inégalités.

Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?

L'UNICEF peut tirer parti de son engagement au sein du Programme commun OMS/UNICEF de suivi et de sa compréhension de ce dernier, y compris concernant l'utilisation de données de haute qualité ainsi que de définitions, méthodes et outils normalisés afin de collecter des données représentatives sur les populations cibles. L'UNICEF peut également s'appuyer sur son rôle d'organisme responsable des données mondiales relatives au secteur EAH, qui lui est conféré par les Nations Unies pour soutenir le suivi national et mondial de la cible 6.2 des ODD. L'UNICEF dispose d'une expérience en matière de suivi des risques dans l'ensemble

de la chaîne d'assainissement. L'UNICEF dispose également d'une vaste expérience de collaboration avec les gouvernements en matière d'élaboration et de renforcement de systèmes nationaux de suivi aux fins de la prise de décisions, y compris le suivi de l'assainissement résilient aux changements climatiques. De nombreux bureaux de pays de l'UNICEF contribuent ainsi à des activités de suivi coordonnées, au moyen de dispositifs tels que les examens sectoriels conjoints. Les bureaux de pays de l'UNICEF disposent d'une précieuse expérience concernant le renforcement des systèmes nationaux de suivi d'autres secteurs, tels que la nutrition, la santé et l'éducation.

Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?

Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent mettre en place et renforcer les systèmes nationaux de suivi et aider les gouvernements à suivre les risques existants le long de la chaîne d'assainissement. Une liste complète des interventions possibles est fournie en annexe A.

Les interventions catalytiques prioritaires de l'UNICEF axées sur les données et le suivi sont les suivantes :

- Accompagner les gouvernements dans la contextualisation des normes relatives à un assainissement géré en toute sécurité (avec ou sans raccordement à un réseau d'égouts) et appuyer la diffusion de ces normes aux échelles nationale et locale.
- Appuyer l'élaboration d'indicateurs permettant de surveiller l'intégrité de l'ensemble de la chaîne d'assainissement (confinement, évacuation, traitement, et revalorisation ou élimination).
- Soutenir l'agrégation et l'harmonisation des données sur l'assainissement, entre les ministères, les organisations et les secteurs, et organiser des discussions sur les lacunes et les inégalités.
- Renforcer les capacités des institutions publiques à utiliser les données pour garantir le principe de responsabilité.
- Réunir les acteurs du secteur afin d'examiner les sources de données disponibles sur l'assainissement géré en toute sécurité au regard d'une typologie de besoins et de facteurs de risque (par exemple, milieu urbain/rural, haute/faible densité de population, système informel/formel, zones à faible revenu, groupes défavorisés).

- Concevoir et mettre en œuvre des outils et des méthodes de collecte de données améliorés pour l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité, en optimisant le traitement des données administratives sur l'ensemble de la chaîne d'assainissement.
- Appuyer l'intégration d'indicateurs liés à l'assainissement géré en toute sécurité dans les systèmes de suivi nationaux pour les écoles et les établissements de soins de santé.
- Encourager le recours à l'outil de planification de la sécurité sanitaire de l'assainissement et au Shit Flow Diagram. Une méthode d'évaluation des risques tout au long de la chaîne d'assainissement, en vue d'identifier les principaux risques et enjeux (notamment les risques pour les utilisateurs et les travailleurs), d'éclairer les activités de plaidoyer et de catalyser un large soutien en faveur de l'assainissement géré en toute sécurité, ainsi que d'accorder une attention prioritaire aux efforts d'amélioration et au suivi des systèmes en fonction des risques.

Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?

- Le Programme commun de suivi de l'OMS et de l'UNICEF fournit des détails sur sa méthodologie de suivi de l'assainissement.
- L'UNICEF et la Fondation CLTS (de l'anglais *Community-led Total Sanitation*, ou assainissement total piloté par la communauté) ont élaboré le protocole d'évaluation rapide de l'assainissement total piloté par la communauté (C-RAP), un outil de diagnostic qui permet d'évaluer la qualité et l'efficacité des programmes en la matière au sein d'un pays donné.
- Le Comité international de secours a publié une boîte à outils sur le renforcement du suivi mené par les pays.
- L'UNICEF et le Partenariat mondial pour l'eau ont publié une note technique sur le suivi et l'évaluation des systèmes EAH résilients aux changements climatiques.
- L'organisation néerlandaise SNV et l'Université de technologie de Sydney ont publié des orientations sur le suivi de l'assainissement urbain résilient aux changements climatiques.

Tous ces éléments figurent en annexe B, ainsi que d'autres outils et ressources.



2.5. Renforcement des capacités

Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?

Le renforcement des capacités et le renforcement institutionnel sont essentiels à tous les niveaux du gouvernement, des communautés et du secteur privé, ainsi que dans tous les secteurs (EAH, santé, éducation, climat, finances) pour planifier, concevoir, financer, établir et maintenir un assainissement amélioré. Le renforcement des capacités est essentiel pour poser les fondements d'une gouvernance, d'un financement, d'une gestion des systèmes, d'un environnement favorable à l'innovation et d'une gestion des données efficaces, ce qui est indispensable pour atteindre les objectifs en matière d'assainissement et s'y tenir, ainsi que pour passer à des services gérés par des organismes professionnels et supervisés par une autorité de régulation.

Le renforcement des capacités est également nécessaire au niveau des ménages, pour aider à comprendre l'importance de l'intégrité de l'ensemble de la chaîne d'assainissement, et pour s'assurer que les familles planifient, tant sur le plan logistique que financier, la vidange, le remplacement et la réparation des latrines et des fosses septiques.

Le renforcement des capacités ne concerne pas uniquement la formation : il englobe également le perfectionnement des ressources humaines, le renforcement institutionnel, la mobilisation de ressources, ainsi que la recherche et l'innovation. Un renforcement des capacités est nécessaire dans des domaines tels que la gestion des systèmes d'assainissement non raccordés au réseau d'égouts et des systèmes d'égouts non conventionnels, la vidange des fosses et la technologie de traitement des boues fécales, la prestation de services formels à des communautés auparavant non desservies, le développement de technologies d'assainissement appropriées et résilientes aux changements climatiques, ainsi que l'élaboration de méthodes efficaces en matière de changement comportemental. Les prestataires de services publics et les entreprises de services d'utilité publique, ainsi que les ouvriers, les artisans et les prestataires privés de services d'assainissement, doivent acquérir les compétences adaptées.

Il est nécessaire d'adopter une approche de l'assainissement davantage axée sur les services, et non plus exclusivement axée sur les infrastructures et les aspects techniques. Cette nouvelle approche doit prévoir un degré d'interaction beaucoup plus élevé avec les utilisateurs, une activité considérablement accrue en ce qui concerne l'assainissement non raccordé à un réseau d'égouts et l'assainissement non conventionnel, ainsi qu'une ouverture aux solutions fondées sur le marché et une compréhension de l'économie circulaire.

Il est important de viser une représentation équilibrée des identités ethniques, culturelles et de genre au sein du personnel d'assainissement, afin d'instaurer une relation soucieuse des utilisateurs tout en offrant à tous des possibilités d'emploi égales. À cet égard, une planification à long terme est indispensable : le leadership des femmes, par exemple, se cultive en favorisant l'éducation des filles et leur accès aux matières scientifiques (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques).

Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?

Un secteur de l'assainissement proactif et efficace, au sein duquel tous les acteurs disposent des compétences et des capacités nécessaires pour remplir leur rôle.

Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?

L'UNICEF bénéficie d'une longue expérience dans le domaine du soutien au renforcement institutionnel des gouvernements, notamment au niveau infranational. L'UNICEF possède des compétences et une expérience solides dans le domaine de la formation, y compris en matière d'élaboration de supports et de ressources de haute qualité pour le renforcement des capacités. L'UNICEF dispose de partenariats et de liens avec des institutions universitaires dont il est possible de tirer profit, ainsi que d'une expérience en matière d'échange de connaissances et de collaboration Sud-Sud.

Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?

Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent appuyer l'évaluation des besoins en ressources techniques et humaines, le renforcement institutionnel et le renforcement des ressources humaines, ainsi que la recherche et la formation au sein des institutions universitaires. Une liste complète des interventions possibles est fournie en annexe A.

Les interventions catalytiques prioritaires de l'UNICEF axées sur le renforcement des capacités sont les suivantes :

- Encourager les gouvernements à réaliser des évaluations des lacunes en matière de capacités dans le secteur de l'assainissement.
- Aider les gouvernements à mettre en place des plans de renforcement des capacités institutionnelles.
- Renforcer les capacités du gouvernement à instaurer la réglementation nécessaire dans le secteur de l'assainissement ainsi qu'à formaliser et à faciliter le rôle des acteurs locaux du secteur privé (par exemple, les vidangeurs de fosses) dans la prestation de services.

- Soutenir les formations sur l'assainissement géré en toute sécurité à tous les niveaux et auprès de toutes les parties prenantes (gouvernement national, collectivités locales, organisations non gouvernementales et secteur privé).
- Soutenir le renforcement des capacités relatives aux aspects financiers de l'assainissement.
- Encourager les échanges de connaissances internationaux et entre pairs.
- Nouer des partenariats avec des universités et des établissements d'enseignement locaux pour mener des recherches sur l'assainissement et assurer un enseignement en la matière.
- Concevoir des systèmes de gestion des connaissances, partager les enseignements tirés et diffuser de nouveaux outils et approches.

Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?

- L'UNICEF propose une formation en ligne au sujet de l'assainissement géré en toute sécurité.
- L'OMS a publié des orientations au sujet de la planification de la sécurité sanitaire de l'assainissement géré en toute sécurité.
- WaterAid, l'OIT et l'OMS ont publié des supports sur le personnel du secteur de l'assainissement.

Tous ces éléments figurent en annexe B, ainsi que d'autres outils et ressources.



2.6. Innovation

Dans quel contexte les interventions de l'UNICEF s'inscrivent-elles ?

Afin de préparer l'avenir du secteur de l'assainissement, des approches, des partenariats, des systèmes et des technologies innovants seront nécessaires pour relever les multiples défis de demain (épidémies, migrations, urbanisation, changements climatiques, pression croissante exercée sur les ressources naturelles, etc.). Des innovations dans le domaine des technologies et des systèmes d'assainissement sont également nécessaires pour atténuer les risques posés par les changements climatiques, l'urbanisation et la pénurie de ressources, ainsi que pour s'adapter à ces risques.

Des efforts d'innovation sont également essentiels en ce qui concerne les modèles de prestation de services, les mécanismes de financement, le ciblage, les partenariats intersectoriels (par exemple avec les secteurs du logement, de la planification urbaine et de la santé), ainsi que la résilience aux changements climatiques. D'importants obstacles à l'accès pourraient également être levés au moyen d'innovations permettant d'améliorer l'accessibilité des toilettes pour les personnes handicapées, de rendre les toilettes plus faciles à utiliser pour les enfants, ainsi que de rendre les toilettes publiques plus adaptées aux femmes et aux filles et à leurs besoins en matière d'hygiène menstruelle. Des solutions pragmatiques et inclusives, présentant un bon rapport coût-efficacité et déployables à grande échelle, sont nécessaires.

Les gouvernements doivent réfléchir au-delà des systèmes d'égouts conventionnels et envisager d'autres options, telles que l'assainissement décentralisé sans raccordement à un réseau d'égouts, les systèmes d'égouts non conventionnels (par exemple, les systèmes condominaux et les systèmes à cuve), ainsi que le recours à des infrastructures « vertes » pour le traitement et le recyclage. Les gouvernements doivent également revoir la structure de leurs systèmes d'égouts existants ou prévus, afin de s'assurer que ces systèmes sont durables et équitables. L'initiative CWIS de la Banque mondiale est un exemple de réflexion innovante concernant les approches de l'assainissement urbain et l'identification de solutions permettant de desservir des groupes démographiques et géographiques divers dans une municipalité donnée.

Les gouvernements peuvent encourager l'innovation et l'expérimentation grâce à des politiques publiques et à une réglementation constructives, accompagnées de recherches ainsi que d'activités de suivi et d'évaluation rigoureuses des systèmes et des solutions proposées.

Encadré 10 : L'innovation dans le financement de l'assainissement en Indonésie

En Indonésie prévaut une tradition islamique d'aumône appelée **zakat**. L'UNICEF a pris contact avec l'organisme public chargé de la gestion de ces dons. Une partie des montants collectés est désormais affectée à des interventions d'assainissement dans les communautés pauvres.

Le secteur privé joue un rôle essentiel pour fournir des produits et des services innovants qui permettent aux utilisateurs et aux prestataires de services de gérer les excréta en toute sécurité tout au long de la chaîne d'assainissement. L'un des plus grands obstacles à l'innovation dans le secteur de l'assainissement est l'incapacité à transformer des ébauches d'idées ou de technologies en des biens ou services concrets disponibles sur le marché. Les évaluations de marché menées par l'UNICEF peuvent être utilisées afin d'identifier les lacunes dans l'environnement favorable et les marchés existants pour l'assainissement. Les évaluations de marché peuvent fournir une compréhension générale des facteurs liés à la demande (facteurs cognitifs, émotionnels, sociaux et comportementaux), des facteurs liés à l'offre (produits et services disponibles), ainsi que des facteurs liés à l'environnement favorable (paysage financier, politique, juridique et réglementaire) qui entravent le secteur. Le diagnostic de référence fourni par les évaluations de marché peut favoriser une réflexion et des partenariats innovants à même d'impulser des progrès.

Quels sont les indicateurs de réussite ? Quel résultat l'UNICEF cherche-t-il à atteindre pour les enfants ?

Un secteur de l'assainissement dynamique et innovant, qui encourage l'adoption d'idées, de méthodes et de produits nouveaux afin de favoriser l'instauration d'un assainissement abordable et inclusif géré en toute sécurité.

Quel est l'avantage comparatif de l'UNICEF ?

Le leadership mondial et la position respectée de l'UNICEF facilitent le partage de connaissances en matière d'innovation et incitent d'autres partenaires sectoriels à s'y rallier, contribuant ainsi au déploiement de l'innovation à grande échelle. La Division de l'approvisionnement de l'UNICEF a aidé à façonner le marché afin de favoriser l'innovation, en se concentrant sur les innovations bénéfiques aux groupes vulnérables. Aux échelles mondiale et nationale, l'UNICEF bénéficie d'une longue expérience dans l'utilisation de services mobiles innovants.

Quelles sont les approches et les interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre ?

Les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent renforcer l'environnement favorable à l'innovation en matière d'assainissement, appuyer la mise en place d'approches et d'infrastructures innovantes dans ce domaine, et favoriser l'utilisation de services mobiles dans le secteur de l'assainissement. Une liste complète des interventions possibles est fournie en annexe A.

Les interventions catalytiques prioritaires de l'UNICEF axées sur l'élaboration de solutions innovantes pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité sont les suivantes :

- Aider les gouvernements à élaborer des politiques qui encouragent et favorisent l'innovation, par exemple en protégeant les droits de propriété intellectuelle.
- Encourager l'innovation en faveur de solutions d'assainissement qui répondent aux besoins des personnes handicapées, des femmes et des filles, ainsi que d'autres groupes vulnérables.
- Aider les gouvernements à adopter des modèles de financement innovants (en mettant en place des partenariats public-privé et des modèles de financement axés sur les résultats, par exemple, ou en tirant parti du financement de l'action climatique au service de l'assainissement), ainsi qu'à exploiter ces financements afin d'atteindre les ménages vulnérables et non desservis.
- Fournir aux pouvoirs publics et au secteur privé un appui à l'innovation et à l'expérimentation de solutions d'assainissement *in situ* abordables et gérées en toute sécurité, ainsi que d'égouts non conventionnels.
- Soutenir l'élaboration de nouvelles solutions pour un assainissement résilient aux changements climatiques ou atténuant les effets de ces changements, notamment les solutions naturelles ainsi que le recours à des infrastructures vertes pour l'assainissement.
- Concevoir des approches innovantes pour le changement social et comportemental afin d'encourager la mise en place de services d'assainissement gérés en toute sécurité.
- Réaliser des évaluations du marché de l'assainissement et générer des informations sur ces marchés (au moment de la planification et de l'élaboration des stratégies).
- Soutenir l'innovation en matière d'approches fondées sur le marché et influencer le marché en mettant en place des normes, des démarches d'assurance qualité et des dispositifs réglementaires.

Quels outils, approches et partenariats peuvent appuyer les interventions ?

- L'UNICEF a publié des notes d'orientation au sujet des stratégies commerciales en matière d'assainissement sur la plateforme du Sanitation Learning Hub.
- L'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a soutenu le projet Water, Sanitation and Hygiene Partnerships and Learning for Sustainability (WASHPaLS) en vue de produire des orientations à l'intention des professionnels concernant la création d'entreprises d'assainissement viables et durables.
- La Banque mondiale a publié un rapport sur les infrastructures vertes intitulé « Integrating Green and Gray: Creating Next Generation Infrastructure » (Intégrer le vert et le gris : concevoir des infrastructures nouvelle génération).
- WaterAid, Water & Sanitation for the Urban Poor (WSUP) et l'UNICEF ont travaillé ensemble à l'élaboration d'un guide sur les toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et aux filles.
- L'initiative Citywide Inclusive Sanitation a publié des orientations au sujet de nouvelles approches.
- L'université de Leeds a mis au point des méthodes innovantes de calcul des coûts et des impacts climatiques de l'assainissement.
- En matière de financements innovants, des ressources sont disponibles auprès de nombreuses sources.

Tous ces éléments figurent en annexe B, ainsi que d'autres outils et ressources.

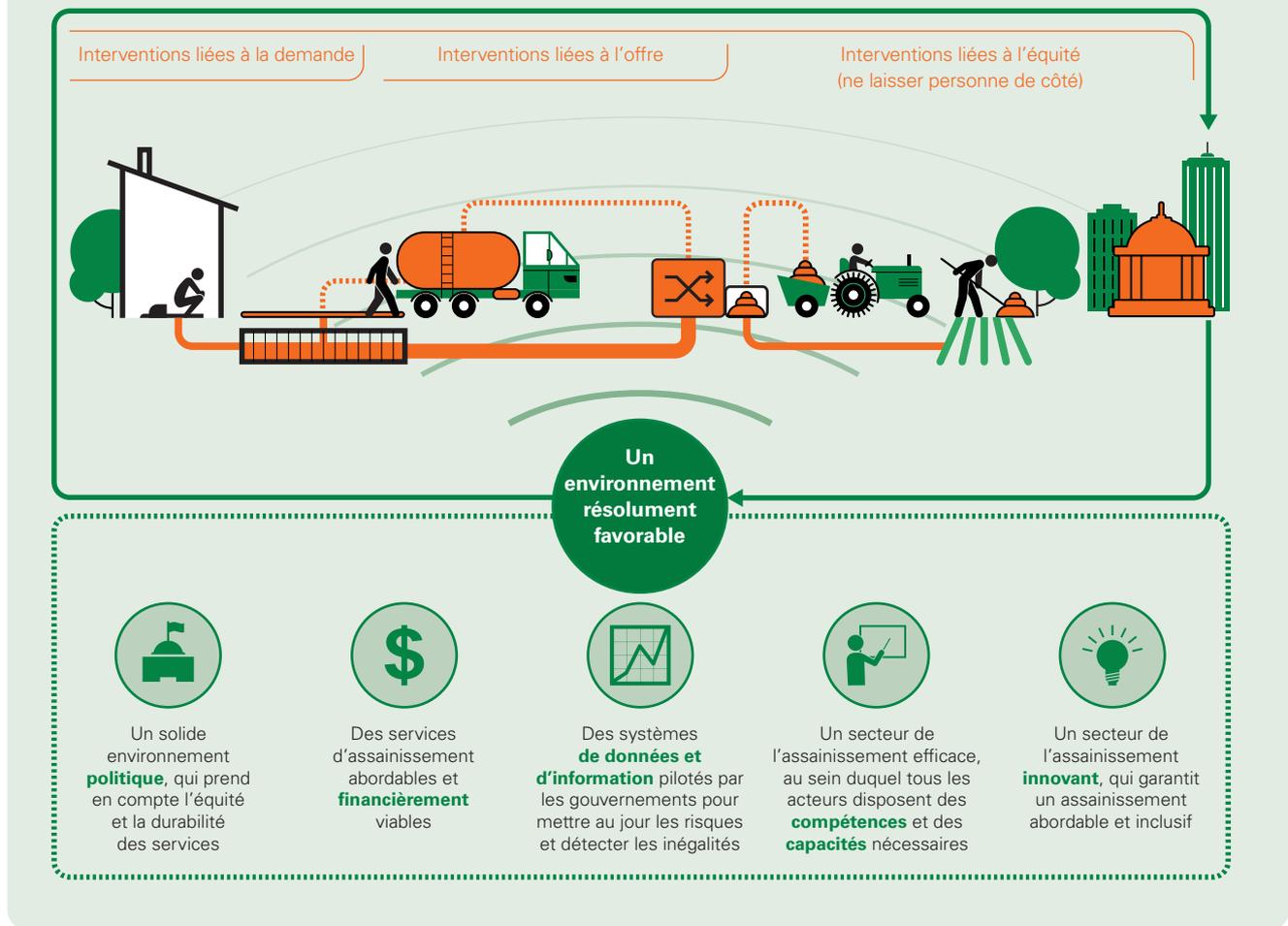




3. Stratégies nationales fondées sur les piliers et les axes programmatisques



Figure 1 : Stratégies nationales de l'UNICEF soutenant l'accélération des progrès des gouvernements au regard de la cible 6.2 des ODD.



3.1. Élaboration des stratégies nationales

La Stratégie repose sur une série d'interventions qui peuvent être sélectionnées et combinées en fonction du contexte en vue de parvenir à un assainissement universel géré en toute sécurité. Le choix des interventions variera d'un pays à l'autre selon les capacités, le niveau des services actuels et les priorités gouvernementales. Un même pays peut regrouper différents contextes.

Tous les pays (fragiles, à faible revenu, à revenu intermédiaire ou à revenu élevé), dans tous les contextes (d'urgence ou de développement à long terme), ont la possibilité de choisir la voie à suivre pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité, quel que soit leur point de départ en matière de couverture de l'assainissement, de situation économique, d'environnement institutionnel ou de capacités.

Les interventions soutenues par l'UNICEF dépendront de la situation de départ du pays ou de la région : situation d'urgence (avec la présence d'installations temporaires), situation de défécation à l'air libre généralisée, ou présence de structures sanitaires de base. Ces facteurs détermineront le point d'entrée des interventions. **Dans chaque situation, les bureaux de pays définiront la voie spécifique à suivre pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité au fil du temps, en tenant compte du contexte existant, notamment en ce qui concerne les capacités, les ressources, la démographie et d'autres facteurs.** Le choix des interventions à utiliser dans chaque contexte doit également découler d'une évaluation des risques au niveau local.

Il est important de garder à l'esprit que les interventions, en particulier celles visant à instaurer des évolutions politiques et institutionnelles, peuvent nécessiter du temps. Plusieurs interventions peuvent être entreprises de manière non linéaire afin de contribuer à catalyser, à influencer et à réorienter les programmes nationaux d'assainissement.

Chaque bureau de pays de l'UNICEF élaborera, avec le soutien du bureau régional compétent, une stratégie nationale pour un assainissement géré en toute sécurité. Ces stratégies présenteront l'axe programmatique conçu pour le pays. Chaque stratégie nationale décrira les interventions fondamentales qui sous-tendent l'approche programmatique de l'UNICEF dans tous les contextes. Ces interventions toucheront aux domaines politique, stratégique, réglementaire et financier, ainsi qu'aux financements, aux données et au renforcement des capacités (voir la section 3.2). Les stratégies nationales décriront également les interventions spécifiques prévues pour répondre aux besoins de chaque contexte dans lequel l'UNICEF agit, ainsi que les étapes qui jalonnent l'axe choisi. Comme le montre la figure 1, les interventions fondamentales prévues aux niveaux national et infranational se traduiront en interventions axées sur les utilisateurs et les ménages, du côté de la demande et du côté de l'offre. Des interventions spécifiques se concentreront sur l'élimination des inégalités et sur le mandat de l'UNICEF consistant à ne laisser personne de côté.

Les stratégies nationales intégreront également des étapes intermédiaires et des cibles afin de mesurer l'impact des interventions soutenues par l'UNICEF.

3.2. Interventions fondamentales

Dans tous les pays, quel que soit leur point de départ, l'UNICEF peut contribuer à veiller à ce que les politiques et les stratégies du gouvernement soient axées sur l'assainissement géré en toute sécurité, en tenant compte de la chaîne d'assainissement dans son intégralité. Par exemple, il est essentiel que la politique d'assainissement énonce clairement que les solutions d'assainissement *in situ* constituent des technologies acceptables.

Dans les contextes dotés de plus amples ressources, où une réglementation et des normes nationales sont déjà en place, leur mise à jour pourra être encouragée pour s'assurer qu'elles sont alignées sur les principes de l'assainissement géré en toute sécurité. Les réglementations peuvent être renforcées afin qu'elles intègrent des solutions techniques pour les personnes handicapées, les femmes et les filles, ainsi que d'autres groupes vulnérables. Dans les cas où l'assainissement *in situ* géré en toute sécurité constitue une pratique courante, l'UNICEF peut aider les gouvernements à établir une réglementation efficace en la matière, notamment en ce qui concerne la gestion des boues fécales.

Dans tous les cas, il est crucial de s'émanciper des approches par projets, cloisonnées, axées sur un seul type d'intervention et desservant un groupe limité de personnes, afin de passer à un assainissement complet, à grande échelle, couvrant des zones entières. L'assainissement par zone repose sur le recours à des zones géographiques, telles que les districts, les zones de gouvernement local ou les provinces, en tant qu'unités de mise en œuvre des programmes et s'inspire du concept de communautés sans défécation à l'air libre, mais à plus grande échelle. Cette approche préconise la mise en place d'un continuum de services d'assainissement permettant de combler le clivage entre zones urbaines et rurales, et répond au rythme rapide d'urbanisation des petites villes et des centres de croissance des pays en développement. La collaboration avec de multiples organismes publics et de développement constitue un principe central de cette approche d'assainissement complète.

Les interventions fondamentales de l'UNICEF intégreront toujours les éléments suivants :

- **Appui au leadership politique** : Plaidoyer et dialogue de haut niveau.
- **Responsabilité institutionnelle** : Renforcement des responsabilités institutionnelles en matière d'assainissement, au moyen d'approches telles que l'outil d'analyse des goulots d'étranglement inhérents au secteur EAH (WASH BAT) et les examens sectoriels conjoints.
- **Politiques d'assainissement géré en toute sécurité** : Mise en place ou amélioration des politiques et intégration de définitions et de cibles en matière d'assainissement géré en toute sécurité.
- **Systèmes de données** : Renforcement des systèmes de collecte et d'analyse des données sur l'assainissement géré en toute sécurité.
- **Capacités** : Renforcement des capacités des organisations et des ressources humaines pour l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité.
- **Financements** : Garantie que les budgets et les mécanismes financiers favorisent la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité, ainsi qu'un accès équitable aux services.
- **Innovation** : Renforcement des innovations financières, méthodologiques et commerciales en vue de combler les lacunes en matière de prestation de services.

3.3. Axe 1 : Passer de la défécation à l'air libre à un assainissement géré en toute sécurité

La défécation à l'air libre généralisée demeure un problème majeur dans de nombreux pays, en particulier dans les zones rurales. À l'échelle mondiale, plus de 13 % des ménages vivant en milieu rural continuent de pratiquer la défécation à l'air libre. Une grande partie du travail de l'UNICEF dans le secteur de l'assainissement, en particulier dans les zones rurales, a consisté à aider les ménages et les communautés à mettre fin à la défécation à l'air libre, en travaillant sur le changement comportemental au moyen d'initiatives telles que les mesures collectives d'assainissement total. En mettant l'accent sur les approches d'assainissement par zone, qui couvrent des districts ou des municipalités entières, il est possible d'encourager l'adoption de stratégies inclusives, équitables et à grande échelle susceptibles de bénéficier à tous les membres de la communauté. Ces efforts peuvent être complétés par une aide permettant d'assurer la transition directe entre défécation à l'air libre et assainissement géré en toute sécurité (voir l'encadré 11).

Dans de nombreux cas, en particulier dans les environnements dotés de faibles ressources, les interventions de l'UNICEF consisteront d'abord à aider les gouvernements à adopter des normes adaptées au contexte local pour l'assainissement géré en toute sécurité, ainsi qu'à soutenir la diffusion de ces normes aux niveaux national et local. Il s'agira de mettre à l'essai et d'utiliser des outils de suivi des services d'assainissement *in situ* gérés en toute sécurité, dans la mesure où de nombreux ménages pratiquant la défécation à l'air libre sont appelés à utiliser de tels services. Il pourrait s'agir de systèmes de soutien permettant aux ménages de déterminer le moment où ils doivent faire vider leurs latrines à fosse ou leurs fosses septiques.

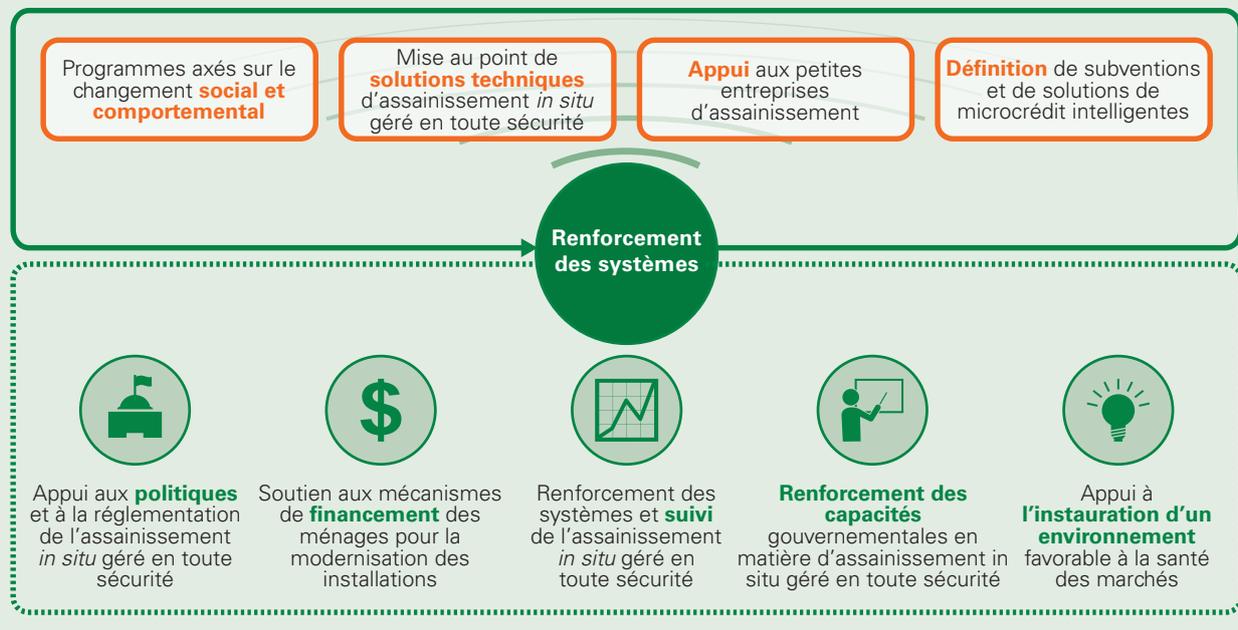
L'UNICEF a été l'une des premières organisations à utiliser des approches fondées sur la demande pour éliminer la défécation à l'air libre. Ces approches, dont l'assainissement total piloté par la communauté fait partie, ont la particularité de **ne pas reposer sur les subventions versées aux ménages**. Dans certains cas, cependant, l'UNICEF pourrait décider d'accompagner les gouvernements dans la conception de subventions bien ciblées et « intelligentes », en guise de dispositif d'appui aux groupes les plus pauvres et les plus vulnérables, et étudier les subventions susceptibles de stimuler le secteur privé (par exemple, en offrant des taux d'intérêt subventionnés ou des primes pour la construction de latrines) et d'encourager les chefs d'entreprise à se lancer sur le marché de l'assainissement *in situ* géré en toute sécurité. L'UNICEF peut aider les gouvernements à collaborer avec des institutions de microfinance afin

de mieux comprendre les options de microfinancement et d'optimiser le microfinancement disponible pour les ménages qui souhaitent construire leurs premières toilettes ou réaliser d'autres investissements à petite échelle dans l'assainissement.

Toujours du côté de l'offre, l'UNICEF peut soutenir les services de développement commercial des entreprises d'assainissement et former les chefs d'entreprise et les artisans à la fabrication, à l'installation et à la commercialisation de solutions alternatives à la défécation à l'air libre. L'organisation peut aussi aider les gouvernements à mettre en place des instruments de financement axés sur l'offre, comme des garanties de paiement, de volume ou de marché. Le secteur privé peut être encouragé à proposer des options innovantes et adaptées au contexte pour les ménages qui souhaitent faire la transition entre la défécation à l'air libre et l'assainissement géré en toute sécurité. L'UNICEF peut également contribuer au renforcement des capacités en soutenant la formation des agents de mobilisation et des éducateurs communautaires, afin que ces derniers puissent encourager les ménages à cesser de pratiquer la défécation à l'air libre et à se conformer aux exigences relatives à l'assainissement géré en toute sécurité. Le protocole d'évaluation rapide de l'assainissement total piloté par la communauté est un outil de suivi continu qui peut contribuer à garantir que les programmes entraînent des changements au niveau des systèmes, afin de pérenniser l'évolution des pratiques d'assainissement.



Figure 2 : Pour assurer la transition entre l'élimination de la défécation à l'air libre et un système d'assainissement géré en toute sécurité, les pays peuvent avoir recours à une combinaison d'interventions au niveau des communautés et des systèmes



Encadré 11 : Transition directe de la défécation à l'air libre vers des installations sanitaires gérées en toute sécurité – aspects techniques

Les ménages qui ont abandonné la défécation à l'air libre peuvent directement passer à un assainissement géré en toute sécurité en suivant l'une des démarches suivantes :

1. Construire des **installations *in situ* qui peuvent confiner et traiter les déchets sur place** et répondent aux critères applicables à une gestion en toute sécurité, par exemple :
 - Les latrines à fosse ou les toilettes à compostage qui permettent un confinement et un traitement complets des excréta *in situ*. Il s'agit des toilettes sèches ou à chasse d'eau avec évacuation *in situ*, qui disposent de l'espace nécessaire pour creuser une nouvelle fosse lorsqu'elle est pleine, dont la superstructure peut être déplacée et dont la nature du sol est telle que les lixiviats des fosses peuvent s'infiltrer dans le sol environnant de manière adéquate et sécurisée (on parle alors de « traitement *in situ* en toute sécurité »).
 - Parmi les alternatives possibles figurent les toilettes sèches ou les toilettes sèches à séparation d'urine (avec traitement *in situ* dans des fosses utilisées en alternance ou une chambre de compostage), ainsi que les toilettes à chasse d'eau (avec traitement *in situ* dans un système à double fosse).

Dans tous les cas, les dalles des latrines doivent être constituées de matériaux durables (béton, briques, pierre, fibre de verre, céramique, métal, planches de bois ou plastique durable) et faciles à nettoyer. Les dalles peuvent aussi être fabriquées dans des matériaux durables couverts d'une fine couche de mortier, d'argile ou de boue.
2. Construire des **installations *in situ* permettant la collecte des déchets sur place conçues pour être vidangées afin que le traitement final et la revalorisation ou l'élimination des déchets aient lieu hors site**, par exemple :
 - Les latrines à fosse conçues pour être vidangées, prévoyant une gestion adaptée des boues fécales. Les exigences relatives à la qualité des dalles sont les mêmes que celles spécifiées ci-dessus.
 - Les fosses septiques doivent être régulièrement vidangées et les boues fécales doivent être gérées de manière adaptée. Le contenu des fosses septiques doit être évacué vers un puits d'infiltration ou un champ d'épuration, et NON vers des canalisations ouvertes ou un plan d'eau.

- Un système d'assainissement à cuve garantissant le confinement adéquat des déchets *in situ*, puis leur évacuation en toute sécurité ainsi que leur traitement et leur élimination complets hors site.

Une fois pleines, les fosses qui sont généralement sèches doivent être vidangées à l'aide de méthodes de vidange et de transport manuelles ou motorisées, tandis que les fosses non sèches (telles que les fosses septiques) doivent être vidangées par un camion de pompage. Les boues doivent être acheminées vers une installation de traitement des boues fécales ou enterrées et recouvertes dans des tranchées où les eaux souterraines sont suffisamment basses. Les travailleurs doivent porter des équipements de protection individuelle adaptés et suivre les procédures approuvées au niveau local pour réduire le risque d'exposition et assurer leur sécurité. Lorsqu'il n'est pas possible de creuser des fosses ou des fosses septiques en raison de la nature rocheuse du sol, de la présence d'une nappe phréatique élevée ou d'un risque d'inondation, une fosse surélevée peut être construite au-dessus du sol à l'aide d'anneaux ou de blocs de béton. Lorsque l'eau souterraine est utilisée en tant qu'eau de boisson, le fond de la fosse doit généralement se situer à 1,5 mètre au-dessus du niveau maximal de la nappe et à environ 15 mètres en aval des points d'extraction de l'eau souterraine.

Les deux exemples ci-dessus concernent la transition vers **un assainissement *in situ* géré en toute sécurité**.

3. Mettre en place des raccordements vers des **réseaux d'égouts qui recueillent les déchets et les évacuent hors site, où ils sont traités puis éliminés ou revalorisés**.

D'après les données mondiales, la majorité des ménages pratiquant la défécation à l'air libre vivent en zone rurale. Par conséquent, la transition la plus courante est la première, à savoir celle consistant à mettre en place des installations *in situ* qui permettent de confiner et de traiter les déchets sur place. Dans les zones urbaines densément peuplées, la transition vers des systèmes de fosses septiques ou de latrines à fosse conçues pour être vidangées, ou bien vers des systèmes à cuve, peut s'avérer plus courante. Les transitions consistant à passer directement de la défécation à l'air libre à des systèmes d'assainissement raccordés à un réseau d'égouts sont moins courantes, bien que la mise en place de systèmes d'égouts non conventionnels soit actuellement à l'étude dans de nombreuses zones urbaines mal desservies.

Encadré 12 : Étude de cas – l’Inde

En 2014, le Gouvernement de l’Inde a lancé la mission Swachh Bharat, un programme sur cinq ans visant à éliminer la défécation à l’air libre. À cette époque, l’Inde affichait des niveaux élevés de défécation à l’air libre, et moins de quatre ménages ruraux sur 10 étaient équipés de toilettes. Grâce à un leadership à tous les niveaux du gouvernement et à un investissement public de 18 milliards de dollars des États-Unis, 105 millions de ménages ruraux ont pu abandonner la défécation à l’air libre et avoir accès à des toilettes pour la première fois. En février 2019, le Gouvernement national a déclaré que le taux d’utilisation des toilettes rurales était de 97 %. L’UNICEF a joué un rôle déterminant dans cette transformation, en assurant la coordination des partenaires de développement au niveau central et en apportant un soutien opérationnel sur les plans technique et financier, ainsi qu’en matière de renforcement des capacités et de génération de données et de connaissances.

Les données probantes générées par l’UNICEF dans le cadre de ses travaux de recherche et de ses évaluations ont contribué dans une large mesure à la décision du gouvernement de poursuivre la mission Swachh Bharat lors d’une deuxième phase, de 2019 à 2024. Cette nouvelle phase est axée sur la gestion des déchets solides et liquides et cible l’ensemble des 650 000 villages de l’Inde, afin de permettre au pays d’atteindre la cible des ODD visant la mise en place d’un assainissement géré en toute sécurité pour tous d’ici à 2030. Afin d’orienter cette nouvelle phase, l’UNICEF

a appuyé l’élaboration et le déploiement d’une Stratégie nationale d’assainissement en milieu rural couvrant une période de 10 ans.

Durant la deuxième phase, le Gouvernement a instauré des directives strictes concernant la construction de latrines, préconisant une conception à double fosse qui permet un traitement autonome en milieu confiné *in situ*, ne nécessitant pas de gestion des boues fécales, et qui produit du compost à usage agricole. L’adoption de cette conception est favorisée par un engagement constant en faveur du changement social et comportemental. L’UNICEF fournit une assistance technique pour la composante de changement comportemental, en appuyant l’élaboration de stratégies de participation communautaire, de création de contenus, de formation et de planification au niveau central et au niveau des collectivités locales.

L’UNICEF travaille actuellement avec le Gouvernement pour élaborer des politiques et des programmes au niveau des États en vue de rénover les toilettes obsolètes et non durables, de renforcer les capacités des prestataires de services et d’aider les gouvernements des États à mettre en place des systèmes de contrôle de l’assainissement gérés en toute sécurité. Parallèlement, l’UNICEF collabore avec le secteur privé et les institutions financières afin d’introduire de nouveaux mécanismes de financement, de professionnaliser la prestation de services d’assainissement gérés en toute sécurité et d’innover dans ce domaine, et de développer des approches axées sur le marché pour relier l’offre et la demande.



3.4. Axe 2 : Mise à niveau des installations sanitaires existantes pour passer à un assainissement géré en toute sécurité

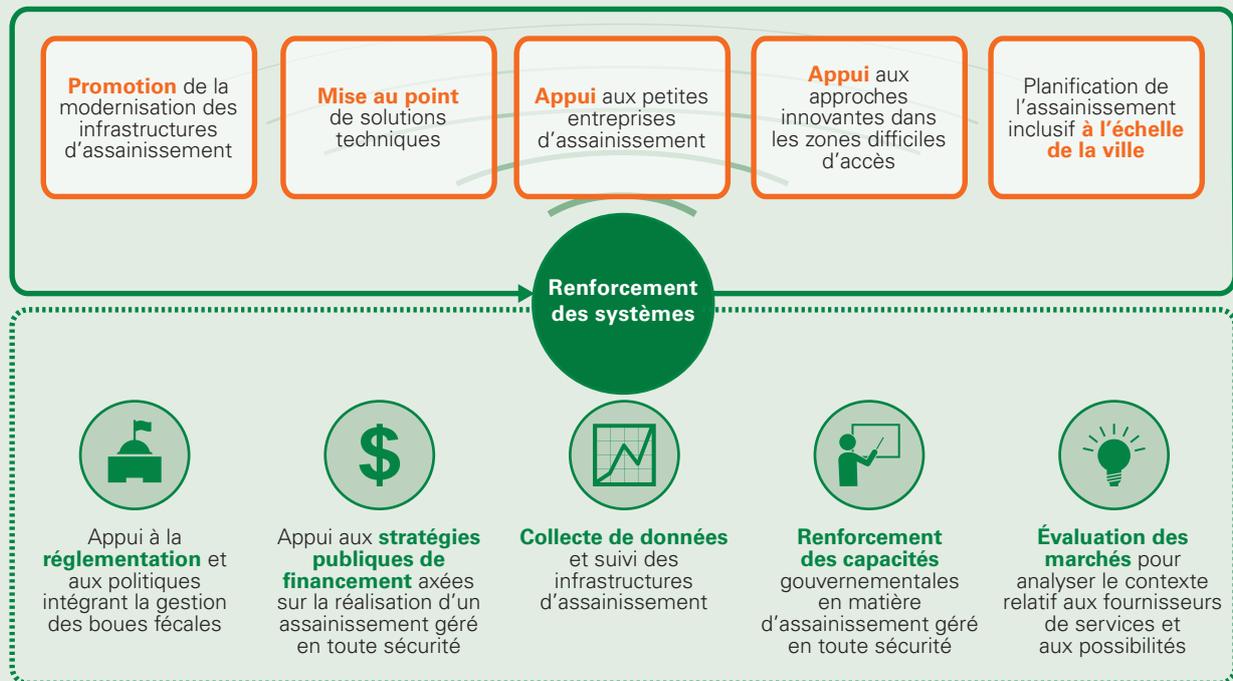
Pays ou régions au sein desquels de nombreux ménages utilisent des installations d'assainissement non améliorées

D'après la définition retenue par le Programme commun de suivi, l'assainissement non amélioré correspond à l'utilisation de latrines à fosse sans dalle ou plateforme, de latrines suspendues ou de latrines à seau. Les latrines à fosse sans dalle constituent la solution la plus communément adoptée par les ménages qui ont été incités à abandonner la défécation à l'air libre, mais elles sont rarement assez solides pour résister à une utilisation prolongée, sont vulnérables aux effondrements et ne protègent pas suffisamment les utilisateurs de tout contact avec les matières fécales.

La transition d'un assainissement non amélioré vers un assainissement géré en toute sécurité nécessite d'améliorer ou de remplacer les installations sanitaires existantes et de veiller à ce que les excréta soient éliminés ou traités en toute sécurité après avoir été confinés. Les latrines à fosse sans dalle ou plateforme peuvent être modernisées si leur structure est compatible avec les critères d'un assainissement géré en toute sécurité.

Dans ces domaines, l'UNICEF peut aider les gouvernements à mettre à jour les définitions de manière à inclure des niveaux de service progressivement plus élevés qui permettent d'aboutir à un assainissement géré en toute sécurité, à s'assurer que les normes techniques sont alignées sur celles d'un assainissement géré en toute sécurité, notamment en ce qui concerne les normes techniques applicables aux latrines à fosse qui répondent aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité. Des évaluations des politiques et des stratégies d'assainissement actuelles peuvent être menées pour s'assurer que les définitions de l'assainissement géré en toute sécurité sont adaptées au niveau local et qu'elles intègrent des systèmes de gestion des boues fécales.

Figure 3 : Pour assurer la transition entre un système d'assainissement non amélioré et un système géré en toute sécurité, les pays peuvent avoir recours à une combinaison d'interventions au niveau des communautés et des systèmes



Comme cette typologie est généralement axée sur la modernisation d'installations existantes, l'UNICEF peut aider à garantir que des subventions et des microcrédits intelligents sont disponibles pour les personnes souhaitant moderniser des installations non améliorées afin de répondre aux critères associés à l'assainissement géré en toute sécurité. Un soutien financier doit également être disponible pour les chefs d'entreprise souhaitant proposer des produits et des services de modernisation d'installations sanitaires. L'UNICEF peut participer à l'élaboration de solutions pour les petites et moyennes entreprises d'assainissement qui ont besoin d'emprunter, tout en aidant ces entreprises à renforcer leur capacité d'emprunt. Il peut également s'agir de soutenir les services de développement des

entreprises, ainsi que de former les chefs d'entreprise et les artisans à la fabrication, à la mise en service et à la commercialisation de solutions de modernisation pour les installations sanitaires non améliorées. L'UNICEF peut également contribuer à la mise au point de solutions d'assainissement innovantes fondées sur le marché afin de passer à des niveaux de service plus élevés, en particulier dans les zones rurales et éloignées, ainsi que dans les contextes difficiles. L'UNICEF peut contribuer au renforcement des capacités en soutenant la formation des agents de mobilisation et des éducateurs communautaires afin qu'ils puissent encourager les ménages à passer d'un système d'assainissement non amélioré à un système géré en toute sécurité.

Encadré 13 : Étude de cas – Passage d'un assainissement non amélioré à un assainissement géré en toute sécurité en Éthiopie

Si l'Éthiopie a accompli des progrès importants en matière d'élimination de la défécation à l'air libre, la plupart des ménages en 2020 utilisaient encore des installations sanitaires non améliorées, plutôt que des niveaux de service plus élevés. En 2000, la proportion de la population utilisant des installations sanitaires non améliorées s'établissait à 16,5 %, et celle pratiquant la défécation à l'air libre à 77 %. En 2020, ces chiffres s'étaient inversés : la défécation à l'air libre était tombée à 17 %, tandis que 63 % de la population utilisait désormais des installations d'assainissement non améliorées. Au cours de la même période, le recours à un assainissement géré en toute sécurité n'a pratiquement pas évolué, passant de 2 % à 7 % seulement.

Afin d'améliorer cette situation, le Gouvernement éthiopien conduit actuellement un examen des politiques éclairé par les lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique, avec l'appui de l'UNICEF. L'UNICEF aide les ménages à gravir les échelons de l'assainissement au moyen d'approches fondées sur le marché, en renforçant l'offre des biens et services nécessaires à la modernisation des toilettes domestiques non améliorées sur le marché du secteur privé. Cette approche consiste notamment à former les maçons à l'installation et à la modernisation des services, selon les besoins. L'UNICEF prévoit également de verser une aide directe pour la modernisation des latrines aux ménages vulnérables qui bénéficient déjà de l'aide sociale et ne pratiquent plus la défécation à l'air libre, mais qui n'ont pas les moyens de financer la modernisation de leurs installations. L'UNICEF a également lancé un programme CWIS axé sur la promotion d'un accès équitable aux services d'assainissement pour les populations pauvres et les plus vulnérables dans les zones urbaines.



Pays ou zones dépourvus de système de gestion des boues fécales

Pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité, il est essentiel de s'assurer que les excréta sont traités ou éliminés en toute sécurité après leur confinement dans une latrine à fosse, une fosse septique ou un système à cuve. Les installations doivent également être modernisées afin de veiller à ce que les utilisateurs ne soient pas exposés aux excréta lorsqu'ils utilisent ou entretiennent les installations. Les ménages utilisant des installations sanitaires améliorées qui ne correspondent pas à la définition du Programme commun de suivi selon laquelle « les excréta sont éliminés en toute sécurité sur place ou sont évacués et traités hors site » sont considérés comme des ménages utilisant un assainissement de base.

Les latrines à fosse et les toilettes à compostage, quant à elles, doivent être modernisées afin que les excréta puissent être intégralement confinés et traités *in situ*. La solution la plus simple consiste à sceller la fosse une fois qu'elle est pleine, à creuser une nouvelle fosse, puis à déplacer la superstructure et la dalle vers la nouvelle fosse, en s'assurant que la dalle remplisse les critères liés à la durabilité et à la facilité de nettoyage. Les toilettes avec traitement *in situ*, telles que les fosses utilisées en alternance ou les chambres de compostage, doivent assurer le confinement complet des excréta et les traiter conformément à une norme appropriée. Les déchets traités ou compostés doivent ensuite être éliminés ou revalorisés de manière adéquate.

Dans le cas des latrines à fosse et des fosses septiques conçues pour être vidées, les boues fécales doivent être gérées de manière appropriée et être transportées et déposées en toute sécurité dans une installation de traitement des boues fécales. Les fosses septiques dont le contenu est déversé dans des canalisations ouvertes, des plans d'eau ou le sol doivent être modernisées pour permettre l'évacuation des eaux usées vers un puits d'infiltration, un champ d'épuration ou un réseau d'égouts.

Afin de soutenir la gestion des boues fécales, les bureaux de pays de l'UNICEF peuvent soutenir l'élaboration d'indicateurs et de mécanismes de collecte de données permettant de suivre l'intégrité de toute la chaîne d'assainissement (confinement, transport, traitement, revalorisation ou élimination). Il est également utile d'avoir recours au « Shit Flow Diagram » (diagramme des flux d'excreta) pour étayer le plaidoyer et catalyser un vaste soutien afin de veiller à ce que toutes les matières fécales soient confinées et traitées en toute sécurité.

L'UNICEF peut appuyer l'évaluation des politiques et des stratégies actuelles en matière d'assainissement afin de s'assurer que les critères d'un assainissement géré en toute sécurité tiennent compte des systèmes de gestion des boues fécales, et peut aider les gouvernements à mettre en place une réglementation en matière d'assainissement qui englobe la gestion des boues fécales ou, le cas échéant, à mettre à jour et à renforcer la réglementation existante.

Une gestion efficace des boues fécales nécessite la formation des agents de l'assainissement qui visitent les latrines à fosse et les fosses septiques et gèrent les systèmes à cuve, afin de s'assurer que les services de gestion des boues fécales répondent aux critères d'une gestion en toute sécurité et garantissent la sécurité des agents mobilisés. L'UNICEF peut également renforcer les capacités des gouvernements à mettre en place la réglementation nécessaire pour formaliser et faciliter le rôle des prestataires privés locaux proposant des services de gestion des boues fécales. Le soutien de l'UNICEF au secteur privé peut également consister à s'assurer que des aides financières sont disponibles pour les chefs d'entreprise souhaitant proposer des services de gestion des boues fécales, y compris pour les petites et moyennes entreprises d'assainissement qui ont besoin d'emprunter.

L'UNICEF continuera de travailler en tant que partenaire actif de l'initiative CWIS, dans la mesure où de nombreuses activités décrites ici font partie des programmes de cette initiative.



Encadré 14 : Étude de cas – les Philippines

Depuis 2000, les Philippines ont rapidement accru la couverture en services d'assainissement de base. Cette tendance est particulièrement visible dans les zones rurales, où la couverture a augmenté de 30 points de pourcentage, passant de 53 % à 82 % entre 2000 et 2020. La vaste majorité de la population utilise des systèmes *in situ* tels que des fosses septiques (70 % de la population) et des latrines (16 %). Avec l'aide de l'UNICEF et de l'OMS, l'Institut philippin de statistique a intégré des questions sur la vidange des systèmes d'assainissement *in situ* dans ses enquêtes annuelles sur les indicateurs de pauvreté en 2017, 2019 et 2020. Les données recueillies ont montré qu'environ 15 % seulement des fosses septiques auraient été vidées, et que 11 % n'étaient pas équipées de dispositifs

d'évacuation vers des canalisations d'égout ou des puits d'infiltration. En outre, il n'existe aucune donnée nationale concernant le traitement des boues fécales en toute sécurité.

Ces données ont lancé une discussion entre les parties prenantes nationales quant à la nécessité de mettre en place un système de suivi de la collecte, du traitement et de l'élimination des boues fécales provenant des installations d'assainissement *in situ*. L'UNICEF aide les autorités provinciales à élaborer des stratégies de gestion des boues fécales axées sur la modernisation des installations *in situ* existantes, qui demeurent le principal type de solution d'assainissement utilisé, pour en faire des installations d'assainissement gérées en toute sécurité.



Pays ou zones où de nombreux ménages utilisent des installations d'assainissement partagées

Lorsqu'une installation améliorée est partagée par deux ménages ou plus, le Programme commun de suivi considère qu'il s'agit d'un service d'assainissement limité. Il est nécessaire d'aider les ménages à surmonter les obstacles qui les empêchent de disposer de toilettes privées et individuelles répondant aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité. Parmi ces obstacles figurent les coûts, mais aussi le manque d'espace pour installer des toilettes individuelles chez soi ainsi que l'insécurité du régime foncier.

Dans certaines situations, par exemple après une situation d'urgence ou dans les implantations sauvages densément peuplées, l'assainissement partagé peut s'avérer nécessaire en guise de solution provisoire et être utilisé au cours de longues périodes. L'UNICEF peut s'assurer que les politiques et les stratégies gouvernementales indiquent clairement que l'assainissement partagé est une solution acceptable, mais uniquement dans les endroits où les ménages n'ont pas la possibilité de bénéficier d'installations individuelles, et uniquement à titre provisoire (bien que pour des périodes prolongées dans certains cas). Dans ces cas,

l'UNICEF peut veiller à ce que l'assainissement partagé réponde à tous les autres critères d'un assainissement géré en toute sécurité (gestion des boues fécales, etc.).

Dans les zones urbaines densément peuplées, l'UNICEF peut soutenir une planification urbaine prévoyant au moins un système d'assainissement de base, assortie d'un plan durable vers la réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité. Il pourrait s'agir de mettre en place des fosses pouvant être vidangées, de faire en sorte que des voies soient accessibles aux véhicules de gestion des boues fécales, ainsi que d'adopter des solutions d'urbanisme et de réhabilitation des bidonvilles prévoyant le passage d'un assainissement partagé à un assainissement géré en toute sécurité. Les programmes de l'initiative CWIS sont également essentiels pour ces interventions.

Si les ménages sont prêts à abandonner l'assainissement partagé et à construire des toilettes individuelles répondant aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité, l'UNICEF peut contribuer à s'assurer que des solutions de microcrédit sont disponibles, de même que des subventions « intelligentes » bien ciblées (si celles-ci s'avèrent nécessaires et appropriées).



Encadré 15 : Étude de cas – le Ghana

De tous les pays communiquant des données au titre des ODD, le Ghana est celui affichant le taux le plus élevé d'assainissement limité. D'après le Programme commun de suivi, ce mode d'assainissement était utilisé par 47 % de la population ghanéenne en 2020. Ce pourcentage comprend les utilisateurs de toilettes publiques ou communales, ainsi que les personnes utilisant des toilettes partagées au sein d'un logement collectif ou d'un quartier. Toutefois, avec l'aide de l'UNICEF, le Gouvernement entend élever le niveau des services d'assainissement de sorte que tous les ménages aient accès à un assainissement géré en toute sécurité. Cela signifie que tous les ménages utiliseront des latrines privées et que les populations itinérantes seront les seules à utiliser des latrines publiques, lesquelles répondront autant que possible aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité. L'UNICEF soutient un projet d'examen de la politique d'assainissement de l'environnement du Ghana visant à s'assurer qu'elle reflète les exigences des ODD. Les lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique serviront de cadre directeur à cet examen. Un groupe de référence a été constitué afin de proposer des normes nationales pour l'assainissement géré en toute sécurité à chaque étape de la chaîne d'assainissement.

Afin de soutenir cette évolution, l'UNICEF prévoit d'utiliser des outils d'évaluation, tels que les plans de gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement, pour recueillir des données sur les toilettes partagées ou domestiques afin de mettre en évidence les risques de contamination de l'environnement par des agents pathogènes. Le bureau de pays de l'UNICEF au Ghana soutient déjà un programme de financement mené avec des organismes de microfinance sélectionnés, qui octroient des prêts aux ménages souhaitant réaliser des travaux de modernisation de leurs toilettes, l'objectif étant d'orienter ces ménages vers des conceptions conformes aux principes de l'assainissement géré en toute sécurité. Il est prévu d'adapter un mécanisme de subvention ciblant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables afin de mettre à disposition des toilettes répondant aux exigences d'un assainissement géré en toute sécurité. Des maçons seront formés à la construction de ce type de toilettes. En outre, le bureau de pays prévoit de former les agents de santé environnementale du Gouvernement et les ingénieurs de district à la conception d'installations sanitaires gérées en toute sécurité et aux considérations relatives à leur exploitation et à leur entretien, et, par leur intermédiaire, de renforcer la surveillance réglementaire.



3.5. Axe 3 : Assurer la transition vers un assainissement géré en toute sécurité après une crise humanitaire

Les situations d'urgence, telles que les séismes, les inondations ou les épidémies, représentent une occasion unique de revoir la gestion de l'assainissement et le choix des technologies utilisées, ainsi que d'améliorer la prestation de services. L'UNICEF, qui œuvre à tous les niveaux du lien entre développement et action humanitaire, occupe une position stratégique pour garantir que l'aide humanitaire fournie dans le secteur de l'assainissement débouche sur des installations sanitaires solides et permanentes qui répondent aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité. Ainsi, l'UNICEF aide les gouvernements à « reconstruire en mieux » dans le domaine de l'assainissement. La Stratégie ne s'applique pas aux populations déplacées hébergées dans des camps, car il existe d'autres protocoles relatifs à ces communautés spécifiques (par exemple, les standards Sphère¹²). Elle s'applique toutefois aux communautés qui accueillent des personnes déplacées, ainsi qu'à la planification de la reconstruction après une catastrophe.

L'UNICEF est particulièrement bien placé pour aider les gouvernements et les partenaires humanitaires à faire en sorte que l'assainissement géré en toute sécurité soit pleinement intégré aux stratégies de préparation aux catastrophes et de relèvement après celles-ci. L'UNICEF peut s'assurer que la chaîne complète de l'assainissement, y compris le traitement et l'élimination, figure dans les solutions d'assainissement approuvées pour les situations de crise humanitaire. L'UNICEF peut encourager l'utilisation de la méthodologie du Shit Flow Diagram et de l'outil de planification de la sécurité sanitaire de l'assainissement pour évaluer les risques qui ponctuent l'ensemble de la chaîne d'assainissement. L'organisation peut également intégrer ces outils dans les mécanismes de coordination du Cluster mondial sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, afin d'étayer la planification de l'assainissement ainsi que les actions de plaidoyer menées auprès des autorités locales et des partenaires dans les situations d'urgence. En outre, l'UNICEF peut soutenir l'agrégation et l'harmonisation des données relatives à l'assainissement entre différents ministères, organisations et secteurs, afin de suivre le nombre de personnes bénéficiant d'un assainissement géré en toute sécurité grâce à l'action humanitaire.

En matière de financement, l'UNICEF peut aider les gouvernements à mobiliser des ressources en faveur de l'assainissement en utilisant les ressources provenant de l'aide humanitaire et de la réduction des risques de catastrophe, tout en explorant la possibilité de mobiliser des ressources nationales au moyen de mécanismes gouvernementaux nationaux et locaux. Après une catastrophe, l'UNICEF peut aider les gouvernements locaux à élaborer des stratégies d'assainissement chiffrées visant à instaurer des services pérennes. Le cas échéant, l'UNICEF peut également utiliser des ressources humanitaires pour investir dans des améliorations de l'assainissement de nature permanente. Il est important de faire preuve d'ambition à cet égard.

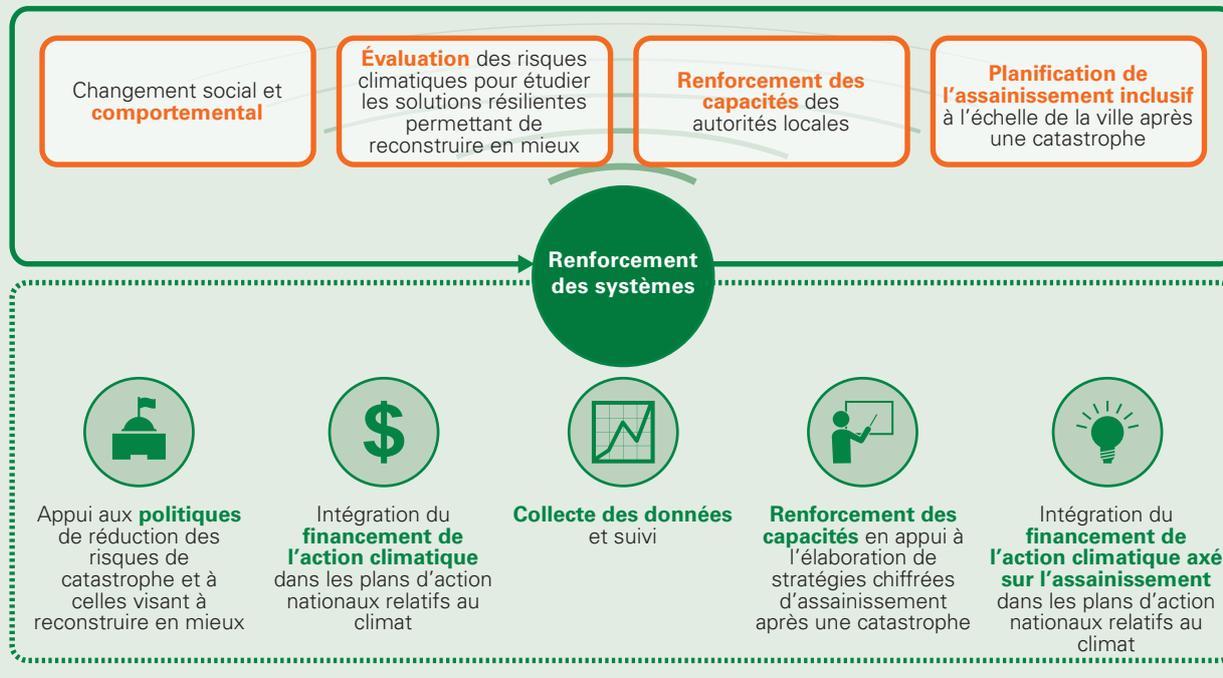
S'agissant des communautés qui accueillent des populations déplacées lors de situations d'urgence, l'UNICEF peut s'assurer qu'un système de responsabilité est en place afin de garantir la prestation de services pour la communauté d'accueil comme pour les personnes déplacées.

L'UNICEF peut renforcer les capacités et encourager l'innovation pour l'élaboration et la mise en œuvre de solutions d'assainissement pouvant être modernisées afin de devenir des solutions d'assainissement permanentes gérées en toute sécurité. L'UNICEF peut faire preuve d'opportunisme en soutenant l'analyse de la demande, des comportements et des possibilités offertes par le marché en vue d'un assainissement géré en toute sécurité, dans le cadre d'une démarche visant à reconstruire en mieux.



© UNICEF/UNI208934/Nwakalor

Figure 4 : Pour assurer la transition entre un système d'assainissement en contexte humanitaire et un système géré en toute sécurité, les pays peuvent avoir recours à une combinaison d'interventions au niveau des communautés et des systèmes



Encadré 16 : L'intervention humanitaire est une occasion de reconstruire de meilleurs systèmes d'assainissement au Pakistan

En 2009, le Pakistan comptait encore près de 50 millions de personnes pratiquant la défécation à l'air libre. Le pays était donc en retard pour atteindre la cible des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) liée à l'assainissement. Cette situation a constitué l'un des facteurs qui ont contribué à la réapparition de la poliomyélite dans le pays. En août 2010, le Pakistan a été frappé par de graves inondations, qui ont entraîné une crise humanitaire affectant des

millions de personnes. Les zones touchées par les inondations abritaient environ 20 millions de personnes pratiquant la défécation à l'air libre. Dans le cadre de son intervention après les inondations, l'UNICEF a aidé le Gouvernement pakistanais à élaborer et à mettre en œuvre un programme d'assainissement historique ciblant spécifiquement ces personnes. Cette approche spécifique et adaptée au contexte, appelée stratégie d'assainissement total du Pakistan, visait à lutter contre la défécation à l'air libre. Elle a par la suite été adoptée par la plupart des partenaires de développement travaillant dans le pays, ce qui a permis au Pakistan d'atteindre la cible des OMD liée à l'assainissement.



Encadré 17 : Étude de cas – l'Indonésie

En 2018, l'Indonésie a été frappée par deux catastrophes dévastatrices survenues coup sur coup : un tremblement de terre dans la province du Nusa Tenggara occidental en août 2018, suivi par un tremblement de terre et un tsunami qui ont frappé la ville de Palu, dans la province de Sulawesi du Sud, en septembre 2018. Dans les deux cas, les systèmes d'assainissement ont été lourdement touchés, les installations locales ayant été inondées et endommagées. En outre, les zones touchées continuaient de présenter des taux élevés de défécation à l'air libre. Les autorités locales étaient vivement intéressées par la perspective de « reconstruire en mieux », avec des systèmes plus solides et plus résilients qui répondent aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité. L'intervention de l'UNICEF prévoyait une collaboration stratégique pour soutenir cet objectif, ainsi qu'une aide à la mobilisation de fonds d'urgence.

Des fonds d'urgence ont été utilisés pour financer une évaluation du marché urbain qui a mis en évidence les principales lacunes du marché en matière d'assainissement géré en toute sécurité, notamment les fosses septiques à faible coût et les aides financières accordées aux ménages pour les travaux de modernisation des latrines. Dans l'immédiat, les deux situations d'urgence ont mis en évidence l'existence de problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement pour les différentes composantes de l'assainissement, des matériaux de base à la main-d'œuvre. Les fournitures acheminées depuis d'autres districts et provinces mettaient beaucoup de temps à arriver. L'UNICEF a donc contacté des fabricants locaux de plastique pour les informer des pénuries, afin qu'ils commencent à constituer des stocks et à fabriquer les produits nécessaires.

À Lombok, l'UNICEF a travaillé avec BAZNAS, l'organisme public indonésien qui assure la gestion des dons philanthropiques islamiques, appelés *zakat*, afin de soutenir la modernisation des installations d'assainissement des ménages dans les communautés à faible revenu. Un centre d'innovation a été créé afin d'élaborer de nouveaux produits et services destinés à mieux préparer le pays aux catastrophes futures, mais aussi à garantir la résilience des systèmes actuels ainsi que leur conformité aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité.

Dans les mois qui ont suivi ces catastrophes, l'UNICEF a pu agir de manière opportuniste et stratégique, en tirant parti des fonds humanitaires disponibles, de la puissante volonté locale de mettre en place des solutions d'assainissement plus robustes, ainsi que de l'élan suscité par cette crise. Dans la ville de Palu, par exemple, l'UNICEF a formé des fonctionnaires du district à l'élaboration de plans stratégiques d'assainissement. Ceux-ci prévoyaient notamment l'élaboration de plans chiffrés à long terme, une exigence qui a permis de débloquer des fonds alloués par le Gouvernement central pour un assainissement géré en toute sécurité. Sur l'une des îles de la province du Nusa Tenggara occidental, l'UNICEF a fourni un soutien et des conseils techniques à un puissant dirigeant local, qui a tiré parti des ressources d'urgence nationales pour éliminer la défécation à l'air libre sur cette île et y instaurer un assainissement géré en toute sécurité, et qui a demandé de l'aide pour mettre en place un programme de vidange régulière des boues fécales. Dans l'ensemble, l'intervention de l'UNICEF était axée sur la mise en place d'installations permanentes et résilientes, conformes aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité.





4.
**Partenariats
en matière de
collaboration
et d'appui**



L'UNICEF travaillera avec des partenaires aux niveaux mondial, régional, national et local, en tirant parti des connaissances et des ressources disponibles pour renforcer sa collaboration avec les gouvernements. Ces partenariats varieront selon le type de partenaire et selon l'avantage comparatif, la portée, le mandat et l'expertise de l'UNICEF. Il s'agira de forger des partenariats axés sur divers résultats, notamment l'optimisation du financement dans le secteur (par exemple, en aidant les gouvernements à travailler avec les banques de développement pour élaborer des projets efficaces), l'innovation (par exemple, en collaborant avec les entreprises du secteur privé désireuses de mettre au point de nouveaux produits et de les commercialiser), ainsi que la participation et la représentation (par exemple, en soutenant les ONG locales qui interviennent directement auprès des communautés vulnérables). Cette démarche nécessitera une compréhension approfondie du mode de fonctionnement, des forces et des limites des partenaires de l'UNICEF.

La collaboration avec les partenaires est un élément clé de l'approche de l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes, et elle est essentielle pour garantir un engagement stratégique à long terme qui soit aligné sur celui des autres acteurs du secteur.

4.1. Collaboration avec d'autres agences de développement

La présence de l'UNICEF au sein des pays en fait un partenaire précieux pour les **alliances et les partenariats mondiaux**, grâce à sa connaissance de la réalité et des défis que représente l'assainissement. L'UNICEF a soutenu le partenariat SWA, ce qui a permis de renforcer la volonté politique en faveur de l'assainissement. L'UNICEF travaille également avec la Toilet Board Coalition, une plateforme professionnelle qui relie les grandes et les petites entreprises et favorise une collaboration étroite entre les secteurs privé, public et non lucratif. L'UNICEF est membre de plusieurs partenariats mondiaux relatifs à l'assainissement :

- La Pratique mondiale de l'eau de la Banque mondiale, en partenariat avec l'UNICEF, la Fondation Bill & Melinda Gates, l'université Emory, l'université de Leeds, WaterAid et Plan International, a mis au point et perfectionné l'approche **CWIS**, qui vise à relever les défis de l'assainissement urbain.

- En 2019, Plan International, SNV, le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement et WaterAid, ainsi que l'UNICEF et la Banque mondiale, avec le soutien de l'USAID, ont publié un **appel à l'action en faveur de l'assainissement rural**.
- Dans le domaine de l'assainissement résilient aux changements climatiques, l'UNICEF travaille en partenariat avec la Fondation Bill & Melinda Gates, ONU-Habitat, l'Institute for Sustainable Futures de l'université de technologie de Sydney, la Banque mondiale, ainsi que l'Institut mondial de la croissance verte, en vue de renforcer les connaissances et les meilleures pratiques connexes.

À l'échelle régionale, l'UNICEF a apporté son soutien au Conseil des ministres africains sur l'eau, notamment dans le cadre des lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique. Les bureaux de pays de l'UNICEF soutiennent l'application de ces directives dans plusieurs pays. L'UNICEF a également soutenu des conseils régionaux de développement économique, tels que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et la Communauté de développement de l'Afrique australe, dans le cadre de la formulation de stratégies régionales visant à répondre aux enjeux courants liés à l'assainissement et à l'hygiène.

L'UNICEF a établi de solides partenariats avec de nombreux **organismes des Nations Unies** et est un membre actif du système des **Nations Unies** au niveau mondial comme au niveau des pays. Ainsi, l'UNICEF collabore étroitement avec l'OMS, qu'il appuie dans son rôle d'organisme normatif pour l'assainissement. L'UNICEF et l'OMS mettent en œuvre un Programme commun de suivi et sont les organismes responsables du suivi des cibles 6.1 et 6.2 des ODD. L'UNICEF travaille également avec les organismes des Nations Unies qui sont responsables du suivi d'autres indicateurs de l'ODD 6, dans le cadre de l'initiative ONU-Eau pour le suivi intégré de l'ODD 6, par exemple, ou encore avec ONU-Habitat, l'organisme responsable du suivi de l'ODD 6.3 sur la qualité de l'eau et les eaux usées. L'UNICEF travaille avec plusieurs autres organismes des Nations Unies, dont l'OMS, l'OIT et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) dans le cadre de l'initiative mondiale Hygiène des mains pour tous.

Au niveau des pays, l'UNICEF participe à l'analyse commune de pays et à l'élaboration des programmes de pays des Nations Unies au titre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

À l'échelle mondiale et au niveau des pays, l'UNICEF travaille avec de nombreuses **ONG internationales** œuvrant dans le domaine de l'assainissement, dont WaterAid, Water.org, WSUP et le Comité international de secours, entre autres. Pendant toute la durée de la Stratégie, l'UNICEF cherchera à renforcer ces précieuses et fructueuses collaborations, ainsi qu'à en favoriser de nouvelles.

Au sein des pays, l'UNICEF soutient les **organisations de la société civile locales** (organisations confessionnelles, ONG locales et organisations communautaires). La Stratégie prévoit d'étendre et de renforcer ces collaborations. Ces organisations comblent souvent les lacunes existantes en matière de prestation de services, tout en jouant un rôle précieux et stratégique sur le front du plaidoyer. Elles peuvent également collaborer avec l'UNICEF sur les questions liées à la politique et à la gouvernance.

L'un des principaux domaines de partenariat concerne les **banques de développement**, telles que la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement, la Banque africaine de développement, la Banque asiatique de développement et la Banque islamique de développement, entre autres. L'UNICEF peut aider les gouvernements à poser les fondations nécessaires à d'importants investissements de la part de ces institutions financières internationales. L'UNICEF peut contribuer à renforcer les capacités du gouvernement, à faire intervenir les organisations locales dans le processus de planification, à plaider pour des investissements inclusifs et à réunir les parties prenantes. Les banques de développement produisent des travaux d'analyse

extrêmement précieux avant de mettre en place de vastes programmes d'investissements. Par conséquent, il est crucial de contacter ces banques en amont afin d'identifier des pistes de collaboration. Plusieurs grands domaines d'alignement ressortent déjà : par exemple, l'UNICEF travaille en étroite collaboration avec la Banque mondiale dans le cadre de l'initiative CWIS et coopère avec la Banque africaine de développement afin de soutenir le déploiement des lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique. La Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité est alignée sur les priorités opérationnelles du pilier EAH de la stratégie de la Banque africaine de développement concernant le secteur de l'eau, à savoir : 1) l'appui à la réforme et au renforcement de la gouvernance du secteur EAH et 2) la mobilisation de financements et de partenariats innovants, y compris avec des partenaires du secteur privé.

Les partenariats avec les banques de développement ne se traduisent pas toujours par des ressources supplémentaires pour l'UNICEF, étant donné que les banques de développement ne sont pas des donateurs des Nations Unies et qu'elles ne disposent souvent que d'une quantité limitée de fonds qu'elles contrôlent directement. La majeure partie des décaissements des banques de développement correspond à des prêts-projets. Ces fonds sont administrés et contrôlés par le pays emprunteur et servent à financer des activités gouvernementales. L'UNICEF a reçu des fonds provenant de banques de développement dans deux situations : 1) dans le cadre d'un accord avec un gouvernement pour réaliser des travaux prévus au titre d'un projet de prêt, selon un accord mis en place par la banque de développement et 2) dans le cadre d'un accord de financement direct avec la banque de développement, dans les contextes fragiles ou d'urgence où le positionnement de l'UNICEF est solide et où la banque a recours à des subventions. Dans la plupart des cas, lorsque les mandats se chevauchent, les banques de développement constituent de puissants alliés sur lesquels il est possible de s'appuyer en fonction des besoins propres au contexte. Si la collaboration avec les banques de développement peut s'avérer très fructueuse, les bureaux de pays de l'UNICEF ne doivent pas pour autant considérer ces banques comme une source de financement incontournable pour leurs interventions. L'UNICEF continuera de renforcer ses capacités à travailler avec les institutions de financement du développement.



4.2. Collaboration avec les universités et les instituts de recherche

Les partenariats avec des institutions universitaires ou de recherche peuvent favoriser la génération de connaissances et de preuves aux échelles nationale, régionale et mondiale concernant certains domaines d'intérêt spécifiques. Parmi les exemples de partenariats liés à l'assainissement avec l'UNICEF, citons celui avec l'Institute for Sustainable Futures de l'université de technologie de Sydney au sujet des changements climatiques et l'assainissement, celui avec l'université de Leeds au sujet de l'assainissement *in situ* géré en toute sécurité, et celui avec le **Sanitation Learning Hub** de l'Institute of Development Studies au sujet de l'apprentissage rapide par l'action et de la lutte contre les inégalités. Les instituts de recherche nationaux peuvent également représenter un précieux soutien à l'échelle des pays. Par ailleurs, les alliances entre instituts de recherche mondiaux et nationaux présentent de nombreux avantages.

Le projet WASHPaLS, financé par le Bureau de la santé mondiale de l'USAID, vise à assurer la durabilité, le déploiement à grande échelle et l'impact des interventions d'assainissement en milieu rural. Ce projet, qui entre dans sa deuxième phase (2022 à 2026), peut compléter les actions menées au titre de la Stratégie grâce à des recherches opérationnelles ainsi que des données probantes au sujet des bonnes pratiques.

4.3. Collaboration avec le secteur privé

Le secteur privé est appelé à jouer un rôle de premier plan pour favoriser la réalisation des objectifs de la présente Stratégie. Le secteur privé apporte une expertise spécialisée tout au long de la chaîne de valeur de l'assainissement, qui peut être exploitée par l'UNICEF et ses partenaires (par exemple, dans les domaines de la vente, du marketing, de l'innovation, de la fabrication, de l'entreposage, de la distribution, de la relation avec la clientèle, du renforcement des compétences commerciales, du suivi et de l'évaluation, des technologies de l'information et des mécanismes de financement). L'UNICEF travaillera avec le secteur privé aux niveaux mondial, national et infranational.

Les **entreprises internationales** ou multinationales disposent d'une expertise pertinente dans des domaines tels que la production, le marketing et la distribution, qui

peut être mise à profit pour soutenir les entreprises au sein du pays. Les multinationales proposent souvent des formations qui peuvent être utilisées pour renforcer les compétences des petites et moyennes entreprises. Par ailleurs, les multinationales disposent d'une expertise secondaire en matière de technologies de l'information, de ressources humaines et de renforcement des compétences, qui peut être mise à profit pour soutenir les entreprises au niveau national. Les experts des chaînes d'approvisionnement qui travaillent avec de grandes entreprises disposent de compétences utiles concernant le transfert de biens entre les régions et les pays à revenu faible ou intermédiaire.

Les grandes multinationales peuvent lancer de nouveaux produits sur le marché mondial. Cela a été illustré par l'exemple de LIXIL, qui a collaboré avec l'UNICEF pour proposer des cuvettes de toilettes et des stations de lavage des mains innovantes et peu coûteuses¹³.

L'UNICEF peut s'inspirer des techniques de marketing employées par le secteur privé afin de produire des supports de communication plus créatifs et efficaces pour éduquer, inspirer et encourager une évolution des comportements. En Inde, par exemple, l'UNICEF et Domestos, la marque leader de produits d'entretien de l'entreprise internationale de biens de consommation Unilever, ont travaillé ensemble pendant plus de dix ans et ont récemment conclu un nouveau partenariat stratégique de trois ans. Domestos offre son expertise en matière de marketing et de communication et aide l'UNICEF à renforcer ses capacités et ses compétences ainsi qu'à mettre en place des systèmes permettant de mobiliser les travailleurs du secteur de l'assainissement (voir l'encadré 18).

À l'échelle mondiale, l'UNICEF fera appel à des associations du secteur privé pour coordonner les efforts de sensibilisation des entreprises et amplifier l'impact des interventions. L'UNICEF est déjà partenaire du Forum économique mondial dans le cadre de l'initiative Hygiène des mains pour tous, qui pourrait être étendue afin d'intégrer les questions liées à l'assainissement (<https://www.weforum.org>). En outre, l'UNICEF entretient déjà des liens avec la Toilet Board Coalition (<https://www.toiletboard.org>), une organisation associative dirigée par des entreprises qui encourage le secteur privé à se mobiliser pour réaliser la cible 6.2 des ODD. L'UNICEF s'attachera à renforcer ses liens avec cette organisation.

13 <https://sato.lixil.com/about/>

Encadré 18 : Un partenariat à valeur partagée pour soutenir le renforcement des capacités des agents de l'assainissement ainsi que la communication au sujet de l'assainissement en Inde

Le fait de veiller à ce que la population ait accès à des toilettes propres et sans danger constitue un argument fort pour les marques qui commercialisent des produits nettoyants pour toilettes, sachant que la mission officielle de Domestos est de « gagner la guerre contre les pratiques d'assainissement inadaptées et le manque d'hygiène ». Domestos s'est fixé l'objectif ambitieux d'aider 100 millions de personnes à accéder à des installations d'assainissement et d'hygiène améliorées d'ici à 2030. En Inde, où Domestos et l'UNICEF sont partenaires depuis plus de dix ans, l'expérience de Domestos en matière d'engagement des agents de l'assainissement, de renforcement des compétences et d'élaboration de messages efficaces a été extrêmement utile dans le cadre de l'élaboration d'une boîte à outils nationale axée sur l'engagement des agents de l'assainissement, qui sera déployée en vue de former

et de mobiliser 15 000 agents de l'assainissement du secteur public. Les conseils fournis par Domestos en matière de communication créative s'appuient sur son expérience unique dans la mobilisation des agents d'entretien pour un nettoyage et un entretien efficaces des toilettes dans les écoles et les collectivités. L'UNICEF et Domestos travaillent également avec l'Institut Tata des sciences sociales pour mettre à jour un cursus universitaire de troisième cycle destiné à former une nouvelle génération d'agents de la fonction publique, en s'assurant que les futurs professionnels de l'assainissement, y compris les fonctionnaires, accordent une attention prioritaire à l'entretien des toilettes dans la chaîne de valeur globale de l'assainissement. Le partenariat UNICEF-Domestos soutient la phase 2 de la mission Swachh Bharat (Inde propre), le programme phare du gouvernement pour le changement des comportements en matière d'assainissement, qui encourage la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité. La campagne est déployée à travers de multiples canaux de communication : radio, affiches, panneaux et entretiens en face à face.



Les **institutions du secteur privé** au sein du pays jouent différents rôles : fournisseurs, contractants, acteurs financiers et prestataires de services. Les entreprises du secteur privé (grandes comme petites) assurent la fabrication, l'entreposage, la distribution, la vente et l'installation des produits d'assainissement. En outre, le secteur privé peut assurer des services tels que la réparation des installations, ainsi que la vidange, le transport, le traitement et l'élimination finale des matières fécales. Les entités du secteur privé mobilisées peuvent être des entreprises formelles ou de petits artisans. Dans un cas comme dans l'autre, l'UNICEF peut contribuer au renforcement et à la professionnalisation de ces acteurs du secteur privé, en les aidant à participer plus activement et plus efficacement au sein du secteur de l'assainissement.

Les **banques privées et les institutions de microfinance** du secteur privé peuvent également jouer un rôle important sur le plan des financements, en octroyant des crédits aux particuliers, aux entreprises et aux prestataires de services d'assainissement. Les banques commerciales et les institutions de microfinance

peuvent avoir besoin d'aide pour comprendre le marché, que l'UNICEF peut offrir afin de faciliter les relations avec les emprunteurs, en collaborant avec d'autres organisations qui comprennent la finance commerciale et disposent d'une expertise dans ce domaine.

Afin de collaborer efficacement avec le secteur privé, les bureaux de pays de l'UNICEF devront acquérir une parfaite compréhension du marché actuel de l'assainissement dans une zone géographique donnée. Dans de nombreux pays, des évaluations de marché ont été menées avec succès afin d'obtenir un aperçu exhaustif du marché. L'UNICEF peut jouer un rôle déterminant et permettre de réduire les obstacles à l'entrée sur le marché, de soutenir les politiques visant à réduire les risques liés à la participation des acteurs du secteur privé, de partager leurs connaissances du marché, d'encourager l'innovation, ou encore de présenter des analyses de rentabilité concluantes. Toutefois, il est impératif que les efforts de l'UNICEF soient axés sur le renforcement du marché et du secteur dans leur globalité, sans favoriser une entreprise ou une marque en particulier.



Encadré 19 : Approches fondées sur le marché au service d'un assainissement géré en toute sécurité

La capacité des marchés du secteur privé à accélérer les progrès réalisés dans le secteur de l'assainissement est aujourd'hui bien documentée. Ce potentiel a suscité des idées innovantes au sein de l'UNICEF et a obligé l'organisation à repenser son rôle. Les approches fondées sur le marché sont de plus en plus reconnues comme un complément important pour les programmes fondés sur la demande, tels que les programmes de changement comportemental destinés à accroître la demande de produits et de services d'assainissement ainsi que le marketing ciblé.

L'UNICEF a déjà réalisé de nombreuses évaluations des marchés, dans le cadre de stratégies générales d'assainissement fondées sur le marché. L'organisation dispose de multiples moyens pour soutenir le marché des biens et des services d'assainissement et favoriser l'entrée sur ce marché :

- Évaluations des marchés :** Dans le cadre d'une vaste stratégie fondée sur le marché, l'UNICEF peut réaliser des évaluations de marché et analyser la demande (taille du marché, préférences des consommateurs, accessibilité financière, etc.) et l'offre (cartographie des fournisseurs, coûts, volumes, lacunes en matière de politique ou de réglementation, prestataires de financement, etc.). Grâce à ces évaluations, l'UNICEF peut identifier les obstacles et les éléments moteurs qui conditionnent l'investissement et la participation du secteur privé, ainsi que les lacunes du marché en vue de stimuler l'innovation au sein du secteur privé.
- Renforcer l'accès aux crédits et aux financements :** Pour faire entrer le secteur privé sur le marché, il est nécessaire d'améliorer l'accès aux prêts commerciaux à des fins d'expansion, de modernisation des équipements ou d'achat en gros de matières premières. En plus de collaborer avec les prestataires de services et de produits d'assainissement, il est important d'améliorer l'accès des ménages à faible revenu au microcrédit pour l'achat de produits d'assainissement gérés en toute sécurité, tels que les fosses septiques, et de services, tels que la vidange des fosses.
- Renforcer les marchés :** Dans certains pays, les prestataires de produits et de services d'assainissement peuvent être soutenus dans leurs efforts visant à établir des liens plus étroits avec le marché de la construction de logements. L'UNICEF peut également soutenir les marchés virtuels en vue de promouvoir et de vendre des produits et des services d'assainissement sûrs.
- Encourager les gouvernements à collaborer avec le secteur privé :** L'UNICEF peut aider les gouvernements à étudier différentes façons de mobiliser le secteur privé. Par exemple, l'UNICEF peut aider les autorités urbaines à élaborer des contrats de service types afin d'externaliser le fonctionnement et la gestion des usines de traitement. Ces contrats peuvent être associés à des incitations financières pour la production, le conditionnement, la promotion et la commercialisation sur le marché de produits recyclés. En partenariat avec d'autres acteurs, tels que la Banque mondiale, l'UNICEF peut aider les gouvernements à mettre en place des partenariats public-privé visant à construire des infrastructures d'assainissement de plus grande envergure, comme des accords de création, construction, exploitation et transfert pour les usines de traitement des eaux usées. L'UNICEF peut également soutenir les gouvernements dans l'élaboration de réglementations pour les prestataires de services et dans la mise en place de capacités de mise en œuvre.
- Catalyser les innovations du secteur privé :** L'UNICEF bénéficie d'une longue expérience en matière d'aide à la structuration du marché dans un certain nombre de secteurs, et peut mettre cette expérience au service du secteur de l'assainissement. L'UNICEF peut organiser des consultations sectorielles et travailler avec les associations professionnelles du secteur, soutenir les engagements de commandes minimales, fournir des subventions à l'innovation, soutenir la fabrication et la distribution des biens et de services d'assainissement améliorés, et renforcer la capacité du marché à s'adapter aux catastrophes et à y faire face. L'organisation peut mettre en place de nouveaux partenariats innovants. Par le passé, il s'agissait notamment de partenariats à valeur partagée noués avec le secteur privé (par exemple, avec LIXIL pour les cuvettes Sato) ou avec le monde universitaire (par exemple, avec l'université Duke pour l'accélérateur d'innovation dans le domaine de l'assainissement).



5. Mise en œuvre de la Stratégie Apprentissage et appui au déploiement



5.1. Aider les bureaux de pays de l'UNICEF à élaborer des stratégies nationales

Les bureaux de pays de l'UNICEF seront appuyés par les bureaux régionaux et par l'équipe EAH du siège de l'UNICEF à New York. Des ateliers seront organisés pour aider les bureaux de pays intéressés à élaborer des stratégies au niveau national. Ces ateliers seront également organisés au niveau régional afin d'assurer l'alignement des programmes et de renforcer les capacités. Les équipes EAH du siège et des bureaux régionaux de l'UNICEF fourniront des orientations opérationnelles détaillées.

À l'échelle mondiale, l'UNICEF mettra en place un fichier relatif au renforcement des systèmes d'assainissement : ce dispositif international d'assistance technique permettra de répondre à la demande régionale et nationale d'appui à la révision et à la mise à jour des politiques d'assainissement, à l'amélioration des modèles de financement ainsi qu'au renforcement des capacités. Ce dispositif vise d'abord à soutenir les pays appliquant les lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique, mais sera accessible à tous les bureaux de pays de l'UNICEF.

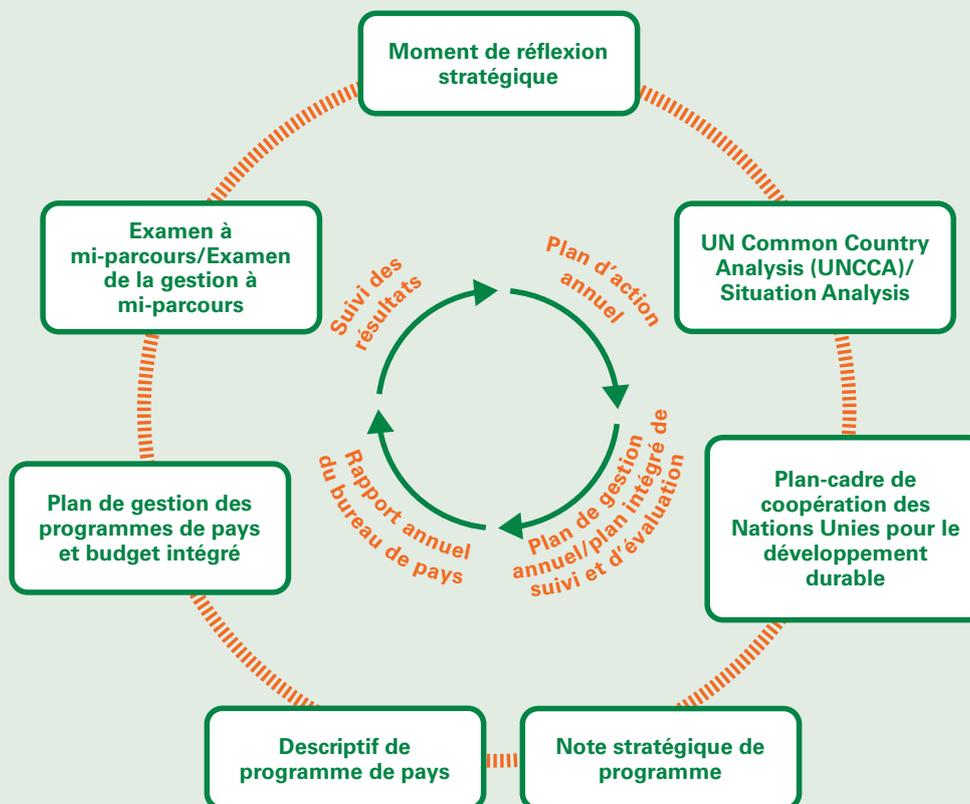
Les bureaux de pays seront également encouragés à intégrer la Stratégie dans les descriptifs de programme de pays de l'UNICEF et seront accompagnés en ce sens. Le processus d'élaboration des descriptifs de programme de pays prévoira ainsi des possibilités et des points d'entrée pour intégrer les mesures prévues par la Stratégie et les enjeux de la transition vers un assainissement géré en toute sécurité. Au sein de la communauté des

Nations Unies à l'échelle des pays, les bureaux de pays de l'UNICEF bénéficieront d'un accompagnement pour intégrer l'assainissement géré en toute sécurité ainsi que l'ambition de la Stratégie au sein de l'analyse commune de pays des Nations Unies et du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Le personnel des bureaux de pays peut, par exemple, réaliser les actions suivantes :

- Compiler et analyser les données sur l'assainissement géré en toute sécurité provenant de différentes sources lors du processus d'analyse de situation ou d'analyse commune de pays ;
- Définir l'ampleur de l'enjeu de l'assainissement au sein du pays, ainsi que les risques qui en découlent pour les enfants, dans le cadre de l'analyse de situation ou de l'analyse commune de pays ;
- Réaliser un Shit Flow Diagram ou une analyse des risques s'appuyant sur la planification de la sécurité sanitaire de l'assainissement afin de démontrer l'ampleur de cet enjeu et les risques qui en découlent dans le cadre de l'analyse de situation ou de l'analyse commune de pays ;
- Mener des discussions avec les gouvernements au sujet des stratégies et des interventions potentielles pour que l'UNICEF puisse soutenir la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité dans le cadre d'exercices annuels de planification et de l'élaboration de la note stratégique de programme ;
- Formuler des stratégies clés en s'appuyant sur le cadre d'accélération de la Stratégie afin de soutenir la théorie du changement, et intégrer ces stratégies dans la note stratégique du programme.



Figure 5 : Intégrer la Stratégie pour un assainissement géré en toute sécurité dans le cycle des programmes de pays des Nations Unies



L'équipe du Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène continuera d'aider les bureaux de pays à élaborer et à tester de nouveaux indicateurs et outils permettant d'assurer un suivi régulier des services d'assainissement *in situ* gérés en toute sécurité, pour lesquels il existe toujours un important manque de données dans les rapports nationaux et mondiaux relatifs à la cible 6.2 des ODD.

5.2. Soutien à l'apprentissage

Afin de soutenir cette Stratégie, l'UNICEF mettra en place un réseau mondial d'apprentissage dirigé par l'équipe de New York et soutenu par les bureaux régionaux, dans une optique d'échange d'expériences et de connaissances. Ce réseau s'appuiera sur des forums de discussion virtuels, tels que des webinaires internationaux, afin d'encourager le dialogue entre les pays. Il encouragera également l'apprentissage entre pairs ainsi que les jumelages entre pays et au sein des pays afin de favoriser l'apprentissage et l'enrichissement mutuels, le leadership local et la mise à l'échelle des programmes.

L'équipe chargée de l'assainissement à New York et les bureaux régionaux apporteront leur soutien aux ateliers d'adaptation de la Stratégie à l'échelle des pays, qui visent à appuyer la formulation de priorités nationales, à mettre en avant des axes stratégiques d'appui aux efforts déployés par les pouvoirs publics, ainsi qu'à réorienter les programmes vers un assainissement géré en toute sécurité. Lorsque les bureaux de pays auront élaboré leurs stratégies nationales, certains seront mis en avant dans des études de cas afin de favoriser l'apprentissage entre les pays et les régions. Ces études de cas porteront sur différents types d'enjeux et de contextes nationaux, et mettront en avant différents axes stratégiques au niveau des pays.

L'UNICEF soutiendra également les partenariats avec des institutions universitaires, afin de conduire des recherches sur les méthodes efficaces et celles qui ne le sont pas, et de générer des données probantes au cours de la mise en œuvre de la Stratégie.

5.3. Calendrier des interventions, des cibles et des étapes clés

Données de référence	<ul style="list-style-type: none"> • Niveau de référence 1 : 4,2 milliards de personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2020 (rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD, Programme commun de suivi, 2021) • Niveau de référence 2 : 108 pays de programme de l'UNICEF disposent d'estimations nationales sur l'assainissement géré en toute sécurité en 2020 (rapport sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD, Programme commun de suivi, 2021) • Niveau de référence 3 : 0 stratégie nationale de l'UNICEF mise en place • Niveau de référence 4 : 3,6 millions de personnes bénéficient d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien de l'UNICEF en 2021¹⁴ (et 6,1 millions de personnes bénéficient au moins d'un assainissement de base, grâce à l'important soutien apporté par l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes)¹⁵
2022	<ul style="list-style-type: none"> • Automne 2022 : Lancement interne, puis début du déploiement • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Lancement externe lors de la Semaine mondiale de l'eau de Stockholm et au sein du réseau WASHNet • Examen par le Programme commun de suivi de la disponibilité des données nationales et des lacunes, par région de l'UNICEF • Orientations provisoires du Programme commun de suivi concernant le suivi de l'assainissement <i>in situ</i> géré en toute sécurité • Lancement de la phase 2 des projets pilotes pour l'assainissement <i>in situ</i> géré en toute sécurité • Consultations nationales axées sur les estimations actualisées du Programme commun de suivi concernant l'EAH au sein des ménages • Établissement d'un niveau de référence mondial pour l'assainissement géré en toute sécurité et renforcement des systèmes associés (au moyen d'indicateurs stratégiques nationaux et d'indicateurs de la Stratégie) • Mise en place des objectifs annuels de la Stratégie et du système de suivi de ces objectifs
2023	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Réunion d'examen à mi-parcours des Nations Unies sur l'état d'avancement de la réalisation des ODD • Rapport 2023 du Programme commun de suivi sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable (rapport d'examen à mi-parcours) • Rapport du Programme commun de suivi sur l'assainissement <i>in situ</i> géré en toute sécurité • Cible 1 : 5,1 milliards de personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2022 • Cible 2 : 118 pays participant à un programme de l'UNICEF disposent d'estimations nationales sur l'assainissement géré en toute sécurité en 2022 • Cible 3 : 10 stratégies nationales de l'UNICEF mises en place • Cible 4 : 100 millions de personnes bénéficient d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien de l'UNICEF
2024	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Consultations nationales axées sur les estimations actualisées du Programme commun de suivi concernant l'EAH au sein des ménages

14 Le chiffre de 3,6 millions de personnes correspond au nombre de personnes bénéficiant de services d'assainissement gérés en toute sécurité grâce à des programmes soutenus par l'UNICEF en 2021 (résultats directs uniquement).

15 Les résultats indirects découlant de l'accès à des services d'assainissement gérés en toute sécurité figureront dans les rapports publiés à partir de 2022.

2025	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Rapport 2025 du Programme commun de suivi sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable • Cible 1 : 5,9 milliards de personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2024 • Cible 2 : 128 pays participant à un programme de l'UNICEF disposent d'estimations nationales sur l'assainissement géré en toute sécurité en 2024 • Cible 3 : 50 stratégies nationales de l'UNICEF (cumulées) mises en place • Cible 4 : 250 millions de personnes bénéficient d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien de l'UNICEF
2026	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Examen à mi-parcours de la Stratégie – le cas échéant, révision des cibles • Nouveau Plan stratégique de l'UNICEF • Consultations nationales axées sur les estimations actualisées du Programme commun de suivi concernant l'EAH au sein des ménages • Début de la contribution de l'UNICEF à la formulation de cibles pour l'après-2030
2027	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Rapport 2027 du Programme commun de suivi sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable • Cible 1 : 6,8 milliards de personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2026 • Cible 2 : 137 pays de programme de l'UNICEF disposent d'estimations nationales sur l'assainissement géré en toute sécurité en 2026 • Cible 3 : 80 stratégies nationales de l'UNICEF (cumulées) mises en place • Cible 4 : 500 millions de personnes bénéficient d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien de l'UNICEF
2028	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Consultations nationales axées sur les estimations actualisées du Programme commun de suivi concernant l'EAH au sein des ménages
2029	<ul style="list-style-type: none"> • Formations et ateliers adaptés aux besoins d'apprentissage pour le personnel de l'UNICEF • Rapport 2029 du Programme commun de suivi sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable • Cible 1 : 7,6 milliards de personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2028 • Cible 2 : 147 pays de programme de l'UNICEF disposent d'estimations nationales sur l'assainissement géré en toute sécurité en 2028 • Cible 3 : 100 stratégies nationales de l'UNICEF (cumulées) mises en place • Cible 4 : 750 millions de personnes bénéficient d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien de l'UNICEF
Achèvement en 2030	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport 2030 du Programme commun de suivi sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable et évaluation finale • Cible 1 : Au moins 8,5 milliards de personnes utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité en 2030 (rapport d'évaluation finale des ODD, Programme commun de suivi, 2031) • Cible 2 : 157 (soit 100 %) des pays de programme de l'UNICEF disposent d'estimations nationales sur l'assainissement géré en toute sécurité en 2030 (rapport final sur les ODD, Programme commun de suivi, 2031) • Cible 3 : 100 stratégies nationales de l'UNICEF (cumulées) mises en place • Cible 4 : Au moins 1 milliard de personnes bénéficient d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien de l'UNICEF



6. Suivi des progrès accomplis



La stratégie de l'UNICEF en matière d'eau, d'assainissement et d'hygiène a permis de mettre davantage l'accent sur le renforcement des systèmes et sur la création d'un environnement favorable aux progrès dans le secteur EAH. Ce changement d'approche entraîne davantage de travail en amont pour l'UNICEF, donc un impact plus indirect que celui obtenu par une mise en œuvre directe. Le système de suivi associé permet de suivre les résultats directs et indirects.

6.1. Suivi des progrès mondiaux en matière d'assainissement

Le Programme commun OMS/UNICEF de suivi mesure les progrès réalisés à l'échelle mondiale dans le domaine de l'assainissement au regard des résultats obtenus, tandis que l'Analyse et l'évaluation mondiales de l'ONU-Eau sur l'assainissement et l'eau potable (GLAAS) mesurent ces progrès en analysant les politiques et l'environnement favorable.

Le Programme commun de suivi a défini des définitions et des indicateurs pour le suivi mondial de l'assainissement géré en toute sécurité et publie tous les deux ans des rapports d'étape où figurent des estimations nationales, régionales et mondiales actualisées. Le Programme commun de suivi a publié un ensemble de questions et d'indicateurs essentiels à utiliser dans les enquêtes auprès des ménages et élabore actuellement des orientations relatives à la collecte de données à travers l'établissement de rapports administratifs réguliers, ainsi que de rapports réglementaires. Durant la période couverte par la Stratégie, le Programme commun de suivi devrait déployer de nouveaux outils et méthodes de suivi pour l'assainissement *in situ* géré en toute sécurité, ainsi que des services de gestion des boues fécales à l'échelle mondiale, par exemple.

Ce suivi est essentiel dans les zones urbaines, où l'assainissement *in situ* progresse deux fois plus rapidement que les réseaux d'égouts (<https://washdata.org/monitoring/sanitation>).

Comme le Programme commun de suivi et le GLAAS reposent tous deux sur des exercices de collecte de données nationales, la disponibilité des informations actualisées dans les bases de données mondiales

dépend de la fréquence des opérations de collecte des données nationales et du temps nécessaire à l'analyse des grandes quantités de données ainsi collectées. Bien qu'elles soient comparables à l'échelle mondiale, ces données ont généralement un à deux ans de retard sur la situation actuelle. Leur utilisation s'avère donc limitée pendant les huit années couvertes par la Stratégie ; il est probable que l'impact de la Stratégie ne devienne pleinement visible dans les estimations mondiales qu'à partir de 2030.

6.2. Suivi des programmes de l'UNICEF

Les données nécessaires pour réaliser le suivi de la Stratégie sont les suivantes :

- Le nombre de **bénéficiaires directs** desservis par des services d'assainissement gérés en toute sécurité grâce aux programmes de développement soutenus par l'UNICEF.
- Le nombre de **bénéficiaires indirects** desservis grâce au soutien fourni par l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes et d'environnement favorable à l'assainissement, ainsi que d'autres interventions indirectes.
- Des données qualitatives sur la nature et l'efficacité des efforts de renforcement des systèmes menés au niveau des pays au titre des piliers de la Stratégie.

L'UNICEF utilise les indicateurs stratégiques nationaux pour suivre les progrès réalisés au regard des objectifs de son Plan stratégique, ainsi que les lacunes qui subsistent et qui appellent à une accélération de ses programmes à l'échelle mondiale. Les indicateurs stratégiques nationaux couvrent tous les aspects des programmes de l'UNICEF et comprennent des informations à la fois quantitatives et qualitatives. Un sous-ensemble d'indicateurs concerne le secteur EAH et comporte de nombreux indicateurs spécifiquement axés sur l'assainissement. Les indicateurs stratégiques nationaux relatifs au secteur EAH ont été mis à jour en 2021 afin d'intégrer : 1) un compte rendu des interventions directes et indirectes ainsi qu'une prise en compte des bénéficiaires directs et indirects ; 2) les définitions du Programme commun de suivi concernant les niveaux de service associés aux ODD ; et 3) une ventilation des interventions d'assainissement réalisées dans les contextes d'urgence. En outre, les indicateurs stratégiques nationaux ont été adaptés afin d'intégrer une ventilation par handicap, par genre, par niveau de service et par milieu (urbain ou rural). Certains indicateurs d'ordre général sont également susceptibles de générer des informations qui concernent l'assainissement (les indicateurs mesurant l'influence sur les marchés, par exemple).

Bien que complet, le système de suivi des indicateurs stratégiques nationaux ne permet pas de contrôler l'ensemble des aspects spécifiques de la Stratégie. La section EAH de l'UNICEF propose donc de collecter des informations supplémentaires au moyen d'une série de questions spécifiques relatives au suivi de la Stratégie, auxquelles les pays devront répondre chaque année. Cette enquête sera conçue de manière à être très simple et rapide à remplir. En outre, les répondants auront la possibilité de ne remplir que les parties qui s'appliquent à leur programme de pays. Elle permettra aux pays de fournir des informations détaillées sur les interventions menées dans le cadre de leur programme et de citer les éléments qui étayaient leurs affirmations. Cette enquête permettra également de recueillir des informations sur d'autres aspects essentiels de la Stratégie, tels que les activités réalisées en partenariat, les efforts de coordination, ainsi que les cas de collaboration intersectorielle. Elle donnera l'occasion aux pays de faire état de résultats cruciaux en matière de gouvernance et de politique, qui risquent autrement de ne pas être pris en compte. Ces différentes informations permettront de mettre en œuvre la Stratégie de manière évolutive et d'en améliorer l'efficacité au fil du temps, tout en mesurant les résultats atteints au regard des objectifs fixés.

Les données collectées grâce aux indicateurs stratégiques nationaux seront utilisées en complément des informations provenant du suivi continu des projets multipays et des questionnaires de suivi annuels spécifiques à la Stratégie pour suivre les progrès vers la réalisation de l'objectif visant à atteindre 1 milliard de personnes d'ici à 2030, ainsi que pour fournir un retour d'informations aux partenaires et aux donateurs de l'UNICEF. Il va de soi que certains bénéficiaires accéderont à un assainissement géré en toute sécurité grâce aux efforts de multiples partenaires de développement, parmi lesquels l'UNICEF. L'objectif n'est pas de déterminer à qui revient le mérite exclusif de ces résultats, mais de mesurer la contribution de l'UNICEF à la réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité, dans le cadre d'une approche collaborative.

Pour estimer le nombre de bénéficiaires indirects, les principes suivants de l'UNICEF seront appliqués :

- **Accord avec les partenaires nationaux :** Les chiffres relatifs aux bénéficiaires indirects communiqués par l'UNICEF font l'objet d'un accord avec les partenaires, notamment les partenaires gouvernementaux.
- **Remerciements aux partenaires :** La contribution des partenaires est également saluée.
- **Vérification des données :** Les sources de données sont vérifiées et recoupées avec d'autres sources.
- **Explication de tout écart significatif par rapport aux tendances observées dans le cadre du Programme commun de suivi.**
- **Assurance qualité solide réalisée par les bureaux régionaux :** Les ressources en amont de l'UNICEF sont soumises à un rigoureux processus d'assurance qualité réalisé par le bureau régional compétent.
- **Documentation des hypothèses :** Le personnel des bureaux de pays documente les hypothèses pour faire face à de futures questions et vérifications, telles que des audits, et a conscience de son devoir de responsabilité.

La Stratégie pour mettre fin à la défécation à l'air libre a été mise en œuvre durant la période couverte par le Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021. Celui-ci a permis de mesurer les progrès réalisés vers l'élimination de la défécation à l'air libre dans les communautés et vers la mise en place d'un assainissement de base. Le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2022-2025 prévoit de mesurer les progrès accomplis en matière d'assainissement de base et d'assainissement géré en toute sécurité dans le cadre des interventions directes et indirectes de l'UNICEF. Dans le Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2026-2029, qui couvre les trois années précédant l'échéance des ODD, le suivi se concentrera exclusivement sur la réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité grâce aux interventions indirectes de l'UNICEF.

Cette Stratégie sera accompagnée d'un protocole de suivi détaillé qui encadrera l'utilisation des indicateurs stratégiques nationaux et d'autres données utilisées pour mesurer les progrès. De plus amples détails concernant le suivi de la Stratégie à l'aide des indicateurs stratégiques nationaux et des indicateurs spécifiques de la Stratégie sont fournis en annexe C.



7. Financement de la Stratégie



Cette section concerne le financement des activités de l'UNICEF (et non du secteur de l'assainissement dans son ensemble).

7.1. Donateurs bilatéraux et fondations

Les donateurs bilatéraux et les fondations accordent un soutien sous forme de financements et de conseils, car ils disposent généralement d'une expertise et d'une expérience solides dans le secteur de l'assainissement. L'UNICEF cherche à établir des relations solides et durables avec des partenaires financiers compétents et motivés. Il est essentiel pour l'UNICEF de nouer des relations durables avec des donateurs qui comprennent la nécessité de travailler en amont, selon une approche axée sur les politiques valorisant la collaboration et les partenariats avec d'autres acteurs.

Lorsque cela est possible, l'UNICEF demandera à ses donateurs de mettre en commun leurs financements et de soutenir la Stratégie dans son ensemble, en s'alignant sur l'approche de renforcement des systèmes adoptée par l'UNICEF.

7.2. Entreprises

Les entreprises peuvent représenter une importante source de financement pour la Stratégie, puisque de nombreuses entreprises cherchent à participer au développement de l'économie de l'assainissement et à tirer parti des avantages d'un meilleur assainissement au niveau mondial. Les partenariats avec des entreprises

doivent être clairement alignés sur la mission de l'UNICEF, comme cela a par exemple été le cas dans le cadre des partenariats à valeur partagée conclus avec la société japonaise LIXIL, qui finance un programme axé sur l'amélioration des marchés de l'assainissement dans six pays, ainsi qu'avec des multinationales américaines, qui financent des accélérateurs de marché en Indonésie et aux Philippines.

Les entreprises les plus susceptibles d'être approchées par l'UNICEF en vue d'obtenir un soutien sont celles qui :

- 1) travaillent sur le marché de l'assainissement et sont directement alignées sur la vision de l'UNICEF pour ce secteur ;
- 2) sont en alignement géographique, c'est-à-dire qu'elles achètent leur matériel ou ont d'importants intérêts commerciaux dans les pays où sera déployée la Stratégie ;
- 3) sont en alignement adjacent, c'est-à-dire qu'elles contribuent indirectement à la chaîne de valeur de l'assainissement ;
- 4) sont intéressées par la croissance des marchés de l'assainissement au niveau mondial ;
- ou 5) présentent un mandat social consistant spécifiquement à atteindre les populations mal desservies, ainsi que des missions axées sur les avantages que représente l'assainissement amélioré pour la justice sociale.

L'UNICEF se tournera vers les entreprises pour soutenir les programmes de recherche et d'apprentissage associés à la Stratégie, les efforts mondiaux de plaidoyer visant à encourager le leadership politique, la diffusion des connaissances acquises et des résultats, ainsi que les plateformes d'assistance technique.





**8.
Nouvelle
ambition,
nouveaux
partenariats**



Cette Stratégie incarne une nouvelle ambition pour l'UNICEF en matière d'assainissement. Elle s'inscrit dans le mandat pour l'enfance de l'UNICEF et s'appuie sur le leadership de l'organisation dans le domaine de l'assainissement, tout en tirant parti de son rôle en tant que responsable du suivi de la cible 6.2 des ODD.

Cette Stratégie illustre la volonté continue de l'UNICEF d'influencer l'environnement politique et la gouvernance dans ses pays d'intervention. Elle repose sur une action à très grande échelle dans le domaine de l'assainissement. L'UNICEF continuera de concentrer toute son attention sur l'obtention de résultats pour les enfants dans le domaine de l'assainissement, grâce à :

- Un environnement politique solide, capable de produire des solutions d'assainissement gérées en toute sécurité et durables pour tous.
- Un secteur de l'assainissement entièrement financé et financièrement viable, capable d'assurer des services abordables et gérés en toute sécurité.

- Un suivi renforcé des progrès accomplis vers la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité, tout au long de la chaîne d'assainissement, axé sur l'identification des risques d'exposition et le suivi de l'élimination des inégalités.
- Un secteur de l'assainissement proactif et efficace, au sein duquel tous les acteurs disposent des compétences et des capacités nécessaires pour remplir leur rôle.
- Un secteur de l'assainissement dynamique et innovant, qui encourage l'adoption d'idées, de méthodes et de produits nouveaux afin de favoriser l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité.

L'approche collaborative décrite dans cette Stratégie permettra de renforcer les partenariats existants et d'en nouer de nouveaux. Cette Stratégie vise à inciter les partenaires de l'UNICEF à embrasser une ambition commune visant à mettre en place un assainissement géré en toute sécurité pour tous.



Annexe A : Approches et interventions possibles pour l'UNICEF en matière de mise en œuvre

Gouvernance et politiques

Encourager le leadership

- Encourager le plaidoyer et le dialogue ministériel en faveur d'un assainissement géré en toute sécurité.
- Soutenir les programmes de jumelage et de plaidoyer aux niveaux international, national et infranational afin de renforcer le leadership et le savoir-faire des pays en matière d'assainissement.

Identifier et renforcer les responsabilités institutionnelles

- Aider les gouvernements à clarifier les responsabilités et à identifier les lacunes et les chevauchements dans les mandats relatifs à l'assainissement tout au long de la chaîne de prestation de services, afin de désigner un organisme chef de file pour le secteur de l'assainissement, en utilisant des outils tels que WASH BAT, le cas échéant.
- Soutenir et organiser les consultations avec les parties prenantes pour favoriser le consensus et mener des actions en faveur d'un assainissement géré en toute sécurité.
- Aider les gouvernements à clarifier les responsabilités et à identifier les lacunes et les chevauchements dans les mandats relatifs à l'assainissement tout au long de la chaîne de prestation de services, en utilisant des outils tels que WASH BAT, le cas échéant.
- Soutenir et organiser des examens sectoriels, et veiller à ce que l'assainissement y occupe une place centrale.

Soutenir l'élaboration de politiques, la réglementation et la planification

- Soutenir l'élaboration d'objectifs nationaux pour la mise en place progressive de services d'assainissement gérés en toute sécurité.
- Veiller à ce que la politique et la stratégie du gouvernement soient orientées vers la mise en place d'un assainissement géré en toute sécurité, qu'elles prennent en compte l'ensemble de la chaîne d'assainissement (y compris la gestion des boues fécales), qu'elles englobent à la fois les systèmes d'égouts et les systèmes de gestion *in situ*, et qu'elles énoncent clairement que les solutions d'assainissement *in situ* constituent des technologies acceptables.
- Soutenir les gouvernements pour qu'ils intègrent des approches durables sur le plan environnemental et résilientes aux catastrophes et aux changements climatiques dans les politiques, les plans, les budgets, les systèmes et les services d'assainissement aux niveaux national et infranational, notamment en intégrant l'assainissement résilient aux changements climatiques dans les contributions déterminées au niveau national et les plans nationaux d'adaptation.
- Plaider en faveur de l'élaboration de politiques d'assainissement, soutenir la préparation de documents d'orientation à des fins de discussion, organiser des consultations avec les parties prenantes ainsi que des dialogues interministériels sur l'élaboration de politiques, et soutenir ou participer à un comité de rédaction de politiques.

- Aider les gouvernements à mettre au point une stratégie d'amélioration progressive, de l'élimination de la défécation à l'air libre à la réalisation de niveaux de service plus élevés.
- Accompagner les gouvernements afin de renforcer l'inclusion et l'accessibilité des services d'assainissement pour les personnes handicapées et les autres populations marginalisées dans les politiques, les plans et les stratégies nationaux d'assainissement, et aider les gouvernements à intégrer les questions de genre dans les politiques d'assainissement.
- Aider les gouvernements et les partenaires humanitaires à faire en sorte que l'assainissement géré en toute sécurité soit pleinement intégré dans les stratégies visant à se préparer aux catastrophes et à s'en relever, et veiller à ce que toute la chaîne d'assainissement, y compris les services de traitement et d'élimination, figure dans les solutions d'assainissement approuvées pour les situations humanitaires.
- Appuyer l'application et l'utilisation des outils d'élaboration des politiques existants, tels que les lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique, ainsi que des outils d'évaluation des politiques, tels que l'outil d'évaluation des politiques d'assainissement en Afrique et l'outil de suivi et d'évaluation des politiques de l'OMS.
- Soutenir une planification urbaine exigeant au moins un assainissement de base dans les zones urbaines et prévoyant une évolution durable vers un assainissement géré en toute sécurité (par exemple à travers la mise en place de fosses septiques pouvant être vidangées, de voies accessibles aux véhicules de gestion des boues fécales, etc.).
- Soutenir la mise en place d'une réglementation de l'assainissement, désigner des organismes de régulation là où ils font défaut et renforcer les organismes existants, encourager les bonnes pratiques réglementaires en matière d'assainissement raccordé au réseau d'égouts et d'assainissement *in situ* (en s'appuyant sur les connaissances et les ressources du réseau RegNet dirigé par l'OMS).
- Soutenir l'actualisation des réglementations et des normes nationales déjà existantes, en veillant à ce que les normes techniques soient alignées sur celles d'un assainissement géré en toute sécurité, intégrer des normes techniques pour les latrines à fosse, les latrines à double fosse, les toilettes à compostage et les égouts non conventionnels (tels que les égouts condominaux) qui répondent aux critères d'un assainissement géré en toute sécurité, et inclure des solutions techniques pour les personnes handicapées, les femmes et les filles, ainsi que d'autres groupes vulnérables.
- Aider les gouvernements à réglementer efficacement l'assainissement *in situ*, en particulier la gestion des boues fécales, et réglementer les systèmes d'égouts conventionnels et non conventionnels.
- Soutenir l'élaboration de normes destinées à améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'assainissement et à protéger le personnel du secteur de l'assainissement.
- Aider les gouvernements à instaurer des politiques de délégation de la prestation de services d'assainissement au secteur privé, lorsque cela est possible et opportun.

Soutenir et encourager la coordination

- Soutenir les mécanismes de coordination nationaux et y participer
- Encourager la coordination entre les multiples acteurs du secteur de l'assainissement, notamment tous les ministères participant à la réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité
- Promouvoir la coordination et l'établissement de liens avec le secteur de l'assainissement dans le cadre de la coordination des activités liées à l'ODD 6 (en tenant compte du rôle de chef de file de l'UNICEF en matière d'assainissement au sein du système des Nations Unies) et soutenir l'intégration d'un assainissement géré en toute sécurité, durable sur le plan environnemental et résilient aux changements climatiques et aux catastrophes dans les programmes de pays des Nations Unies, y compris les analyses communes de pays, les plans-cadre de coopération pour le développement durable, ainsi que les discussions des équipes de pays des Nations Unies.

Financements

Appui aux stratégies de financement

- Accompagner les gouvernements dans l'élaboration de stratégies nationales de financement de l'EAH intégrant l'assainissement géré en toute sécurité et prévoyant des dispositions destinées à étendre les services d'assainissement aux personnes pauvres et marginalisées ainsi qu'aux personnes qui se trouvent dans des conditions difficiles et qui ont besoin d'une aide supplémentaire pour accéder à l'assainissement.
- Aider les gouvernements à mobiliser des ressources et à attirer des financements pour l'assainissement provenant d'autres niveaux du gouvernement ou de donateurs, de banques de développement, d'ONG ainsi que de fonds destinés à l'aide humanitaire et à la réduction des risques de catastrophe.
- Accompagner les gouvernements dans l'élaboration de stratégies visant à stimuler les investissements privés dans le secteur de l'assainissement (partenariats public-privé, etc.).
- Aider les gouvernements à déterminer la meilleure approche à adopter afin d'utiliser les fonds publics de manière catalytique, en les associant avec d'autres fonds, conformément aux priorités gouvernementales.
- Aider les gouvernements à comprendre les compromis à réaliser entre les coûts d'investissement et les coûts d'exploitation des systèmes alternatifs tout au long de la chaîne d'assainissement.
- Après une catastrophe, aider les gouvernements locaux à élaborer des stratégies d'assainissement chiffrées visant à instaurer des services pérennes et utiliser des ressources humanitaires pour investir dans des améliorations de l'assainissement de nature permanente.
- Étudier la possibilité d'utiliser le financement climatique pour l'assainissement.
- Encourager les gouvernements à participer aux réunions des ministres des finances organisées par le partenariat SWA et profiter de ces événements pour stimuler la réalisation d'investissements éclairés en faveur de l'assainissement.

Appuyer la définition des tarifs et des subventions et soutenir les financements à petite échelle

- Contribuer à l'élaboration de stratégies de mobilisation des ressources nationales, notamment en établissant des redevances ou des frais d'utilisation reflétant les coûts de l'assainissement.
- Aider les gouvernements à comprendre les obstacles rencontrés par les ménages en matière d'accessibilité financière et de financement, puis à concevoir des subventions bien ciblées et « intelligentes » destinées à soutenir les populations les plus pauvres et les plus vulnérables, ainsi qu'à proposer des crédits aux ménages souhaitant réaliser des investissements à petite échelle dans l'assainissement, en collaboration avec des instituts de microfinance.
- Explorer des pistes de subventions ciblées susceptibles de stimuler le secteur privé (par exemple, taux d'intérêt subventionnés ou coupons pour la construction de latrines) et encourager les chefs d'entreprise à se lancer sur le marché.
- Concevoir des solutions pour les petites et moyennes entreprises d'assainissement qui ont besoin d'emprunter et aider ces entreprises à renforcer leur capacité d'emprunt.

Mettre en place un système de suivi des flux financiers du secteur EAH

- Contribuer aux systèmes publics de suivi financier afin de quantifier les investissements réalisés dans le domaine de l'assainissement (toutes sources confondues) et de mesurer les flux financiers (revenus et dépenses).
- Aider les gouvernements à réaliser des examens des dépenses publiques afin d'analyser le volume et la qualité des dépenses publiques réalisées dans le domaine de l'assainissement au regard des objectifs politiques et des indicateurs de performance du secteur et contribuer à l'identification d'obstacles en matière de planification, de budgétisation, d'obstacles dans la chaîne d'exécution du budget, ou encore de ciblage inapproprié des fonds.

Données et suivi

Mettre en place et renforcer les systèmes nationaux de suivi

- Accompagner les gouvernements dans la contextualisation des normes relatives à un assainissement géré en toute sécurité (avec ou sans raccordement à un réseau d'égouts) et appuyer la diffusion de ces normes aux échelles nationale et locale.
- Appuyer l'élaboration d'indicateurs permettant de surveiller l'intégrité de l'ensemble de la chaîne d'assainissement (confinement, évacuation, traitement, et revalorisation ou élimination).
- Soutenir l'agrégation et l'harmonisation des données sur l'assainissement, entre les ministères, les organisations et les secteurs, et organiser des discussions sur les lacunes et les inégalités.
- Renforcer les capacités des institutions publiques à utiliser les données pour garantir le principe de responsabilité.
- Réunir les acteurs du secteur afin d'examiner les sources de données disponibles sur l'assainissement géré en toute sécurité au regard d'une typologie de besoins et de facteurs de risque (par exemple, milieu urbain/rural, haute/faible densité de population, système informel/formel, zones à faible revenu, groupes défavorisés).
- Concevoir et mettre en œuvre des outils et des méthodes de collecte des données améliorés pour l'instauration d'un assainissement géré en toute sécurité, en optimisant le traitement des données administratives sur l'ensemble de la chaîne d'assainissement.
- Appuyer l'intégration d'indicateurs liés à l'assainissement géré en toute sécurité dans les systèmes de suivi nationaux pour les écoles et les établissements de soins de santé.
- Encourager l'adoption d'outils d'inspection sanitaire et renforcer les systèmes réglementaires d'inspection ainsi que les capacités de suivi de la gestion des boues fécales.
- Étudier et utiliser des outils de suivi de l'assainissement *in situ* géré en toute sécurité et aider les gouvernements à remédier aux mauvais résultats obtenus lors des inspections en fournissant aux ménages des informations, des incitations et, si nécessaire, des mesures coercitives.
- Mettre en place des systèmes de soutien permettant aux ménages de déterminer le moment où ils doivent faire vider leurs latrines à fosse ou leurs fosses septiques.

- Renforcer les capacités et les systèmes de suivi de l'assainissement résilient aux changements climatiques.
- Encourager l'utilisation de systèmes mobiles de suivi en temps réel, le cas échéant.

Aider les gouvernements à suivre les risques qui ponctuent l'ensemble de la chaîne d'assainissement

- Encourager le recours à la planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement et au **Shit Flow Diagram** en guise de méthodes d'évaluation des risques tout au long de la chaîne d'assainissement, afin d'identifier les principaux risques et enjeux (y compris les risques pour les utilisateurs et les travailleurs), d'orienter les actions de plaidoyer et de catalyser un large soutien en faveur de l'assainissement géré en toute sécurité, et d'accorder une attention prioritaire aux travaux d'amélioration et au suivi des systèmes en fonction des risques.

Renforcement des capacités

Soutenir l'évaluation des besoins en matière de ressources techniques et humaines

- Encourager les gouvernements à réaliser des évaluations des lacunes en matière de capacités dans le secteur de l'assainissement.
- Réaliser des évaluations du personnel de l'assainissement.
- Plaider pour l'affectation de capacités et de ressources suffisantes dans le secteur de l'assainissement et appuyer la planification financière ainsi que la planification des ressources.
- Soutenir la budgétisation du renforcement des ressources humaines ainsi que le suivi des fonds utilisés.

Soutenir le renforcement institutionnel

- Aider les gouvernements à mettre en place des plans de renforcement des capacités institutionnelles.
- Renforcer les capacités du gouvernement à instaurer la réglementation nécessaire dans le secteur de l'assainissement ainsi qu'à formaliser et à faciliter le rôle des acteurs locaux du secteur privé (par exemple, les vidangeurs de fosses) dans la prestation de services.
- Réaliser des évaluations des capacités institutionnelles.

Contribuer au renforcement des ressources humaines

- Concevoir des systèmes de gestion des connaissances, partager les enseignements tirés et diffuser de nouveaux outils et approches.
- Soutenir le renforcement des capacités en matière de financement de l'assainissement.
- Encourager les échanges de connaissances internationaux et entre pairs.
- Nouer des partenariats avec des universités et des établissements d'enseignement locaux pour mener des recherches sur l'assainissement et assurer un enseignement en la matière.
- Soutenir les formations sur l'assainissement géré en toute sécurité à tous les niveaux et auprès de toutes les parties prenantes (gouvernement, organisations non gouvernementales et secteur privé).
- Explorer de multiples possibilités pour le partage des connaissances, y compris les échanges entre pairs et internationaux.
- Soutenir le renforcement des capacités relatives aux aspects financiers de l'assainissement.
- Soutenir les services de développement des entreprises d'assainissement et former les chefs d'entreprise et les artisans (notamment pour assurer leur sécurité et leur bien-être grâce à l'utilisation d'équipements de protection individuelle et à l'application de procédures locales approuvées).
- Soutenir la formation des agents de mobilisation et des éducateurs communautaires, afin que ces derniers puissent encourager les ménages à cesser de pratiquer la défécation à l'air libre et à se conformer aux exigences relatives à l'assainissement géré en toute sécurité.
- Recourir à la planification de la sécurité sanitaire ou aux inspections sanitaires pour renforcer les capacités locales (à l'échelle des districts ou des municipalités).
- Renforcer les capacités pour la mise en œuvre de solutions d'assainissement pouvant être rapidement déployées en situation d'urgence et faire l'objet de travaux d'amélioration ultérieurs pour devenir des solutions d'assainissement gérées en toute sécurité.

Soutenir la recherche et l'enseignement au sein des établissements universitaires

- Nouer des partenariats avec des universités et des établissements d'enseignement locaux pour mener des recherches sur l'assainissement et assurer un enseignement en la matière.
- Concevoir des systèmes de gestion des connaissances, partager les enseignements tirés et diffuser de nouveaux outils et approches.
- Mettre en relation les établissements universitaires et les services d'assainissement publics afin de s'assurer que les programmes de formation des futures cohortes d'agents de l'assainissement sont adaptés aux compétences et au leadership nécessaires dans un contexte en constante évolution.
- Octroyer des bourses d'études et de recherche.

Innovation

Renforcer l'environnement favorable à l'innovation en matière d'assainissement

- Aider les gouvernements à élaborer des politiques qui encouragent et favorisent l'innovation, par exemple en protégeant les droits de propriété intellectuelle.
- Réaliser des évaluations du marché de l'assainissement et générer des informations sur ces marchés (au moment de la planification et de l'élaboration des stratégies).
- Soutenir l'innovation en matière d'approches fondées sur le marché et influencer le marché en mettant en place des normes, des démarches d'assurance qualité et des dispositifs réglementaires.

Appuyer la création d'approches et d'infrastructures innovantes dans le domaine de l'assainissement

- Encourager l'innovation en faveur de solutions d'assainissement qui répondent aux besoins des personnes handicapées, des femmes et des filles, ainsi que d'autres groupes vulnérables.
- Aider les gouvernements à adopter des modèles de financement innovants (en mettant en place des partenariats public-privé et des modèles de financement axés sur les résultats, par exemple, ou en tirant parti du financement de l'action climatique au service de l'assainissement), ainsi qu'à exploiter ces financements afin d'atteindre les ménages vulnérables et non desservis.
- Fournir aux pouvoirs publics et au secteur privé un appui à l'innovation et à l'expérimentation de solutions d'assainissement *in situ* abordables et gérées en toute sécurité, ainsi que d'égouts non conventionnels.
- Soutenir l'élaboration de nouvelles solutions pour un assainissement résilient aux changements climatiques ou atténuant les effets de ces changements, notamment les solutions naturelles ainsi que le recours à des infrastructures vertes pour l'assainissement.

- Encourager la conception d'installations d'assainissement innovantes pouvant rapidement être déployées en situation d'urgence et faire l'objet de travaux d'amélioration ultérieurs pour devenir des solutions d'assainissement gérées en toute sécurité.
- Élaborer et diffuser des approches programmatiques innovantes.
- Encourager l'élaboration de solutions d'assainissement innovantes pour les espaces publics, en aidant les gouvernements à mettre en place des partenariats public-privé, par exemple.
- Concevoir des approches innovantes pour le changement social et comportemental afin d'encourager la mise en place de services d'assainissement gérés en toute sécurité.

Encourager l'utilisation de services mobiles dans le secteur de l'assainissement

- Favoriser les partenariats avec des sociétés de télécommunications.



Annexe B : Outils et ressources



Gouvernance et politiques

- Conseil des ministres africains sur l'eau : [lignes directrices pour les politiques d'assainissement en Afrique](#)
- UNICEF : [outil WASH BAT](#)
- Banque mondiale : [Sindh Service Delivery Assessment: A Decision-Making Tool for Transforming Funds into Improved Services](#)
- OMS : [Lignes directrices relatives à l'assainissement et à la santé](#)
- OMS : [Réseau international des régulateurs de l'eau potable et de l'assainissement \(RegNet\)](#)
- Banque mondiale : [Initiative Citywide Inclusive Sanitation](#)
- Association des régulateurs de l'eau et de l'assainissement d'Afrique orientale et australe : [The Water Supply and Sanitation Regulatory Landscape Across Africa](#)
- UNICEF et Partenariat mondial pour l'eau : [Integrating climate resilience into national WASH strategies and plans](#)
- Banque mondiale, OIT, OMS et WaterAid : [Santé, sécurité et dignité des agents de l'assainissement](#)
- UNICEF : [A Guidance Note for Leaving No One Behind](#)

Financements

- OMS : [WASH Accounts and TrackFin methodology](#)
- Banque mondiale : [Economics of Sanitation Initiative](#)
- Assainissement et eau pour tous : [Réunions des ministres des finances](#)
- Assainissement et eau pour tous : [Manuel pour les ministres des finances](#)
- Banque mondiale : [Doing More with Less – Smarter Subsidies for Water Supply and Sanitation](#)
- Banque mondiale : [Troubled Tariffs : Revisiting Water Pricing for Affordable and Sustainable Water Services](#)
- UNICEF : [Choosing Public Expenditure Analytical Tools for Use in the WASH Sector](#)
- Banque mondiale : [Citywide Inclusive Sanitation Costing and Planning Tool](#)
- UNICEF : [Page SharePoint sur le financement de l'action climatique dans le secteur EAH \(lien interne\)](#)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : [Introduction to Climate Finance](#)
- Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : [Climate Finance Data Portal](#)
- [Fonds vert pour le climat](#)
- [Fonds pour l'environnement mondial](#)
- [Fonds pour l'adaptation](#)



Suivi et évaluation

- Programme commun OMS/UNICEF de suivi de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement et de l'hygiène : [Méthodologie du suivi de l'assainissement](#)
- UNICEF et CLTS Foundation : [CLTS Rapid Appraisal Protocol \(C-RAP\)](#)
- OMS : [Planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement : Manuel pour une utilisation et une élimination sûre des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères](#)
- OMS : [Sanitation inspections for sanitation systems](#)
- Institute of Development Studies : [Suivi et évaluation de l'assainissement et l'hygiène en zones rurales : Cadre des indicateurs](#)
- UNICEF et Partenariat mondial pour l'eau : [Technical Brief: Monitoring and evaluation for climate resilient WASH](#)
- SNV et université de technologie de Sydney : [Learning Paper: Guidance for monitoring climate urban sanitation](#)

Renforcement des capacités

- OMS : [Planification de la gestion de la sécurité sanitaire de l'assainissement : Manuel pour une utilisation et une élimination sûre des eaux usées, des excréta et des eaux ménagères](#)
- WaterAid : [City-level quantification and profiling of sanitation workers: Options for integrating sanitation worker assessments in the shit flow diagram process](#)
- Sanitation Learning Hub : [Rural Sanitation Programming in Challenging Contexts](#)

Innovation

- UNICEF : [Sanitation Marketing Guidance Notes](#)
- Banque mondiale : [Integrating Green and Gray: Creating Next Generation Infrastructure](#)
- Projet WASHPaLS de l'USAID : [Creating Viable and Sustainable Sanitation Enterprises: Guidance notes for practitioners](#)
- WaterAid, WSUP et UNICEF : [Des toilettes publiques et communautaires adaptées aux femmes et aux filles : guide à l'intention des urbanistes et des décideurs](#)
- UNICEF : [Training course on WASH financing](#)
- Université de Leeds : [Climate And Costs In Urban Sanitation.](#)

Annexe C : Suivi des progrès accomplis grâce aux indicateurs stratégiques nationaux et aux indicateurs de la Stratégie

Les indicateurs stratégiques nationaux pertinents sont évalués en rassemblant des points de données à partir des réponses des bureaux de pays aux questions suivantes :

Mesure du nombre de bénéficiaires directs :

- Combien de personnes supplémentaires utilisent au moins des services d'assainissement de base grâce aux programmes de développement (hors contexte d'urgence) soutenus directement par l'UNICEF au cours de l'année étudiée ? (selon la définition du Programme commun de suivi, les services d'assainissement de base sont des installations améliorées non partagées avec d'autres ménages ; faire figurer le nombre d'hommes, de femmes et de personnes handicapées)
- Quelle est la proportion de bénéficiaires de services d'assainissement de base qui ont accès à des services d'assainissement « gérés en toute sécurité » d'après les critères établis par le Programme commun de suivi ? (à savoir des installations améliorées non partagées avec d'autres ménages et qui permettent une élimination des excréta en toute sécurité)

Mesure du nombre de bénéficiaires indirects :

- Combien de personnes supplémentaires utilisent au moins des services d'assainissement de base grâce à l'important soutien apporté par l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes (résultats indirects) au cours de l'année étudiée ? (selon la définition du Programme commun de suivi, les services d'assainissement de base sont des installations améliorées non partagées avec d'autres ménages).

Veillez noter qu'à l'heure actuelle, en 2022, les indicateurs stratégiques nationaux ne tiennent pas encore compte du nombre de personnes bénéficiant d'un assainissement géré en toute sécurité grâce au soutien indirect de l'UNICEF. Cette donnée figurera dans le suivi de la Stratégie, et l'équipe EAH de l'UNICEF plaidera pour qu'elle soit intégrée dans les prochains indicateurs stratégiques nationaux.

- Combien de personnes supplémentaires utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité grâce à l'important soutien apporté par l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes (résultats indirects) au cours de l'année étudiée ? (Selon la définition du Programme commun de suivi, les services d'assainissement de base sont des installations améliorées non partagées avec d'autres ménages et qui permettent une élimination des excréta en toute sécurité)

Mesure des réalisations de l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes et d'environnement favorable :

Questions générales

- En matière d'environnement favorable, le plaidoyer et/ou le soutien de l'UNICEF ont-ils permis d'atteindre les résultats suivants au cours de l'année étudiée ?
 - Une importante nouvelle politique, stratégie, directive opérationnelle ou autre disposition équivalente dans le domaine de l'EAH.
 - D'importants nouveaux financements pour le secteur.

- L'adoption par le gouvernement d'une solution innovante ou d'une nouvelle approche programmatique.
 - L'amélioration des capacités nationales en matière de prestation de services EAH à grande échelle.
 - L'amélioration de la durabilité des services EAH.
 - La mise en place ou le renouvellement d'initiatives gouvernementales visant à réduire les disparités en matière d'EAH.
 - Autre (veuillez préciser).
- Une étude, une évaluation, un examen ou un autre exercice similaire soutenu par l'UNICEF a-t-il contribué à une importante décision ou à un débat dans le secteur national de l'assainissement au cours de l'année étudiée ?
 - Le bureau de pays de l'UNICEF a-t-il soutenu l'élaboration de politiques ou la planification de mesures relatives au climat ou à l'environnement au niveau national (politique ou plan national sur les changements climatiques, plan national d'adaptation aux changements climatiques, contribution déterminée au niveau national, prise en compte des changements climatiques dans différents plans sectoriels tels que le plan national de l'eau, de la santé, etc.) ?
 - Le bureau de pays a-t-il mis en place une collaboration multipartite efficace entre les domaines de l'action humanitaire et du développement, ainsi qu'avec des acteurs du maintien de la paix et de la sécurité, le cas échéant, en tirant parti de l'avantage comparatif de chaque partenaire ?
 - Le pays dispose-t-il de plans de développement urbain ou de plans sectoriels adaptés aux enfants, émanant de ministères chargés de l'urbanisme (ministère de l'urbanisme, ministère de la planification, etc.) ou de ministères sectoriels tels que celui de la santé (ou d'autres) ?

Résilience aux changements climatiques

- Au cours de l'année étudiée uniquement, combien de bénéficiaires directs des interventions de l'UNICEF ayant au moins accès à des services d'assainissement de base dans des contextes non humanitaires et humanitaires ont été préparés à faire face aux risques liés au climat ?

Gouvernance et politiques

- Un mécanisme fonctionnel de coordination des activités relatives à l'assainissement est-il en place ?
- Le pays dispose-t-il d'une feuille de route pour l'élimination de la défécation à l'air libre ou pour l'instauration d'un assainissement de base ou géré en toute sécurité ?
- Le pays dispose-t-il d'un ensemble de services pour mettre fin à la défécation à l'air libre ou pour atteindre la cible 6.2 des ODD, intégrant des éléments tels que la création de la demande, le renforcement de la chaîne d'approvisionnement ou encore le renforcement de l'environnement favorable ?

Financements

- Existe-t-il un plan chiffré axé sur la réalisation d'un assainissement géré en toute sécurité ?
- Un budget est-il alloué au titre d'un plan national chiffré pour parvenir à un assainissement géré en toute sécurité ?
- Le soutien de l'UNICEF a-t-il conduit à une augmentation globale du financement du secteur au cours de l'année étudiée, toutes sources de financement confondues ?

Données et suivi

- Le pays dispose-t-il de données récentes collectées grâce au soutien de l'UNICEF et portant sur la couverture des différents niveaux et contextes des services EAH ?
- Des données nationales sur la couverture des services EAH ont-elles été publiées au cours des deux dernières années (voir la ventilation) dans un rapport soutenu par l'UNICEF ?
- Le gouvernement national publie-t-il au moins chaque année un rapport sur les progrès réalisés vers la réalisation de la cible 6.2 des ODD ?

Innovation

- Sur quels résultats le bureau de pays a-t-il axé ses efforts visant à influencer le marché ? (Préciser les produits ou services essentiels ciblés)
 1. Des réductions de prix obtenues localement.
 2. Le renforcement de la concurrence sur le marché.
 3. L'amélioration de l'accès à des produits achetés localement dont l'offre était précédemment insuffisante sur les marchés.

4. L'amélioration des normes ou des critères de qualité ou de production.
5. La mise à disposition de produits améliorés (conçus de manière plus adaptée).
6. Autre

Les questions de suivi de la Stratégie sont appelées à évoluer. En voici une liste préliminaire :

- Combien de personnes supplémentaires utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité grâce à l'important soutien apporté par l'UNICEF en matière de renforcement des systèmes (selon la définition du Programme commun de suivi) en zones urbaines ? Et en zones rurales ?
 - Quel pourcentage de ce nombre est représenté par chaque type de technologie (assainissement et traitement *in situ*, assainissement *in situ* avec traitement hors site, raccordement à un réseau d'égouts) ?
- Quel soutien a été apporté en matière de politiques et de gouvernance ? (Veuillez indiquer tous les domaines concernés, en précisant la nature du soutien apporté dans chaque cas)
 - Renforcement du leadership du gouvernement.
 - Identification et renforcement des responsabilités institutionnelles.
 - Soutien à l'élaboration de politiques.
 - Soutien et promotion de la coordination sectorielle.
 - Autre.
- Y a-t-il eu des évolutions ou des améliorations politiques auxquelles l'UNICEF a contribué concernant la gestion des excréta en toute sécurité tout au long de la chaîne d'assainissement ? Veuillez préciser lesquelles.
- Quel soutien a été apporté en matière de financements ? (Veuillez indiquer tous les domaines concernés, en précisant la nature du soutien apporté dans chaque cas)
 - Appui aux stratégies de financement.
 - Appui à la définition des tarifs et des subventions.
 - Appui à la microfinance et aux fonds autorenewelables.
 - Mise en place d'un système de suivi des flux financiers du secteur EAH.
 - Mise en œuvre de campagnes de plaidoyer fondées sur des données probantes en faveur de l'investissement.
 - Autre.
- Quel soutien a été apporté en matière de données et de suivi ? (Veuillez indiquer tous les domaines concernés, en précisant la nature du soutien apporté dans chaque cas)
 - Mise en place et renforcement des systèmes nationaux de suivi.
 - Aide aux gouvernements pour le suivi des risques qui ponctuent l'ensemble de la chaîne d'assainissement.
 - Appui aux évaluations de marché.
 - Autre.
- L'UNICEF a-t-il aidé le gouvernement à collecter des données nationales de suivi ventilées, afin d'identifier les risques d'exposition à un assainissement non géré en toute sécurité et de faciliter la conception d'interventions d'assainissement ciblant les populations les plus pauvres et les plus vulnérables ?
- Quel soutien a été apporté en matière de renforcement des capacités ? (Veuillez indiquer tous les domaines concernés, en précisant la nature du soutien apporté dans chaque cas)
 - Appui à l'évaluation des besoins en ressources financières et techniques.
 - Appui au renforcement institutionnel.
 - Contribution au renforcement des ressources humaines.
 - Appui à la recherche et à la formation dans les établissements universitaires.
 - Autre.
- Quel soutien a été apporté en matière d'innovation ? (Veuillez indiquer tous les domaines concernés, en précisant la nature du soutien apporté dans chaque cas)
 - Renforcement de l'environnement favorable à l'innovation.
 - Appui à la création d'approches et d'infrastructures innovantes.
 - Appui à l'innovation dans le secteur privé.
 - Appui à l'utilisation de services mobiles.
 - Autre.



Publié par l'UNICEF
Division de la communication mondiale et du plaidoyer
3 United Nations Plaza
New York, NY 10017, États-Unis

pubdoc@unicef.org
www.unicef.org

Photo de couverture : © UNICEF/UN0353543/ljazah

© Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)
Novembre 2022

unicef 
pour chaque enfant